

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2019 - VOLETS TAUX DE PERTES ET DE
MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI)

DOSSIER: R-4058-2018

RÉGISSEURS: Me LISE DUQUETTE, présidente
Me MARC TURGEON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 22 JANVIER 2019

VOLUME 12

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocats de la Régie

DEMANDERESSE:

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS:

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me GUY SARAULT et
Me PIERRE PELLETIER
avocats de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
avocats de l'Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ÉRIC OLIVER et
Me ÉRIC DAVID
avocats d'Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ (suite)	
MARK NEWTON LOWRY	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	15
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	22
INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY	57
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	75
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE	85
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ - Panel 2	
PAUL PAQUIN	
JOCELYN B. ALLARD	
PIERRE VÉZINA	
INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	90
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	108
PREUVE AQCIE-CIFQ	
Dr. MARK LOWRY	
RÉINTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT	119
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	122
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	144
INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY	163
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	165

PREUVE D'OPTION CONSOMMATEURS

JULES BÉLANGER

INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID	179
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	192
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY	195
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	199

PREUVE DE SÉ-AQLPA

JACQUES FONTAINE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	203
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	223

ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE	225
-----------------------------	-----

R-4058-2018
22 janvier 2019

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-FCEI-0020 : Présentation de la FCEI	124

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième
2 (22e) jour du mois de janvier:

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE:

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22)
8 janvier deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4058-
9 2018. Demande du Transporteur de modification des
10 tarifs et conditions des services de transport pour
11 l'année 2019 - Volets taux de pertes et mécanisme
12 de réglementation incitative. Poursuite de
13 l'audience.

14

15 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ (suite)

16

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Alors, bonjour à tous. Nous étions au contre-
19 interrogatoire du docteur Lowry de l'AQCIE-CIFQ
20 qu'il représente. Bonjour, Maître Sarault.
21 Bonjour, alors le docteur Lowry est ici et prêt à
22 être contre-interrogé.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Je vous remercie. Alors, hier, on nous avait...
25 Je vois maître David. Vous êtes celui que je vois

1 en premier. Parce que maître Neuman nous avait
2 annoncé dix (10) minutes, mais je ne le vois pas,
3 alors...

4

5 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième
6 (22e) jour du mois de janvier, A COMPARU:

7

8 MARK NEWTON LOWRY

9

10 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et
11 dit :

12

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID:

14 Alors, bonjour à la formation. Éric David pour
15 Option consommateurs. Je remplace mon collègue
16 Éric Oliver simplement parce qu'il y a eu un décès
17 dans sa famille, donc je vais le remplacer pour le
18 reste de la cause.

19 Q. **[1]** Dr. Lowry, good morning.

20 A. Good morning, Maître David.

21 Q. **[2]** Yes. There's just two topics that I would like
22 to explore with you, I have some questions. One of
23 them regards the productivity study. From what I
24 understand, these are relatively complex studies
25 and I think that there's a preoccupation on the

1 part of Option consommateurs and the Régie, most
2 likely, to make sure that we're setting the train
3 in the right direction and my question really has
4 to do with the preliminary debates about these
5 studies. So, more specifically, the issue of
6 methodology and the issue of scope.

7 So, in your presentation, which is AQCIE-
8 0036, in slide 21, I noticed that your firm, and I
9 presume you personally, have undertaken quite a
10 number of such studies in other jurisdictions, is
11 this correct?

12 A. Yes, I have, sometimes working for utilities,
13 sometimes for regulators and sometimes for consumer
14 groups.

15 Q. **[3]** Alright. And in slide 20, you state that:

16 "the Régie lacks the evidentiary basis
17 for methodological guidelines,"

18 but you state that:

19 "...the scope of the study can be
20 established now."

21 So, that's a statement I would like to clarify.

22 First of all, just so we all speak the same
23 language, what's the distinction, in your mind,
24 between methodology and scope. What are these two
25 topics?

1 A. Well, I guess you could say that the scope is part
2 of the methodology and it's the part that it is
3 easier to make some rulings on. Apart from scope,
4 there are a lot of other issues such as,
5 unfortunately or otherwise, the specification of
6 the capital cost is a very big issue, it's the main
7 reason that there have been some differences in the
8 results of different witnesses.

9 And unfortunately, you cant'... if there's
10 only one witness in a proceeding and that witness
11 uses a particular capital cost method that others
12 don't like, you can't just replace the capital
13 cost, you almost need a whole counter-study in
14 order to show the importance of the capital cost
15 choice of the other witness.

16 And so, that's a big issue. There's a lot
17 of smaller issues I mentioned yesterday. For
18 example, how O&M quantity trends are the difference
19 between the growth in CNE and the CNE in the price
20 index. So, people could differ about how to design
21 the input price index for the CNE inputs. So,
22 there are all those types of issues.

23 There is no, in my opinion, no evidentiary
24 record in this proceeding for the Régie to make
25 decisions about how the study is done and if there

1 was just one study, and particularly if the study
2 was funded by the utility, it could lead to a very
3 narrow range of information for the Régie to
4 consider at the end of that process.

5 (9 h 05)

6 Q. **[4]** Okay. Am I correct to understand from
7 yesterday's testimony that what you're recommending
8 to the Board is that there would be at least two
9 expert reports dealing with productivity.

10 A. I think it's, you know, experience has shown that
11 even were the Régie to be the one to choose the
12 expert, that there would still be lots of
13 dissatisfaction, certainly the utility would
14 reserve the right to commission its own study and
15 so, yes, experience has shown that it's very
16 worthwhile to have two such studies. And in the
17 absence of that, it can lead to some very
18 unfortunate outcomes as in the Eversource
19 proceeding recently in Massachusetts.

20 Q. **[5]** Alright. And to get back to my initial
21 question that I'm interested in, preliminary
22 debates that maybe should be held so that these
23 experts, that are eventually retained, just don't
24 go off onto tangents that are not really useful or
25 pertinent.

1 I understand that, basically, you're saying
2 methodology and evidence go hand in hand and it's
3 difficult to have a theoretical methodological
4 debate before the actual study is undertaken, is
5 that correct?

6 A. Well, you could have that debate but that's very
7 time consuming. After all, it's so much easier to
8 sharpen the mind when there are actually studies to
9 have, than to just talk about these matters in the
10 abstract. I mean, for example, a big issue is the
11 difference between a geometric decay and a one-hoss
12 shay approach to measuring capital costs.

13 Now, we're going to have a whole, you know,
14 hearing to think about that before commissioning a
15 study or just let the two parties have studies, or
16 perhaps the Régie would fund one of the studies and
17 then let them choose. I think that if you do it
18 that way, you'll get plenty of variety of
19 methodologies that will, with real studies, help to
20 sharpen the mind as to which is the better one."

21 Q. **[6]** In your view, would it be advisable for the
22 Régie to pronounce itself on the scope of the
23 studies before the studies are undertaken.

24 A. The scope of the study for sure because, well, the
25 proposals that I made about scope, most of them are

1 easy enough for them to make a decision. Now, as
2 for example, should the study include the trend of
3 Hydro-Québec Transmission as well as the trend of a
4 group of peers or the industry. I mean, it seems
5 to me pretty obvious and desirable that there would
6 be a study for Hydro-Québec Transmission.

7 Apparently, if the Régie is not going to
8 encourage this, others will do it anyways as
9 witnessed by the article in La Presse yesterday
10 where some economists from, I guess HEC, have
11 already tried their hands at a multifactor
12 productivity study for Hydro-Québec, although I
13 don't think it was specific to transmission.

14 Q. [7] Alright. The next topic I wanted to clarify is
15 the issue of the off-ramp and your *statement* in
16 your report dated November nine (9), so it's AQCIE-
17 0018, at the very last page, you talk about the
18 triggers for the *Clause de sortie*, the off-ramp,
19 and what I read here is that,

20 "PEG recommends a *Clause de sortie*
21 similar to that approved in Alberta
22 wherein action is triggered when the
23 pre-MTÉR ROE varies from its target in
24 either direction by 400 basis points
25 in one year or 300 basis points for

1 two consecutive years.”

2 Now, this statement was challenged by Concentric in
3 its presentation and I’m referring to B-0200, so
4 its PowerPoint presentation and its oral testimony,
5 and I’m on slide 16 and I see that Concentric is of
6 the view that a one year performance period is the
7 appropriate period for an initial MRI plan. And
8 they go on to say that:

9 “A two-year performance period would
10 likely have no practical consequence.”

11

12 So, I was curious to know what your response is to
13 Concentric’s opposition to your position.

14 (9 h 10)

15 A. Yes, well it’s certainly true that a two-year
16 Clause de sortie trigger is less useful in a four-
17 year plan than it might be in a five-year, six-
18 year, seven-year plan, but I think it’s still
19 useful.

20 For example, if there’s pronounced under-
21 earnings or over-earnings in years 1 and 2 of the
22 plan, then there would be a consideration of
23 revising the plan in year 3 and that would clearly
24 be useful. And even if it occurred, the extreme
25 earnings occurred in years 2 and 3, well then there

1 would be a proceeding in year 4 that could at least
2 adjust the compensation for year 4.

3 But I'd also like to point out that in the
4 event that there is a trigger and the plan is up
5 for reconsideration, there's a real possibility
6 that there could be a deal to extend the plan while
7 they fixed it. And indeed, there hasn't been a lot
8 of talk about this in this proceeding, but
9 oftentimes in multirate plans, there is a window
10 for review of the plan towards the end, in year 3,
11 for example, or year 4, where thought could be paid
12 to extending the plan without having a rebasing to
13 the cost of service and that not only reduces
14 regulatory costs, but it's strengthens performance
15 incentives.

16 Q. **[8]** Alright. I thank you, je n'ai plus de
17 questions pour le témoin.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Je vous remercie beaucoup, Maître David. Merci.
20 J'ai maître Hamelin and maître Neuman. Maître
21 Hamelin, avez-vous besoin de votre cinq minutes?

22 Me PAULE HAMELIN:

23 (Inaudible)

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Il y aura pas de questions de la part de EBM.

1 Maître Neuman?

2 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN:

3 Bonjour Madame la Présidente, bonjour Messieurs les
4 Régisseurs, bonjour Monsieur. Dominique Neuman
5 pour Stratégies énergétiques et l'Association
6 québécoise de lutte contre la pollution
7 atmosphérique.

8 Q. **[9]** Bonjour Monsieur. Je vous demanderais de
9 mettre la page 29 de votre présentation sur
10 l'écran, s'il vous plaît, concernant le Facteur Z
11 générique. Actually, I'll ask my questions in
12 English, it will be simpler.

13 On the second item of the reason for your
14 opposition to the proposal, I see that you have a
15 concern that having a Z account would predispose
16 the company to lodge that factor request and would
17 predispose the Régie to accept them. I would like
18 you to explain that.

19 Do you agree that the simple fact that the
20 account is lodged, is in existence, does not
21 prejudice anything the Régie has the full power to
22 accept or refuse the amounts that are in the
23 account at a later date and to dispose of them, or
24 not to dispose of them, if the Régie so wishes.

25 A. Yes, you're right about that. And when I say

1 predispose, I'm not saying how much it predisposes
2 them. In the case of the Régie, they may be not at
3 all swayed by the fact that it's already in an
4 account, although I think they might be a little
5 bit.

6 But in the case of the company, I think
7 it's a little more obvious that if there is already
8 accounts that they can just dump things into, they
9 won't have the right attitude about Z factor.

10 Z factor is something that you are supposed
11 to use rarely. It's not supposed to be an
12 opportunity to create a Z factor unit of the
13 company to maximise the supplemental revenue that
14 they can get. And if there's a certain transaction
15 cost to making a claim for a Z factor. I think it
16 will make the company a little more reluctant to
17 make these requests and they will make them a
18 little less frequently.

19 (9 h 15)

20 Q. **[10]** On the third item on this page, you mention
21 that:

22 "HQT can start counting potentially
23 Z Factor eligible costs at any time."

24 A. Well, of course, internally they can...

25 Q. **[11]** Yes.

1 A. If they think that something may eventually be
2 eligible for Z Factor treatment, they can get
3 someone going on tabulating it with the intent of
4 eventually submitting it to the Régie, of course.

5 Q. **[12]** Okay. Isn't that the same thing as HQT's
6 proposal?

7 A. That's not the same thing because that alone
8 doesn't have this predisposition problem that you
9 have made it so easy for them, the process. So,
10 this is just something that they would do
11 internally and then, at a time of their choosing,
12 they would lodge a formal request for it, as
13 opposed to just being something that is basically
14 lodged at the Régie where they can be throwing new
15 accounts in there whenever they like.

16 Q. **[13]** If I understand that third item correctly, and
17 correct me if I'm wrong, your understanding is that
18 the amounts that would have been accumulated before
19 the request can still be claimed, like there's no
20 issue of retroactivity like, for instance, if
21 there's a...

22 A. Yes.

23 Q. **[14]** A tornado or a major incident, there's no race
24 against the clock to file the request the same day
25 or the day after.

1 A. Well that, of course, and why wouldn't it be that
2 way because sometimes the full cost of an event
3 isn't known for some time. It may last for a long
4 time, the higher cost may incur for a long time.
5 Or it may take a while to really assess what the
6 cost is. Either way, there is, you know, the
7 utility should not have to feel it has to file a
8 request immediately.

9 Q. [15] Okay. My next question concerns the stretch
10 factor, and it's not necessary to change the page
11 on the screen. My question, my concern is that you
12 seem to recommend a stretch Factor even though the
13 HQT average has been measured, you mentioned the
14 X average is measured in your report, in your
15 slides, and it's not substantially different from
16 the average X that you recommend.

17 So, I'm trying to figure why you would
18 recommend a stretch factor if the HQT average has
19 already been measured under the Kahn method and
20 it's not substantially different from what you've
21 found as an X Factor.

22 A. Well, I don't think that, even if they had a very
23 good productivity trend, it is not sufficient
24 evidence that they have a good level of cost
25 performance. The level of cost performance... what

1 really matters is the value, let's say, for the
2 test year in a *cause tarifaire*, that's what really
3 matters, and that hasn't been properly benchmarked.

4 In my opinion, the thing that's missing is
5 a credible top-down benchmarking study such as what
6 typically would be filed in Ontario and has been
7 filed in many other places, the kind of thing they
8 consider in Australia. That hasn't been done and
9 so, even if they'd had some quite good cost trend,
10 even that wouldn't be enough because you don't know
11 the base from which the improvement took place. It
12 could be a really bad base and now they've just
13 gotten to be average.

14 Q. [16] But I'm referring to the study that you
15 already have for the historical simulated X for
16 HQT, you have that figure, you already have it.
17 (9 h 20)

18 A. Right, we have that and now we hope they would do,
19 well, not necessarily better than that, that just
20 has fed into an X Factor recommendation but we want
21 them to do a little better than the industry trend.
22 We're not proposing that it even be a lot, the
23 reason being that the trend in the, you know, it's
24 not like the incentive power of this plan is
25 unusually great. There is, after all, an earnings

1 sharing mechanism, for example, but it only has a
2 four-year term. So, that has to be taken into
3 consideration. So, a modest improvement in
4 productivity over the industry trend should be
5 expected for an average cost performer.

6 Q. [17] Okay. But isn't the reason for the existence
7 of the stretch factor, isn't it the fact that the
8 specific utility being examined, in our case HQT,
9 is thought to be different and likely to have a
10 better X Factor than what the industry trend shows.
11 Isn't that the reason for the existence of the
12 stretch factor?

13 A. It's supposed to be that their productivity is
14 expected to be different, and that could be for two
15 reasons: one, that they're inefficient, but the
16 other is that they have somewhat stronger
17 performance incentives than other utilities that
18 were reviewed in setting the productivity target.
19 And I do think that their incentives are far
20 stronger than those of US utilities, and they'll
21 also be stronger than was... than the regulatory
22 system that they had been operating on, also the
23 regulatory system that Hydro One had been operating
24 on. So, when you consider all that, there is a
25 warrant for a modest stretch factor, even if they

1 are an average cost performer.

2 Q. **[18]** Okay, thank you. I'll pass to another line of
3 questions concerning the Exit clause. Would you
4 agree with me that if a situation occurs that
5 triggers the Exit clause, and if there is not
6 enough time for the Régie to resolve the issue in a
7 manner that would permit the continuation, the
8 reinstatement of the mechanism, then the only
9 choice left is that there would be a period,
10 perhaps one year, during which tariffs will have to
11 be set without the mechanism, which is the cost of
12 service method.

13 A. I have a hard time envisioning that possibility
14 because, I mean, if the problem is in years 2 and
15 3, well, they can have... they can do something
16 about it in year 4. And if the problem is in years
17 3 and 4, well, there will be the rebasing schedule
18 anyways.

19 Q. **[19]** Uh, huh.

20 A. So, I don't know why there's a need to... One
21 would hope that you could avoid having a premature
22 rebasing.

23 Q. **[20]** Okay, thank you very much. Ça termine mes
24 questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Je vous remercie beaucoup. Maître Fréchette?

3 Me YVES FRÉCHETTE:

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Je vous ai pas oublié.

7 Me YVES FRÉCHETTE:

8 Bonjour à tous, Yves Fréchette pour TransÉnergie.

9 J'oserais pas dire que je suis inoubliable mais...

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Pas loin.

12 Me YVES FRÉCHETTE:

13 Je commencerais mal ma journée, vous avez bien
14 raison.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE:

16 Q. **[21]** Alors, bonjour Monsieur Lowry, heureux de vous
17 rencontrer ce matin. Je vais tenter de m'humilier
18 dans ma langue maternelle, si vous me permettez,
19 alors je vais poser mes questions en français. Et
20 puis c'est sûr que pour discuter en fin de soirée,
21 mon anglais est bien, mais pour des sujets aussi
22 pointus que ceux qu'on a à traiter maintenant, je
23 préfère utiliser ma langue maternelle mais parfois
24 je vais peut-être mélanger ça un peu avec les
25 termes anglophones parce que, évidemment, on a

1 travaillé avec vous, avec Concentric, c'est la
2 preuve qui est proposée ici à la Régie, qui utilise
3 des termes anglophones. Alors, je vous prie tout
4 d'abord de m'en excuser.

5 Je vais travailler avec vous, les questions
6 vont tourner autour de votre présentation que vous
7 nous avez faite hier et puis on travaillera à
8 partir de ces éléments-là. Si jamais vous avez
9 besoin de référer à votre rapport, n'hésitez pas à
10 le proposer. La traduction est bonne, Monsieur
11 Lowry, on fonctionne bien?

12 (9 h 25)

13 A. That's fine.

14 Q. **[22]** O. Je vous amènerais à la page 5 de votre
15 présentation, s'il vous plaît, la page 5 qui
16 s'appelle Characteristics of Productivity. Vous
17 avez au troisième paragraphe de cette slide, si je
18 peux me permettre, l'affirmation suivante :

19 "Transition to an asset management
20 program can slow growth Productivity
21 but result should be temporary."

22 Tout d'abord, j'aimerais que vous nous donniez les
23 éléments qui vous permettent d'affirmer ça, sur
24 quelle base vous pouvez affirmer ça que ces
25 éléments-là, est-ce que vous puisez ça dans le

1 dossier ou de votre expérience que ces programmes-
2 là vont avoir un effet dans le temps qui est
3 temporaire sur la productivité.

4 A. Well, one comment I would make is that it's just
5 intuitively sensible that if you are transitioning
6 to an asset management program, that there will be
7 unusually rapid growth in maintenance expenses for
8 a while but that, at some point, you'll kind of
9 reach a steady state on that when it shouldn't have
10 to grow unusually rapidly because you're already at
11 a higher level.

12 So, the company has had a rapid growth in
13 these expenses and my understanding, I think it was
14 two thousand seventeen (2017) particularly they
15 were high, and then they continued to grow from
16 there. It's not like they've fallen back from
17 there, they're apparently continuing to grow into
18 the two thousand nineteen (2019) forecast. And so,
19 there's your base.

20 Is it possible that they need to grow a
21 couple more years? Perhaps, but I don't recall
22 that there's clear evidence on this point that's
23 been tendered by the company that this is a nine-
24 year period of continually accelerating
25 maintenance. I mean, if that was the case, they

1 should have made a very big point of that in the
2 evidence.

3 Q. **[23]** C'est bien. Mais je comprends que de votre
4 côté, vous, c'est vraiment de façon intuitive, là,
5 vous avez pas fait une étude qui supporte cette
6 affirmation-là, vous avez pas un constat...

7 A. I'm sorry. Actually, I wasn't quite done, if I may
8 make another point, and that is that I know of one
9 other utility that has an Asset Management Program
10 and it's a mature asset management program, it's
11 been in effect for quite a few years, it's that of
12 Hydro One. And Hydro One had a positive
13 productivity trend, CNE productivity trend during
14 the sample period covered by the Power Systems
15 Engineering report.

16 Q. **[24]** Est-ce que vous avez cette référence-là sur
17 laquelle vous venez de témoigner pour Hydro One à
18 l'effet qu'ils ont un programme d'Asset Management
19 Program qui serait comparable à celui d'Hydro-
20 Québec, c'est ce que vous soumettez?

21 A. Well, I don't know how comparable it is but I
22 understand that they have a mature Asset Management
23 Program.

24 Q. **[25]** C'est bien.

25 A. They've stated so in response to a recent

1 information request in the proceeding that we
2 lodged with them.

3 Q. **[26]** C'est bien. Donnez-moi deux petits instants,
4 s'il vous plaît. Toujours sur la question d'Hydro-
5 One, là, allez-y avec votre mémoire, là, mais est-
6 ce que vous connaissez si le mix de opex puis de
7 capex dans le programme, est-ce qu'il y a des
8 cibles qui sont à rencontrer? Avez-vous un petit
9 peu plus de détails pour guider la Régie sur cette
10 affirmation-là?

11 A. No.

12 Q. **[27]** Non? Est-ce qu'il vous serait possible de
13 vérifier, de prendre un engagement pour vérifier si
14 ces données-là sont disponibles et seraient utiles
15 à la Régie pour fins de décision?

16 A. I'll have to ask monsieur Sarault what he thinks of
17 that as a reasonable undertaking. It could take
18 quite a bit of digging to find that out.

19 Q. **[28]** Je veux pas vous faire travailler inutilement,
20 on va laisser ça sur le *back burner* pour l'instant
21 puis on va progresser, si vous le permettez, puis
22 je pourrai faire le point avec maître Sarrault
23 peut-être à la pause. C'est bien?

24 Alors, j'aimerais tourner, prenez la
25 prochaine page, si vous voulez, Monsieur Lowry, qui

1 est la page 6, toujours sur ces périodes
2 transitoires. Alors, vous avez élaboré, pour
3 illustrer votre témoignage, cette planche où on
4 voit, là, une série, vous identifiez une période de
5 transition de quatre ans ici. Est-ce que ça, avez-
6 vous corrélé ça, entre guillemets, ou si vous
7 trouvez que c'est représentatif de la situation du
8 Transporteur?

9 (9 h 30)

10 A. Well, not closely so, it's more conceptual in
11 nature. I can't say for sure that the transition
12 period is exactly four years and, of course,
13 whether the numbers should be at negative one (-1)
14 now, whether they would be between zero and one
15 properly otherwise, when they're not in a
16 transition period, I don't know. I'm just trying
17 to make the point that, at some point, the CNE
18 productivity growth should bounce back up to some
19 number, maybe or maybe not just like the old
20 numbers.

21 Q. [29] C'est bien.

22 A. I will note that taking... when I was showing how
23 one could come up with a good productivity number,
24 that I did include both, you know, the equivalent
25 to the first set of higher numbers and the lower

1 numbers and that was the numbers for Hydro-Québec.
2 There was no bounce-back there, so that tended to
3 favour the company and take some consideration of
4 this matter.

5 Q. **[30]** C'est bien. Juste pour compléter, je
6 comprends que vous avez pas, donc, appliqué ce
7 tableau-là sur les données d'Hydro-Québec comme
8 telles, c'est vraiment à des fins illustratives que
9 vous l'avez offert à la Régie. Vous devez le dire
10 verbalement sinon ce n'est pas... Si c'est oui,
11 c'est oui. Si c'est non, c'est non. Est-ce que
12 vous avez, ma question, quand vous répondez, vous
13 ne pouvez pas simplement hocher de la tête, vous
14 devez offrir une réponse verbale.

15 A. No, I'm politely waiting for you to stop your
16 question. So, the answer is that, actually, at
17 this point, I've kind of forgotten the question.

18 Q. **[31]** Je vais vous la reposer. C'est probablement
19 les délais de la traduction et puis mes incapacités
20 à être bien compris, mais je comprends que le
21 tableau que vous avez offert, c'est un tableau à
22 titre illustratif et que vous n'avez pas...

23 A. Yes, it's for illustrative purposes.

24 Q. **[32]** Donc, vous n'avez pas utilisé les données
25 d'Hydro-Québec pour le confectionner.

1 A. No.

2 Q. **[33]** C'est bien.

3 A. No.

4 Q. **[34]** Ça ne sera pas long, permettez-moi, je fais le
5 tour de mes notes. Mes collègues ont couvert
6 quelques petites choses. Vous avez fait hier
7 des... certains... j'y vais avec mes notes mais
8 vous faisiez état dans votre témoignage hier de
9 différences de productivité entre les compagnies
10 canadiennes et les compagnies américaines des
11 utilités publiques. C'est exact?

12 A. Well, there was a mention of two Canadian utilities
13 and in the US.

14 Q. **[35]** Et il me semble que vous avez mentionné, vous
15 me corrigerez si j'ai tort, mais que les compagnies
16 canadiennes avaient une propension à avoir une
17 meilleure productivité que les compagnies
18 américaines, c'est exact?

19 A. Well, these two companies, the companies that are,
20 and that includes Hydro-Québec Transmission and
21 another company like it, did in fact have much more
22 rapid CNE productivity growth than was reported for
23 the US utilities in the PSE study.

24 Q. **[36]** Donc, le PSE study c'est l'étude que vous
25 considérez qu'elle est "flawed", est-ce que c'est

1 comme ça que vous l'avez qualifiée?

2 A. It is under review and I think there are some
3 flaws, that's correct.

4 (9 h 40)

5 Q. **[37]** Donc, dans la mesure où vous affirmez que les
6 conclusions de PSE sur lesquels vous vous appuyez
7 pour dire qu'il y a une tangente plus productive
8 des compagnies canadiennes par rapport aux
9 compagnies américaines, ça amène pas un peu de...
10 une faiblesse un petit peu dans l'argument que vous
11 nous offrez? Ou, dit autrement, est-ce que vous-
12 même vous avez travaillé ou fait des études qui
13 confirmeraient l'affirmation que vous nous avez
14 faite?

15 A. Well, first of all, the statement about my concern
16 about formula rates, and also about the effect of
17 the Energy Policy Act, were of a more conceptual
18 nature. In theory, the productivity growth should
19 be slower because of these events, particularly the
20 multiFactor productivity growth. And then, to the
21 extent that we do know anything at the moment, it
22 is that study.

23 And I can say, about that study, that we
24 think that the productivity growth for CNE will be
25 somewhat negative, perhaps not as negative as found

1 in the PSE study, but it does... you know, it is
2 looking like it is somewhat negative - closer to
3 zero - but somewhat negative for these utilities.

4 Q. [38] Merci. Deux petits instants, je regarde mes
5 notes. Et puis je n'ai pas les bonnes lunettes ce
6 matin, Monsieur Lowry. Désolé. Monsieur Lowry, je
7 vous demanderais de prendre la page 13, s'il vous
8 plaît, de votre présentation. On va aborder
9 l'aspect du stretch Factor. La page 13, c'est ça.
10 D'un point de vue conceptuel, tout d'abord - vous
11 me corrigerez si j'ai tort - le stretch factor que
12 les experts, que vous proposez, son objectif est
13 toujours de - au-delà du X, on s'entend, que vous
14 proposez - le stretch factor a donc pour objectif
15 de... je pense qu'en anglais on dirait *foster*, là,
16 mais de... d'amener une plus grande productivité
17 auprès de l'utilité publique qui serait affectée
18 par le Facteur S, pour que cette utilité-là soit
19 dans un niveau de performance ou de productivité
20 d'un marché de référence, ou de son secteur
21 d'activité. Est-ce que c'est l'objectif du
22 Facteur S? Est-ce que je comprends bien son
23 utilité?

24 A. Well, it's not about incentivizing the utility,
25 it's about a reasonable sharing of benefits of the

1 plan between the company and its customers. And so
2 that if there are some reasons why the productivity
3 growth of the utility should be higher than that of
4 the peer group on which the base productivity trend
5 is based, then there are grounds to have a stretch
6 factor.

7 Q. [39] C'est bien. On se comprend. Alors maintenant
8 - et je vous fais la proposition, je l'ai pas amené
9 avec moi, on peut le prendre d'un point de vue
10 conceptuel, je n'ai pas de souci avec ça, vous me
11 direz si vous préférez au niveau conceptuel - mais
12 si on est face à une utilité publique, qu'elle
13 s'appelle Hydro-Québec ou autre, mais disons que
14 pour les fins de notre exemple, puisque j'ai pas le
15 document en main on va y aller dans la preuve
16 directe d'Hydro-Québec, je vais y aller de façon
17 conceptuelle.

18 Disons que j'ai une corporation, une
19 utilité publique en transport, qui participe à de
20 nombreux balisages qui sont offerts à la Régie
21 annuellement, là, depuis une dizaine d'années, et
22 que dans l'application d'un indicateur composite,
23 qui prend en considération toutes les facettes, là,
24 de l'entreprise, si cette utilité-là est toujours
25 dans le premier quartile et identifiée comme étant

1 dans son domaine d'activité la plus performante.
2 Est-ce que vous considérez que cette compagnie-là
3 qui, dans notre exemple fictif, est la plus
4 performante, serait fondée de lui appliquer un
5 Facteur S a priori? Pour compléter mon
6 affirmation, là, dans mon... dans la compagnie
7 dont je vous parle, là, elle génère clairement,
8 selon les démonstrations qui sont faites dans un
9 balisage utilisant ses pairs, elle offre la
10 meilleure fiabilité au meilleur coût, sans aucun
11 doute.

12 A. Well, I don't know if we have to continue to
13 pretend that this is a hypothetical question as
14 opposed to...

15 Q. **[40]** Bien, c'est parce que...

16 A. ... responding to, or...

17 Q. **[41]** Je veux pas vous interrompre, mais les
18 procureurs font toujours des objections là-dessus,
19 alors je n'ai pas voulu... je veux qu'on ait une
20 discussion sur le sujet, Monsieur Lowry. Parce que
21 j'ai oublié mes papiers à la maison ce matin.

22 THE PRESIDENT:

23 Q. **[42]** You can have a friend who tells you that.

24 Me YVES FRÉCHETTE:

25 Oui.

1 A. Well, for one thing, if the utility is vertically
2 integrated, then studies about its performance as a
3 vertically-integrated entity would not be relevant
4 to transmission. So I know that Hydro-Quebec has a
5 remarkably low overall cost of serving its
6 customers, but a lot of that is due to the low cost
7 of production that's made possible by the massive
8 hydro sources. Not to say it's easy to harness
9 them. It's a remarkable feat, actually, that all
10 Quebecers should be proud of what Hydro-Quebec has
11 done there.

12 As for the studies, first of all I will say
13 that if the hypothetically utility does well in a
14 bunch of studies like that, including both cost and
15 reliability, that's really great. And again,
16 something that the company should be proud of.

17 However, you know, I take some of those
18 studies, the kinds of studies that I'm guessing
19 you're part of, or the hypothetical utility is part
20 of, with a grain of salt. Because they tend to
21 focus on very very micro-issues where comparability
22 between utilities is better. As well, those
23 studies tend to have relatively small sample sizes.
24 Lots of times, the peers are not necessarily the
25 most suitable peers, they're just the ones that are

1 willing to participate in the study and they could
2 be Southern California Edison, and Pacific Gas and
3 Electric, and Florida Power and Light. It tends to
4 be the larger utilities, because it's more cost-
5 effective for big companies to participate in those
6 studies.

7 And so that's why in places like Ontario
8 and in Australia, that they expect... they rely
9 also on these top-down benchmarking studies,
10 usually using econometric methods in Australia and
11 in Canada. In Europe they might use some sort of
12 data envelopment analysis, which I don't
13 particularly like. I think econometrics is better.
14 But I mean, I think it's important to supplement
15 that type of a more micro-evidence with the results
16 of a top-down benchmarking study.

17 Q. **[43]** Vous me corrigerez si je vous comprends pas
18 bien, là, mais ce que vous... tout d'abord, dans
19 mon exemple hypothétique on parlait de transport
20 seulement, là, on parlait pas d'autres dimensions
21 d'une utilité publique intégrée verticalement en
22 production ou en distribution, là. Ça, je voulais
23 que ce soit clair avec vous, là, que l'exemple dont
24 on discutait, c'est un exemple transport seulement.

25 Donc, ce que vous dites, votre affirmation

1 auprès de la Régie c'est que quand on examine la
2 productivité, ou quand on examine ces études-là via
3 un indicateur composite où les utilités publiques
4 participent pour déterminer des pistes de
5 déficiences, lesquelles d'entre elles sont les plus
6 efficientes, ce que vous dites à la Régie c'est que
7 ces études-là ne sont pas valables à considérer
8 dans le cadre de leur analyse du présent dossier?

9 A. No, not at all. I think they're definitely valid.
10 It's just that they aren't enough to warrant a
11 verdict of superior cost efficiency. Let me give
12 you an example from those kinds of studies.

13 Let's say the issue was substation
14 replacement or poll... not... say a tower
15 replacement, okay? So, what they can get their
16 arms around in a study like that is the cost per
17 power replaced, per tower replaced. Okay?
18 That's... but that leaves half of the issue
19 unresolved, the number of towers replaced, did they
20 even need to be replaced?

21 So they tend to focus, to some degree, on
22 the things that are easy to benchmark. And so they
23 just have limited value, but they do have value.
24 It's certainly not... I'm not saying, certainly
25 not suggesting that the company shouldn't

1 participate in them. I think it's great that they
2 do.

3 Q. **[44]** Merci. Peut-être juste pour conclure sur cet
4 aspect-là, Madame, est-ce qu'il vous serait
5 possible de projeter le document que j'ai laissé
6 sur mon bureau hier soir? HQT-3, document 1,
7 page 7.

8 Me GUY SARAULT:

9 C'est quelle cote Régie?

10 Me YVES FRÉCHETTE:

11 Ah, la cote Régie, ça... Malheureusement, je ne
12 suis pas bilingue.

13 A. Excuse me. Could I ask someone to get me another
14 one of these sets, because it's...

15 Q. **[45]** Ah, pas de problème.

16 A. If I look weird, it's because it keeps going out on
17 me.

18 Q. **[46]** Oui, oui, sans faute. On va prendre la pause.
19 Page 7, s'il vous plaît. While they bring you
20 another headphone, Mr. Lowry, do you mind to suffer
21 my bad English in the meantime... I'm showing you
22 the graph, my hypothetical graph that I just
23 covered. And it's a showing of our *indice*
24 composite, and as you can see, for all... do you
25 mind if I go a little further up? You can see -

1 because my lens are good, but not as good - you can
2 see that in two thousand and twelve (2012), two
3 thousand fifteen (2015), eighteen (18), fourteen
4 (14), thirteen (13), et cetera, et cetera, Hydro-
5 Quebec is always... TransÉnergie, which is
6 transmission, is always on the first quartile,
7 and...oh, yes, I have the... I have the laser
8 pointer, so I'll try not to strike Mr. Turgeon for
9 another time. Oh yes! So you can see in this
10 graph, it's the indicateur composite, that for the
11 whole period, so it's a quite long period. It's
12 not a two to three to four years. You can see that
13 Hydro-Quebec is all the time in the first quartile,
14 and this table is generated by the CEA, Canadian
15 Electric Association, with a group of peers, like
16 you said.

17 So, first of all, have you ever looked at
18 this graph, Mr... I'm sorry... Mr. Lowry? Not bad
19 for a French guy.

20 A. Yes, I've looked at that graph.

21 Q. **[47]** Okay. So, when we look at that graph, do you
22 have anything to add to the ... Oh, take your
23 time, take your time, take your time. And I won't
24 sing, like I said. C'est la page 7.

25

1 Me GUY SARAULT:

2 Quelle page?

3 Me YVES FRÉCHETTE:

4 C'est la page 7, Guy.

5 Me GUY SARAULT:

6 Okay, je l'ai.

7 A. I can't remember who said it in this proceeding,
8 but they were right that guys have a hard time
9 doing two things at the same time.

10 Me YVES FRÉCHETTE:

11 Q. **[48]** It must be me. And Mr. Marcel Paul Raymond,
12 yesterday, talked about my report card. He said I
13 had fifty percent (50%) in math and one hundred
14 percent (100%) in physical education. So... you
15 give me away when you are ready.

16 A. Yes.

17 Q. **[49]** Okay. So you said to me that you are familiar
18 with this graphic, with this... oh, excusez, oui,
19 je vais y aller en français. Je vais revenir avec
20 ma langue. J'étais tellement encouragé par ma
21 propre voix... Alors, quand j'examine ce tableau
22 on voit que sur toute la période, quand même,
23 Hydro-Québec est beaucoup plus performante que ses
24 pairs, et donc ce graphique-là est préparé par
25 l'Association canadienne de l'électricité, et elle

1 prend en considération les coûts de valeur brute
2 des actifs en entier.

3 Alors ma question, pour compléter sur ce
4 sujet, Monsieur Lowry - est-ce que cette
5 démonstration-là de productivité de la part de
6 l'utilité par rapport à ses pairs, dans cette
7 analyse-là, n'est-elle pas un signe que la
8 nécessité d'un Facteur S pour aller rechercher
9 une... qui chercherait à rechercher une
10 productivité supplémentaire, paraît plus ou moins
11 utile ou valable dans les circonstances?

12 A. Well, it's one piece of evidence that... any of
13 these studies do provide some evidence in support
14 of good cost performance. But I, as I said, I
15 don't think it collectively is sufficient, but it
16 does speak to that, yes.

17 Q. [50] C'est bien.

18 A. I mean, that said, I don't want to say that I
19 couldn't think about how useful this is. I mean,
20 you're presenting it to me somewhat unexpectedly.

21 Q. [51] Ah oui, bien tout à fait. Je veux pas vous
22 prendre par surprise, là, c'était pas l'objectif.
23 Si vous êtes pas familier avec le tableau, si vous
24 ne l'avez pas examiné, simplement me le dire.

25 A. No, I've seen the... I've seen the table. I just

1 don't have a critique of it on the tip of my
2 tongue.

3 Q. [52] Okay. C'est bien. Donnez-moi deux petits
4 instants, Monsieur Lowry, je vais passer à un autre
5 sujet que ce tableau-là. Je vous remercie, Madame
6 Isabelle, ça va compléter. J'aimerais vous amener
7 à la page 10, s'il vous plaît, de votre
8 présentation. Ah! Il faut que je sois un petit peu
9 plus près du micro? Pardonnez-moi, Madame Rosa.
10 Bon, c'est bien. Bien, je suppose qu'en arrière,
11 là... je pense pas que ça les intéresse, peut-être,
12 là. Je leur en voudrais pas, en tout cas, je leur
13 en voudrais pas.

14 Vous mentionnez, au bas de cette slide, de
15 cette planche - en français on dit planche :

16 "Board did not embrace PSE's Ontario
17 productivity evidence in recent Hydro One
18 distribution proceeding."

19 Alors est-ce qu'il y a eu une décision, dans ce
20 dossier-là, qui supporte cette affirmation-là? Sur
21 quoi basez-vous cette affirmation-là? Est-ce qu'il
22 y a une décision qui a été rendue, est-ce qu'il y a
23 une lettre, un signal, quelque chose?

24 A. Now, I'm sorry but the translation cut out at the
25 first part of what you said.

1 Q. **[53]** Okay. C'est bien. Est-ce que cette
2 affirmation-là, que vous faites à la dernière
3 ligne, au dernier paragraphe de cette page 10...

4 A. Oh! Okay.

5 Q. **[54]** Est-ce que cette affirmation-là, est-ce
6 qu'elle est supportée par une décision du Board,
7 est-ce qu'elle est supportée par quelque chose, là?
8 Sur quelle base votre affirmation s'articule-t-
9 elle?

10 A. Sure. In the decision in this case, which was
11 about Hydro One distribution's new custom MRI plan,
12 there was no commentary by the Board that said yes,
13 we think that this is a valid study.

14 Q. **[55]** Donc, ce que vous dites c'est que comme le
15 Board n'a pas dit quelque chose de positif en
16 faveur de l'étude, vous mentionnez donc que le
17 Board n'a pas accepté l'étude. C'est ce que je
18 dois comprendre?

19 A. Well, furthermore, the base productivity trend was
20 zero (0). Whereas the study said the productivity
21 trend was negative point seven (-0.7) or
22 thereabouts.

23 Q. **[56]** Okay. Donc cet écart-là, cet écart-là entre
24 les résultats négatifs puis ce qui est présenté par
25 l'utilité, est-ce que ça peut être un choix de

1 l'utilité qui a fait ça, est-ce que... est-ce
2 que...mais quand même, vous, vous mentionnez que le
3 Board n'a pas accepté. Il y a pas de signal comme
4 tel du Board sur lequel vous appuyez cette vision-
5 là, ou...

6 A. Well, there is no... the board did not embrace it,
7 in the sense that they didn't say that one Factor
8 to consider here is that it seems that the
9 productivity trend in Ontario is negative point
10 seven (-0.7) or point nine (-0.9), I can't remember
11 exactly what it was. And that would be pertinent
12 because then there would be this large implicit
13 stretch Factor in the number that they did choose
14 for the base productivity trend. And so I think
15 that its failure to mention it is pertinent.

16 Because if it... Like I said, it would
17 have been constructive in the discussion of the
18 stretch factor if they deemed it a valid study.

19 Q. **[57]** Donc je comprends que si moi je recherchais
20 une décision du Board, je n'en trouverais pas, là.
21 Je trouverais pas ça. Vous, c'est une déduction
22 que vous en faites.

23 A. You would find there is no positive acceptance of
24 this study.

25 Q. **[58]** C'est bien, je vous remercie. Maintenant je

1 vous amènerais à la page 12, Monsieur Lowry. Bien,
2 tout d'abord à la page 7, vous présentez les trois
3 sources de productivité, là. Donc, vous faites
4 référence à l'expérience australienne, l'expérience
5 de Hydro One, et puis l'expérience de HQT. En ce
6 qui concerne maintenant, quand on arrive à la page
7 12, vous faites référence, donc, à ces études-là,
8 australiennes, et... Mais vous mentionnez ensuite,
9 entre crochets:

10 "But study flawed and most transmitters
11 operated under formula rates."

12 J'aimerais comprendre ce que vous voulez par
13 "flawed". Qu'est-ce qui pour vous apparaît sans
14 valeur dans ces études?

15 A. Well, I mentioned, I discussed this in the... in
16 my presentation yesterday, that a number of my
17 concerns that I stated in my December testimony
18 have proven to be true in my review of the actual
19 study.

20 For example, that there has been an
21 improper treatment of the change in the structure
22 of the power transmission industry as companies
23 move under the authority of regional transmission
24 organizations. In our opinion... and this is just
25 one example, but an important example. In our

1 opinion, that has made it prudent to exclude
2 certain costs from the study.

3 Now the thing I mentioned yesterday is that
4 they did not screen their data properly, and there
5 was an obvious flaw in the peak-load data that was
6 not recognized, and so in the econometric model,
7 there was a much smaller weight on peak-load
8 management than you would expect in a study of this
9 type. Hydro One, after all, has as much as said
10 that... or Hydro-Quebec has as much as said that
11 the only thing that matters is the system capacity.
12 And that even a transmission line mile variable at
13 all does not need to be in the formule paramétrique
14 for capital, but he was finding that the weight on
15 the line length was considerably more important
16 than the weight on peak demand.

17 So, those are just two examples, but those
18 are serious problems with...

19 Q. **[59]** Je pense que je vous comprends bien, mais à la
20 lumière de ces faiblesses-là que vous identifiez à
21 l'égard de ces études-là, et puis les faiblesses
22 que vous révélez à la Régie, il reste quand même
23 que vous utilisez les données pour supporter votre
24 propre proposition dans ce dossier-ci. Alors
25 comment y décodé une certaine valeur, dans la

1 mesure où vous utilisez des données que vous-même
2 vous dites qu'elles sont truffées de faiblesses,
3 là?

4 A. Well, I wanted to be... I think it's the case that
5 when I advised the Board on an X Factor last time,
6 that I also did not exclude the Fenrick Power
7 Distribution study for Ontario, because I thought
8 it shouldn't be completely ignored until vetted.
9 It shouldn't be thrown out entirely for that
10 reason. And so here I'm doing the same.

11 I mean, my inclusion of that negative point
12 eight four (-0.84) helps the company, and not my
13 client. But I'm just trying to be fair-minded
14 about it. I don't think they should completely
15 ignore the fact that somebody did a study that
16 seemed to find negative CNE productivity growth for
17 the US transmitter industry.

18 Q. [60] C'est bien. Je vous remercie. Do you mind if
19 I take a glass of water? Two seconds. You can do
20 the same if you wish. Désolé pour cette
21 interruption. Toujours sur cette même page, il est
22 mentionné un peu plus bas, je vous cite :

23 "Longer sample period average: 0.19%."
24 Pourriez-vous me dire comment ce chiffre-là a été
25 déterminé? Comment vous l'avez déterminé?

1 A. I'm sorry, which number?

2 Q. **[61]** Le "Longer sample period average: 0.19%."

3 Comment en êtes-vous... quelle est la... comment
4 avez-vous déterminé ce chiffre-là? D'où vient-il?

5 A. I think it's just an average of the four bolded
6 numbers there.

7 Q. **[62]** Okay. And then when we look at the point
8 nineteen percent (0.19%), which is the average like
9 you said, how this... how come this... Excusez-
10 moi, je vais revenir en français. Quand on examine
11 ce "longer sample period average de point dix-neuf
12 pour cent (0.19 %)" qui est déterminé, comment ce
13 calcul-là, ou ce chiffre-là est-il lié avec votre
14 recommandation de point trois pour cent (0.3 %) de
15 facteur X, là, dans ce... point deux (0.2) ou point
16 trois (0.3)... point deux (0.2) parce que, bon...
17 Oui, c'est ça, vous avez fait la correction, là.
18 Je pense que point trois (0.3) c'était votre
19 recommandation pour HQD, si je me trompe pas.
20 Donc, comment on...

21 A. Yes.

22 Q. **[63]** ... on réconcilie ce chiffre-là avec votre
23 recommandation de point deux pour cent (0.2 %) pour
24 le facteur X?

25 A. Well, the point two (0.2) is very similar to point

1 one nine (0.19).

2 Q. **[64]** Donc c'est vraiment un arrondi, quoi.

3 A. No. No. I'm just saying that these numbers here,
4 which you will note include new information,
5 substantiate the number that I earlier proposed,
6 based on my experience.

7 Q. **[65]** C'est bien. Je vous remercie. Je crois avoir
8 couvert... laissez-moi deux instants, je vais
9 regarder ça. J'aimerais aborder avec vous
10 maintenant l'aspect Clause de sortie qui apparaît à
11 la page 30 de votre présentation, 30 et suivantes.
12 Vous recommandez, dans votre recommandation,
13 Monsieur Lowry - je pense qu'on le voit dans la
14 page suivante, là - un écart de quatre cents (400)
15 points de base lorsque... pour le déclenchement de
16 la Clause de sortie.

17 Est-ce que vous avez... Ma première
18 question, c'est à l'égard de votre recommandation,
19 Monsieur Lowry, est-ce que vous avez appliqué aux
20 vrais chiffres d'Hydro-Québec, là, aux données
21 d'Hydro-Québec, votre Clause de sortie dans une
22 des... à l'égard des chiffres des années
23 antérieures, ou est-ce que vous avez appliqué ça
24 par rapport aux données d'Hydro-Québec
25 TransÉnergie?

1 A. I don't know how good that translation was, but
2 it's just a hypothetical construct based on what we
3 know about the MTÉR that's been proved. Not based
4 on any particular historical outcome for the
5 company.

6 Q. **[66]** Donc vous avez pas déterminé, là, combien de
7 déficit de rendement, avant le déclenchement, votre
8 proposition donnerait, entre guillemets. Est-ce
9 que c'est correct de dire ça?

10 A. Sorry. I'm sorry, I don't quite understand that.

11 Q. **[67]** Donc, vous dites que vous avez pas appliqué
12 votre proposition sur les données d'Hydro-Québec,
13 TransÉnergie. Alors combien de... si je place
14 le... je vais y aller simple, là. Je vais essayer
15 de vous reformuler ça d'une autre façon. Le
16 déficit de rendement d'Hydro-Québec, avant
17 déclenchement, dans la mesure où on applique votre
18 proposition, alors à combien ce déficit-là, en
19 valeur, serait-il déterminé pour pouvoir arriver au
20 déclenchement, considérant qu'on a un revenu... un
21 taux de rendement autorisé ici de huit virgule deux
22 pour cent (8,2 %) pour l'utilité.

23 A. Well, it's just based on whatever the ROE target is
24 relative to... it isn't taking account of any
25 differences in the levels of the allowed rate of

1 return.

2 Q. **[68]** Okay. Donc, comme vous avez pas appliqué
3 votre méthode sur le bénéfice net d'Hydro-Québec
4 TransÉnergie, est-ce que, dans votre proposition,
5 est-ce qu'on peut considérer qu'il y a une forme de
6 proportion? Dans le sens, est-ce que par rapport à
7 l'écart, par rapport à un taux de rendement de huit
8 virgule deux pour cent (8,2 %), est-ce que dans
9 votre industrie, par votre expertise, est-ce qu'un
10 écart de un pour cent (1 %), deux pour cent (2 %),
11 trois pour cent (3 %), quatre pour cent (4 %), cinq
12 pour cent (5 %), vingt-cinq pour cent (25 %)
13 apparaît valable pour le déclenchement de la Clause
14 de sortie? Est-ce qu'il y a une proportion, un
15 chiffre magique?

16 A. I'm sorry, I'm pausing here because I'm... I mean,
17 this is a hard one to translate, apparently. I...

18 Q. **[69]** But I can... I can try it another time. I can
19 try it another time, and I'll do it in the
20 Shakespeare language. It might be... it might be
21 difficult. But, well, let's use the real math
22 here. Puis là je vais retourner en français, ça va
23 être peut-être plus simple pour moi, là.

24 Le bénéfice net attendu, là, général,
25 d'Hydro-Québec TransÉnergie, en appliquant son taux

1 de rendement, est de cinq cent vingt-cinq millions
2 (525 M), là... cinq cent vingt-cinq millions
3 (525 M) ou à peu près, là, prenez-moi sur parole,
4 là, et quand j'y applique votre proposition, là,
5 qui est de quatre cents (400) points de base, si je
6 fais le calcul rapidement, d'un point de base, là,
7 ça vaut environ soixante-quatre millions (64 M).

8 Votre proposition, là, grosso modo, c'est
9 donc d'amputer de moitié, si je l'applique, le
10 rendement autorisé par la Régie pour l'utilité pour
11 les fins de son rendement raisonnable sur ses
12 actifs.

13 Je vous suggère que l'application de votre
14 Clause de sortie crée un fardeau disproportionné
15 sur TransÉnergie. Avez-vous un commentaire à cet
16 égard-là, avec les chiffres que je vous offre?

17 A. Well I said in my testimony that the fact that
18 Hydro-Quebec has a little bit lower allowed return
19 on equity than some of the other utilities in
20 Canada, is a consideration. That would then mean
21 that a negative four hundred (-400) matters more to
22 them than it does to another utility.

23 (10 h 10)

24 So I didn't propose any... well, you'll
25 notice that compared Alberta, I did reduce the

1 lower bound on the ROE to four hundred (400) basis
2 points from the five hundred (500) basis points so
3 I'm acknowledging that that matters somewhat,
4 certainly not to the point of reducing the lower
5 bound to one fifty (150), and it's for the Régie to
6 ultimately decide whether the negative four hundred
7 (-400) is correct. I think it is.

8 Q. [70] Merci.

9 A. I'm sorry, Maître Fréchette, I meant to say, I
10 think I made that acknowledgement in response to a
11 DDR, an information request.

12 Q. [71] It's my last question so I want to carve it
13 out very carefully. Ça sera vraisemblablement la
14 dernière question, Monsieur Lowry, si je m'enfarge
15 pas dans mes bas. Je veux juste comprendre bien
16 comme il faut puis pas mal interpréter votre
17 proposition de Clause de sortie, vous me direz si
18 j'ai tort.

19 La proposition que vous faites à la Régie
20 c'est donc d'offrir à l'utilité publique, Hydro-
21 Québec TransÉnergie, plus que la possibilité, vous
22 dites à la Régie qu'Hydro-Québec TransÉnergie doit
23 souffrir quatre cents (400) points de base de
24 déficit pour un rendement supplémentaire de cent
25 vingt-cinq (125) points de base parce qu'à

1 l'extérieur, donc, de ces deux plages là, la Clause
2 de sortie serait déclenchée. Est-ce que je
3 comprends bien votre proposition?

4 A. Sorry, I guess I better ask you to ask that
5 question again.

6 Q. [72] C'est bien. Alors, juste pour bien comprendre
7 l'application de votre proposition de Clause de
8 sortie, Monsieur Lowry, alors si je l'interprète
9 correctement. Ce que vous dites à la Régie, ce que
10 vous leur présentez comme proposition, c'est donc
11 de dire à la Régie d'offrir à TransÉnergie la
12 possibilité d'avoir un déficit de quatre cents
13 (400) points de base pour, en contrepartie, une
14 possibilité de cent vingt-cinq (125) points de base
15 au-delà en gain, si vous préférez, et donc à
16 l'extérieur de ces deux plages-là, donc cent vingt-
17 cinq (125) points de base positif ou quatre cents
18 (400) points de base négatif.

19 Donc, ce que vous offrez c'est le trade ou
20 ce partage-là parce qu'au-delà de ces deux extrêmes
21 là, il y aurait donc le déclenchement de la clause
22 de off-ramp ou de sortie. Donc votre tableau,
23 l'interprétation que moi j'en fais, votre
24 proposition, vous me direz si j'ai tort, mais mon
25 interprétation c'est que vous offrez à la Régie

1 puis vous dites d'imposer à l'utilité publique que
2 celle-ci souffre un écart de déficit de quatre
3 cents (400) points de base pour un rendement
4 possible excédentaire de cent vingt-cinq (125)
5 points de base.

6 (10 h 15)

7 A. Well, it is somewhat imbalanced in terms of the
8 possible earnings outcome. Now mind you, no
9 problem for the company if it just earns its
10 target. This is more a matter of possible
11 deviations, possible outcomes, and I feel that, as
12 I've said in my testimony yesterday, that I don't
13 know, I don't feel that the job of the off-ramp is
14 to correct for a deliberate decision by the Régie
15 to have a one-sided earnings sharing mechanism.
16 Most earnings sharing mechanisms in MRIs today are
17 not symmetrical.

18 The Régie chose this for the company and I
19 don't, as I said, I don't think it's, it's only one
20 of many considerations in deciding what the Clause
21 de sortie should be. The main job of the Clause de
22 sortie is to protect against a clearly misspecified
23 plan, a plan that either we should have known in
24 advance to make it different or that some unforeseen
25 circumstances make it clearly inappropriate and,

1 for that purpose, you would still have probably a
2 fairly wide range of earnings outcomes before it's
3 triggered.

4 I mean, after all, the consequences of
5 triggering it are grave. There is higher
6 regulatory costs... a much reduced performance
7 incentives for the company. The easier it is for
8 the company to get off the plan, the weaker the
9 performance incentives, and that runs counter to
10 the law de la Régie de l'énergie which requires
11 steadily improving a performance.

12 Q. **[73]** Merci. Lorsque j'examine votre tableau,
13 Monsieur Lowry, vous me corrigerez si j'ai tort,
14 mais lorsque j'examine la Clause de sortie de
15 l'Alberta, celle de Colombie-Britannique, c'est
16 deux clauses de sortie-là, on peut les qualifier de
17 symétriques. Est-ce que je fais une lecture
18 correcte de ce graphique-là?

19 A. Yes, they are more symmetrical.

20 Q. **[74]** Merci. Pour une dernière question, puis là
21 c'est vrai, Monsieur Lowry, désolé. Dans les deux
22 cas de l'Alberta et de Colombie-Britannique, est-ce
23 que vous savez si les earnings sharing mechanisms,
24 les MTER, sont symétriques ou s'ils sont
25 asymétriques.

1 A. I understand them to be... well, there is none in
2 Alberta, as I understand, but the one for FortisBC
3 and for FortisBC Energy, I believe, are
4 symmetrical.

5 Q. [75] C'est bien. Alors, ça va compléter mes
6 questions, je vous remercie beaucoup, Monsieur
7 Lowry, je vous remercie pour votre patience. J'ai
8 débordé un peu du temps mais les sujets étaient de
9 matière importante et puis, bon disons, ce matin,
10 l'inspiration y était. J'espère que ça aura été
11 utile.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Il y a pas de problème. On comprend que ça vous
14 touche très directement.

15 Me YVES FRÉCHETTE:

16 C'est bien.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Alors il y a pas de problème.

19 Me YVES FRÉCHETTE:

20 Oui, oui, c'est ça.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Merci. Maître Gariépy? Est-ce que vous préférez
23 la pause maintenant ou est-ce que vous préférez...

24 Me ANNIE GARIÉPY:

25 J'allais vous le suggérer.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Alors on va prendre la pause maintenant. Il est et
3 vingt (10 h 20), on va revenir à dix heures trente-
4 cinq (10 h 35). Je vous remercie.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Alors rebonjour tout le monde. Maître Gariépy,
10 c'est à vous.

11 INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY:

12 Merci beaucoup, Madame la Présidente.

13 Q. [76] Bonjour Dr. Lowry. Dans un premier temps,
14 j'aimerais que nous abordions la question du
15 Facteur X. Dans votre rapport, vous nous
16 recommandez "a base productivity trend" de point
17 vingt pour cent (0,20 %) pour le CNE revenue index.
18 Et vous mentionnez également que le stretch factor,
19 que vous recommandiez un point vingt pour cent
20 (0,20 %) également. Si la Régie retenait un
21 stretch factor de zéro pour cent (0 %), est-ce que
22 ça modifierait votre recommandation pour le Facteur
23 X?

24 (10 h 35)

25 A. Did you say if the Régie decided there was to be no

1 stretch factor?

2 Q. [77] Yes.

3 A. Well, my recommendation for the other part is point
4 two (0.2) so then, I mean, I recommend having a
5 stretch Factor so I guess you'd be left with my
6 point two (0.2) if you were interested in my
7 recommendation.

8 Q. [78] Le sens de ma question était de tester si
9 votre recommandation pour le facteur X était
10 modifiée sous une hypothèse où la Régie ne
11 retiendrait pas de stretch factor.

12 A. No. No.

13 Q. [79] Merci. Maintenant, quant au Facteur Z, dans
14 votre preuve, vous affirmez que les coûts liés aux
15 normes CIP

16 "...should be eligible for Z Factoring
17 because they are occasioned by third
18 party mandate."

19 Par contre, les coûts liés aux MALT et aux
20 automatismes SRC ne devraient pas être éligibles au
21 Facteur Z.

22 Pouvez-vous clarifier pourquoi les deux
23 derniers ne devraient pas être éligibles au Facteur
24 Z et précisez, notamment, si la raison que vous
25 invoquez ou le sens de votre recommandation était à

1 l'effet qu'ils n'étaient pas fixés par des *third*
2 *party mandates*.

3 A. If I may ask you to restate, you mentioned the MALT
4 and what was the other?

5 Q. **[80]** MALT and automatismes RPTC SRC, the
6 automatismes.

7 A. Okay. Well, I just would recollect the four
8 criteria for Z Factors and whether those two
9 categories really met all of those requirements of
10 being entirely unforeseen, unusual in nature,
11 outside of the normal business, and I don't think
12 they really are so, I mean, naturally, they're
13 going to be in an operation of a transmission
14 utility (inaudible) other utility, a certain number
15 of somewhat new things that come up that are
16 nonetheless really in the realm of the normal.
17 It's just that they're new so it's not the case
18 that the company should have a claim to recover any
19 new cost that comes along.

20 Q. **[81]** Merci, ça...

21 A. Well, I would just like to mention too something
22 that I said in my remarks to earlier questions that
23 we really want to discourage the company to get in
24 the business of having a Z Factor unit that racks
25 their brains for things that they can claim extra

1 money for because if you stop to think about it,
2 yes, you know, it's a temptation with the multiyear
3 rate plan to get some extra revenue, it's a new
4 profit centre for the company. So, you know, it's
5 best to kind of lean on the side of no when it
6 comes to Z Factors, while allowing for them when it
7 really matters.

8 (10 h 40)

9 Q. **[82]** C'est bien, merci. Maintenant, j'aimerais
10 aborder la question de la Clause de sortie avec
11 vous. Je voudrais aborder votre opinion sur les
12 chances que la Clause de sortie soit exercée dans
13 le cadre du MRI proposé et sur la valeur du niveau
14 de risque, l'influence du niveau de risque. Donc,
15 ce sont les sujets que je veux aborder avec vous.

16 Dans un premier temps, je vous réfère à
17 votre recommandation sur les quatre cents (400)
18 points de base et à l'effet que la Régie devrait
19 revoir le plan et considérer si elle le continue ou
20 pas lorsqu'une Clause de sortie sera déclenchée.
21 Je paraphrase, là, votre recommandation dans un
22 premier temps.

23 Et vous nous dites également que "a year of
24 cost of service regulation should not be
25 automatic." Par ailleurs, je vous demanderais de

1 référer aux valeurs historiques des écarts de
2 rendement du Transporteur et pour ce faire, je vous
3 réfère à la pièce HQT-13, Document 1.1. Je vais
4 demander à madame la greffière de nous la
5 présenter, c'était le tableau R11-1, à la page 32,
6 qui avait été confectionné par Concentric où on
7 voit, là, pour vous permettre de voir, les écarts
8 de rendement historiques du Transporteur.

9 Madame la Greffière, pouvez-vous lever un
10 peu le tableau pour que docteur Lowry puisse voir
11 tous les chiffres. Merci. Donc, en considérant
12 les caractéristiques du MRI telles que proposées
13 par le Transporteur, commentez, s'il vous plaît, le
14 comportement attendu, selon votre opinion, des
15 écarts de rendement par rapport aux valeurs
16 historiques du Transporteur. Est-ce que vous
17 anticipez que les écarts de rendement historiques
18 se reproduisent, qu'ils soient plus élevés ou moins
19 élevés.

20 A. I would suspect that the variance will be somewhat
21 greater under the plan than they have been
22 historically. Historically, the company operated
23 under a series of annual rate cases with forward
24 test years. Now, the CNE will be subject to
25 indexing but the other part will continue to be

1 subject to cost of service regulation. And that's
2 a very important point when you're worried about
3 these large variances by the way that this is a big
4 protection for the company in this case.

5 But no, I would expect a little bit, you
6 know, somewhat more variance around the numbers.
7 And if you look at these numbers, you could see
8 that, hey, even under annual rate cases, there were
9 some earnings that could endanger a trigger, at
10 least in terms of just the absolute value of the
11 variances we're getting up to one point five (1.5)
12 in some cases.

13 Q. **[83]** Pour préciser votre réponse, en termes de
14 risque, est-ce que vous considérez que les
15 caractéristiques du MRI proposé sont plus ou moins
16 haut risque pour le Transporteur.

17 A. It is a little riskier for the transmission
18 provider, that kind of comes with the territory of
19 an MRI, that it's going to be somewhat riskier.
20 (10 h 45)

21 Q. **[84]** Maintenant, on va ajouter un élément. Je
22 voudrais voir avec vous votre opinion sur le seuil
23 de matérialité en conjonction avec la Clause de
24 sortie pour le niveau de risque, pour évaluer le
25 niveau de risque. Donc si la Régie ne retenait pas

1 la proposition du Transporteur sur le risque...
2 sur le seuil de matérialité, mais qu'elle
3 choisissait de le hausser plus haut, quels sont les
4 résultats que vous anticipez sur les écarts de
5 rendement? Vous pouvez répondre en fonction de
6 votre recommandation, qui est de cinq millions
7 (5 M), je crois, pour le seuil de matérialité, ou
8 commenter, là, sur les autres propositions des
9 intervenants, quinze millions (15 M), là.

10 A. Hum hum. Well, I think that, plainly, if you widen
11 the materiality threshold, that you will increase
12 risk by a modest amount. No question about that.
13 And my proposal is the five million (5 M), but I
14 also think that the Régie should give consideration
15 to the other proposal of having more like a fifteen
16 million dollar (\$15 M) materiality threshold.
17 Because that's based more on the notion of the
18 amount of risk that the company can reasonably
19 withstand, as opposed to just the dollars that are
20 the focus of the costs that are subject to Z
21 Factoring. That's what I would... I did it on the
22 basis of the latter, but they're reasoning on the
23 basis of the former, that it's more a matter of how
24 much risk the company can comfortably accept is
25 also pertinent, and since it is a large, a capital-

1 intensive company, there are quite a few earnings
2 there that they don't have to be paying to anyone,
3 that, in any given year, that it's also worth
4 considering.

5 Q. [85] Est-ce que ce que vous anticipez à propos du
6 niveau de risque ou des écarts de rendement
7 prospectifs, là, pour l'avenir, est-ce que vos
8 anticipations devraient guider le choix du critère
9 de Clause de sortie, et dans quelle mesure?

10 A. Well, the risk of the plan is certainly one
11 consideration, but the other is a consideration of
12 how, you know, at what point... and it's a very...
13 It's a very grave matter to suspend the plan. So
14 you really hate to do that.

15 And so what would be an amount of extreme
16 earnings outcomes that should be permitted before
17 the plan is suspended. And, you know, the
18 riskiness of... the overall riskiness of the plan
19 is one matter. In this particular plan, there is
20 less risk because... naturally, because the
21 company is subject to cost of service regulation
22 for its capital cost, and it's a very capital-
23 intensive company.

24 It's also notable that it's a very
25 unrisk... you know, that there's very little

1 concern about this company ever having stranded
2 assets, because it's in the business of delivering
3 hydro power to market, low-cost hydro power that's
4 in demand in the US and in Ontario, as well as in
5 Quebec.

6 So I think that that's why considering all,
7 that having the before-earnings trigger of four
8 hundred (400), to me made sense, which is, after
9 all, even less than what was proposed, or what has
10 been approved for Alberta.

11 Q. [86] Maintenant, si des écarts de rendement
12 importants, suffisants pour déclencher la Clause de
13 sortie, devaient être observés en cours de
14 mécanisme, que ce soit des écarts positifs ou
15 négatifs. Selon votre opinion, est-ce que les
16 causes probables de ces écarts, les sources de ces
17 écarts, quelles seraient-elles, ces sources...ou
18 ces causes d'écarts probables?

19 A. Well that's a good question because a lot of the
20 things that you might think would go wrong would be
21 covered by the Z Factors. And so what's left that
22 could possibly go wrong with the plan?

23 One of the things that has almost, or
24 actually caused other plans to be suspended or
25 request for suspension, would be, for example in

1 the gas industry, that they calibrated a price cap
2 index without taking account of the declining trend
3 in the use per customer of the residential and
4 commercial sector. And then, when that came up
5 against a mounting concern about the need for
6 replacement investment for safety purposes, it just
7 seemed like the plan had been badly designed.

8 But it is indeed somewhat hard to imag...
9 Another possibility is could the inflation measure
10 be seriously miscalculated in some way. And at
11 least in this case, there is a, you know, two
12 indexes, including a labour price index for Quebec,
13 which... and also to be remembered that this is an
14 inflation measure that's only applying to CNE, it's
15 not applying to capital costs where maybe there
16 would be a greater risk of bad tracking of the
17 actual capital price. Which could surge, for
18 example, due to something like surging copper
19 prices, or not copper in the case of... so much as
20 steel, maybe, in the case of a transmitter.

21 So I, you know, it is kind of hard to come
22 up with reasons that the plan would be
23 miscalibrated.

24 Q. [87] Et est-ce que votre réponse serait différente
25 si on considère votre recommandation de la Clause

1 de sortie comparativement à la recommandation de
2 Concentric?

3 A. I'm sorry, could you ask that question again?

4 Q. **[88]** La réponse que vous venez de nous offrir sur
5 les causes, ou les sources probables d'une sortie
6 du mécanisme incitatif, est-ce que votre réponse
7 serait différente, est-ce qu'elle varierait selon
8 la valeur du critère de déclenchement de la Clause
9 de sortie? Est-ce que le fait de choisir quatre
10 cents (400) points de base plutôt que cent
11 cinquante (150) points de base fait une différence
12 sur les causes de sortie?

13 A. Well, if you're talking about the extraordinarily
14 narrow triggering of a hundred and fifty (150)
15 basis points, then suddenly you're talking about a
16 lot of other things that could possibly be
17 different.

18 And just... normal fluctuations in CNE
19 could cause such a phenomenon. CNE, as I've said
20 before, is volatile. I mean, some years it goes
21 up, and in other years it goes down. It's a
22 natural thing. And with the Asset Management
23 Program, doubtless, from one year to the next, they
24 will have a reason to have higher or lower
25 maintenance expenses.

1 So I just think that the... There is a
2 real concern about whether the company would even
3 continue for four years with a lower trigger as low
4 as a hundred and fifty (150) basis points. I mean,
5 if they had a... had they done it so that they
6 basically had different triggers for the higher and
7 lower, so that they could pull the other one down,
8 it would have made a lot more sense. But as it is,
9 with a hundred and fifty (150) at the lower end,
10 it's... You know, the company, really, will embark
11 upon the plan, not even sure that they'll finish
12 the plan.

13 Q. **[89]** Maintenant, selon votre examen du mécanisme
14 tel qu'il est proposé actuellement, est-ce que la
15 formule, de la façon qu'elle est conçue,
16 permettrait facilement de constater les sources des
17 écarts de rendement, ou est-ce que ce serait un
18 exercice difficile pour la Régie d'identifier les
19 causes de sortie du mécanisme?

20 A. It depends. It could... Because it can happen for
21 a lot of different reasons. I mentioned, for
22 example, that OPEX, their CNE is volatile. So you
23 could... you could have a bad year. And so you
24 look under the hood and see what's going on. And
25 the CNE were unusually high or low. And then you

1 ask, well, what's goint to happen next year? I
2 mean, was this a one-time type of thing? Is there
3 any reason to think that it's going to be offset by
4 a much lower CNE in later years of the plan, or
5 that it was offset by a lower CNE in earlier years
6 of the plan? So that's one thing you're going to
7 look at.

8 But another thing that actually comes up in
9 these situations is that maybe the company did
10 something to reduce its cost, for example, that...
11 and you sit and down and look at that, and you find
12 out that well, no, they were just... they just did
13 a great job of cost containment. And so we're not
14 going to... we're not gonna... and so they're
15 earning a lot more money because they're doing a
16 great job of cost management. No, that's not a
17 reason to suspend the plan. That's what the plan
18 is supposed to do. So...

19 Q. **[90]** Maintenant, dernière question sur la Clause de
20 sortie.

21 A. By the way, I might just elaborate that that
22 happened recently in Alberta, where one of the
23 companies was earning a lot more than... it was...
24 I believe it was Alberta Power. And they were
25 earning a lot more than was expected and upon

1 further review, well they, after the plan was
2 approved, they did a major downsizing. They had
3 been known to be a high cost performer prior to the
4 second plan, but once the strong incentives of the
5 second plan were established, they just did a
6 downsizing. So that was not a reason to suspend
7 the plan.

8 Q. [91] Merci. Donc, la dernière question sur la
9 Clause de sortie - croyez-vous que la valeur du
10 critère de la Clause de sortie devrait être liée au
11 fait qu'il entraîne ou pas la fin du mécanisme
12 incitatif?

13 A. Well, definitely, it should... it should... if I
14 understand your question correctly, one
15 consideration is that you really don't want to go
16 off the MRI. So... and you really want to... you
17 really want to keep it going. So, even if you do
18 have... so you, you know, that's a big reason that
19 you want to have a pretty loose trigger. And
20 that's what they do in both British Columbia and in
21 Alberta, they have a pretty loose trigger. Because
22 they've been doing this for a while, and they're,
23 you know, they kind of drunk the Kool-Aid and they
24 want to do this type of mechanism. And all the
25 incentive concerns as well, if it's too easy to go

1 off the plan.

2 Q. [92] Maintenant, quant au choix des indicateurs de
3 qualité de service, une de vos recommandations
4 alternatives au IMQ, proposées par le Transporteur,
5 est à propos des indicateurs T-SAIFI et T-SAIDI, où
6 vous nous dites que :

7 "Consideration should be paid to using
8 T-SAIDI and T-SAIFI as reliability
9 metrics."

10 Ma question est - est-ce que vous recommandez de
11 remplacer les deux indicateurs IC opérationnels et
12 nombre de pannes et interruptions planifiées par
13 T-SAIDI et T-SAIFI, ou d'ajouter T-SAIFI et
14 T-SAIDI?

15 A. I recommended that the Commission give
16 consideration to these as alternatives. But I
17 guess I haven't convinced myself that they are
18 superior to what the company has chosen. And I
19 might just preface my remarks by saying that this
20 matter of the service quality indicators in Quebec
21 is very arcane. And I'm somewhat reluctant to...
22 I'm almost incline to defer to some of my other
23 colleagues amongst the consumer advocates, such as
24 monsieur Raymond, in terms of some of these
25 recommendations, because they have so much more

1 experience with them.

2 I mean, I just have this instinct that what
3 you'd like to have is reliability indicators that
4 cover frequency and duration that include all
5 sources of outages, but have some sort of an
6 exclusion of major events. And somehow or other,
7 that's not what's been proposed now. And I don't
8 think that the T-SAIFI and T-SAIDI necessarily
9 solve that, meet my preference better. I am
10 concerned about the fact that they're based on the
11 number of delivery points as opposed to the number
12 of clients, which I think does make some sense.
13 It's more import... I mean it is more important
14 what happens in Montreal and Quebec City than it is
15 in the less populated areas, although they're both
16 important.

17 So I'm not really saying, at the end of the
18 day, recommending T-SAIFI and T-SAIDI, nor am I
19 saying they should be included.

20 Q. [93] Maintenant j'aurais quelques questions à
21 propos du deadband de l'IMQ. Votre recommandation,
22 dans votre rapport, à la page 46 de votre rapport,
23 était à l'effet que :

24 "The substantial deadband in the mechanism
25 linking the IMQ and the MTÉR is also

1 many of the metrics are sensitive to weather
2 conditions and other exogenous events, there is
3 this... you know, there is an issue of unfairness
4 that hopefully could be balanced out if you took an
5 average over four years. After all, it's really no
6 big deal to take an average over four years. Each
7 year they'd still be reporting, and it could be in
8 the newspaper that they had a good year or a bad
9 year, and they can plan for where it looks like
10 it's heading, and if they're behind the eight ball
11 after one year, well, then they can try harder the
12 next few years to catch up, and so that they end up
13 with an IMQ that's zero or even better.

14 Q. [94] Maintenant, en suivi de votre présentation
15 hier, autour de la page 25, là, je suis pas
16 certaine de la bonne page, vous présentiez votre
17 position sur l'IMQ proposée par le Transporteur,
18 et vous présentiez votre proposition, et à un
19 moment donné vous avez dit, je crois, qu'un certain
20 *deadband*, dans une certaine mesure, faisait du
21 sens. Et que c'était... Que le recours à celui-ci
22 était préférable à la méthode de Gazifère. Est-ce
23 que je vous ai bien compris?

24 A. Well, again, I tried to come up with a method that
25 finesses that. But in the event that... I'll just

1 say that in the event that there is no surplus, you
2 know, there is no reward for superior quality, the
3 company... And any diminution from the average
4 performance is penalized. It is somewhat unfair to
5 the company.

6 Q. **[95]** Peut-être ma dernière question - autre que le
7 deadband, le recours au deadband, est-ce qu'il
8 existe d'autres critères pour lesquels la Régie
9 pourrait s'appuyer pour traiter le cas des
10 indicateurs qui affichent des variations
11 significatives telles que l'IC opérationnel, comme
12 exemple, avec des variations significatives.

13 A. Well yes, by averaging it over four years instead,
14 that would then make it less necessary, or
15 eliminate the need for a deadband. So that would
16 be another way to go.

17 Q. **[96]** Merci. Ça complète mes questions.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Merci, Maître Gariépy.

20

21 INTERROGÉ PAR LA FORMATION:

22 Q. **[97]** Lise Duquette pour la Formation. Quelques
23 questions, très peu. Ma première question serait
24 la suivante - est-ce que votre rapport écrit inclut
25 les éléments qui concerneraient, je cherche...

1 L'étendue, the scope of the study? L'étendue de
2 l'étude qui serait à faire pour l'étude de
3 productivité multiFactorielle. Parce que je sais
4 que votre... Ça en contient quelques-uns, mais
5 est-ce exhaustif, ou est-ce que c'est les
6 principaux points?

7 A. Hum... well, there are two points in my
8 presentation, Régisseure Duquette, that are not
9 mentioned, I think, in my written report, and one
10 is there would be a concern that a company would...
11 a witness would have a very restrictive peer group
12 and only present results for that peer group. And
13 I think it would be desirable that any witness have
14 results for a lot of companies, and then if he'd
15 like to propose a peer group out of that...very
16 often, in these matters, there haven't been peer
17 groups in many of these studies, which isn't to say
18 that it couldn't be a good idea to have a peer
19 group. So that would be one thing.

20 I also mentioned that it would be desirable
21 for the studies to have econometric models of,
22 ideally, CNE and capital and total cost, because
23 one way or the other, those are very... that's
24 very useful information for the Régie... should be
25 very useful information for the Régie and

1 stakeholders.

2 Q. [98] Thank you. Sorry. The other question is on
3 the productivity as well. In page, I believe 5...
4 yes, 5 of your presentation, you discuss the
5 characteristics of productivity. Mr. Raymond,
6 hier... yesterday, told us that we should extract
7 from the Kahn method maybe some costs that are not
8 there for the whole period of the study. Donc,
9 si... Je vais le redire en français, ça va peut-
10 être être plus juste.

11 Je crois que monsieur Raymond, ce qu'il
12 nous disait hier, c'était ce qu'il indiquait, que
13 dans la formule... le tableau que monsieur Coyne
14 avait fait pour le Kahn, certaines données auraient
15 dû être, certaines rubriques de coûts devraient
16 être extraites, là, parce qu'ils ne sont pas là
17 pour toute la période qui est examinée, et qu'on
18 devrait enlever ces rubriques de coûts-là. Est-ce
19 que, de votre avis, est-ce que c'est une bonne
20 façon de procéder?

21 A. Well, I think it was very constructive for him to
22 show... And I think what he did was he took out
23 some of the maintenance expenses, among other
24 things. And I think it was good to show that that
25 would change the results a lot, and I... You know,

1 he's... well, he's dealing with the same issue as
2 that figure that I presented, where you had those
3 higher batch of dots, and then the lower batch of
4 dots, and then another higher batch of dots. And
5 all we have, in terms of data, for HQT, is two of
6 those three blocks of dots. And they're a bunch of
7 lower dots because of this transition to the asset
8 management program.

9 So I feel that... you know, the way I
10 finesse it... so it's instructive for you to know
11 that. And you could, if you were solely basing
12 this on HQT's recent performance, consider that,
13 but what I did is say no, let's...after all, this
14 is a company that is in this transition, we're not
15 sure exactly when that transition will end.

16 So, include the numbers for the whole
17 sample period, which are pulled down by the numbers
18 for the transition, as well as the earlier numbers,
19 but then you have the numbers for Australia, and
20 for the United States, and for Hydro One, and just
21 average it all together, and everything will be
22 fine. So I don't feel the need... I didn't feel
23 the need to do that, but that exercise was
24 nonetheless very informative and appropriate by
25 Mr. Raymond.

1 . [99] Merci. And also on productivity, do I
2 understand that you agree with Mr. Coyne that hot-
3 tubbing is not a good option?

4 A. Ah... You know, I... I feel that we're in a
5 transitional stage in this MRI, where the companies
6 have, whether they even fully realize it or not,
7 they're trying to... they're trying to use their
8 spending power to create an alternative reality
9 about productivity trends that can only be achieved
10 by hiring new witnesses that have never worked in
11 this area to cook up something new.

12 And I think that it isn't going to be long
13 before those, these novel approaches are going to
14 be shot down, as having been pretty much bogus and
15 incorrect. Which isn't to say that there aren't
16 legitimate areas of difference, but I think it's
17 just going to... something that's going to have to
18 happen in a courtroom. Because they're not going
19 to be... they can't be reasoned with, really. They
20 have to just face the risk that they won't be taken
21 seriously.

22 And if you look at one of the practitioners
23 that's been doing these kinds of alternative
24 studies, his numbers come down with every new study
25 that he files because he's been subject to pressure

1 and he'll say, you know, he'll be totally opposed
2 to this thing in one case, and in the next case
3 he'll adopt that thing.

4 And so I don't see how hot-tubbing, if I
5 understand the term correctly, is possible. It's
6 just sort of something that they're going to have
7 to, you know... The regulars just have to take
8 sides on some of these issues, and make it clear
9 that certain types of practices are not really
10 accepted. And as soon as they do, you won't see
11 those kinds of studies.

12 We're talking about this sometimes with
13 some of my colleagues, that arbitration has some
14 appeal in this context. That if you had to rule at
15 the outset, that you're going to choose one of the
16 numbers of one of the witnesses, it would
17 incentivize the numbers to come very much to one
18 number in the middle, because there would be a risk
19 that a kooky number wouldn't be accepted. But
20 right now we live in a world where kooky numbers is
21 a strategy that people take. And once in a while
22 they actually get away with it. That's what, in my
23 opinion, what happened in that Eversource case in
24 Massachusetts.

25 Q. [100] Merci. Two questions. The first one is

1 about the Clause de sortie and the five hundred
2 (500) points or the four hundred (400) points. And
3 that refers to maître Fréchette's questions
4 earlier. The theory is that you would have a
5 Clause de sortie when it affects the viability of
6 the utility. At which point the viability is...
7 Je vais le dire en français. À quel point la
8 viabilité de l'entreprise peut être remise en
9 question dans son rendement?

10 A. Well that's right. And that's why numbers like
11 negative four hundred (-400) and negative five
12 hundred (-500) have been used. Because for one
13 year, that would raise an eyebrow. And, you know,
14 intuitively to me, one year of that would be enough
15 to raise some concern.

16 Q. **[101]** Ma compréhension de ce que monsieur Coyne
17 nous a indiqué, c'est qu'ils avaient mis le
18 threshold à cent cinquante (150) parce que, à cent
19 cinquante (150) points de base, en raison du taux
20 de rendement accordé à Hydro qui était à huit point
21 deux (8.2) - ou huit cent vingt (820) points de
22 base, là, si on veut le dire comme ça - si on
23 enlève cent cinquante (150) points, ça rejoint un
24 threshold qui est commun, si on veut, dans le
25 secteur, parce que le quatre cents (400) points,

1 pour des entreprises qui auraient des taux de
2 rendement plus élevés que celui d'Hydro, bien, on
3 reviendrait à peu près à quelque chose de
4 similaire, donc. Je ne sais pas si vous pouvez
5 commenter là-dessus?

6 A. Well, I think that, you know, the fact they have a
7 modestly lower allowed rate of return is a
8 pertinent consideration, but it's certainly not the
9 only one, that it also matters a lot what would
10 really be evidence that a plan is badly designed.
11 And lest we forget too that lots of times, when
12 these things happen, as I've said, it's concluded
13 that it isn't even a problem. It's just a
14 temporary blip of some type that could be offset by
15 blips on the other side.

16 So it's just, that's just one of several
17 Factors to consider, and certainly, in my opinion,
18 doesn't warrant a number as low as one fifty (150)
19 which plainly would put the survivability of the
20 MRI at risk after all this work, to have an almost
21 likelihood of a failure of the plan would be very
22 disappointing.

23 Q. **[102]** Merci. Je vous amènerais à la page 15 de
24 votre présentation. À la dernière puce, vous
25 dites... Bien, en fait, les trois dernières puces

1 parlent du benchmarking of capex, et la dernière
2 puce, vous dites :

3 Formules paramétriques are better for
4 benchmarking multiyear trends.

5 Pouvez-vous m'expliquer, parce que, évidemment, le
6 MTÉR, le ESM mechanism, fonctionne sur une base
7 annuelle. Alors je voulais juste voir, selon vous,
8 comment une formule paramétrique sur un multiyear
9 trend... Ce que je comprends de votre multiyear
10 trend, c'est que des années pourraient être... une
11 année pourrait être « offsettée » par une autre,
12 mais quand qu'on a un ESM annuel, comment ça peut
13 rentrer un avec l'autre, ou s'imbriquer
14 correctement l'un dans l'autre?

15 A. Well I would say, naturally, the formule
16 paramétrique is really going to be designed to do a
17 smoothing of what could be expected in terms of
18 capital cost or capex, if it applied to capex. And
19 so there will be... There will be deviations from
20 year to year, of course, because the... Maybe just
21 look at the recent history of Hydro-Quebec, I mean
22 sometimes their capex is a lot higher than in other
23 years.

24 So that's why... I mean, to the extent
25 that that's true, then there may need, if you were

1 to talk about a formule paramétrique that became a
2 revenue cap, there could be a need for some sort of
3 supplemental revenue adjustment, and they could be
4 of various kinds, and I would say that the design
5 of those supplemental revenue adjustments is really
6 what's at the frontier of Canadian MRIs today. How
7 to get that right. And you'll notice that all
8 three of the other provinces that have this form of
9 regulation have different ways of doing it. Also,
10 Alberta changed the way they did it radically when
11 they went from the first to the second generation.
12 Now Ontario Energy Board is coming to the end of
13 their cycle and reconsidering their approach to
14 MRIs, and I think they may look at this issue
15 again.

16 But, so there is enough promise from
17 supplemental revenue to not abandon the idea of
18 formules paramétriques prematurely. Besides, as
19 I've said, you know, the regulators in Ofgem and
20 Australian Energy regulator are very interested in
21 developing models to appraise capital expenditures.
22 For example, in Australia they have sophis... And
23 these are not statistical models in the sense of
24 econometrics or anything like that, but they
25 have... They've developed sophisticated models for

1 both augmentation capex and for replacement capex.
2 Replacement capex is always really a big ticket
3 item. And it just goes to show that there is...
4 The more people do this stuff, the more they're
5 interested in coming up with some alternative to
6 the company's proposal as another information point
7 to set revenue requirements.

8 Q. **[103]** Thank you so much. Maître Sarault... It
9 will be all my questions. Maître Sarault, avez-
10 vous un réinterrogatoire?

11 Me GUY SARAULT:

12 Non.

13 ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Alors, ça va conclure la portion de la preuve de
16 l'AQCIE pour monsieur Lowry. Thank you very much.
17 Vous êtes maintenant libéré. Et puis on pourrait
18 passer, à ce moment-là, à la preuve... votre
19 deuxième panel.

20 AND FURTHER THE DEPONENT SAITH NOT

21 Me GUY SARAULT:

22 Alors, oui. On peut peut-être...

23 LA PRÉSIDENTE:

24 En fait, je vais demander aux gens de commencer à
25 s'installer. J'ai peut-être des petites questions

1 d'intendance avec maître Fréchette sur les
2 engagements, particulièrement les engagements que
3 nous avons demandés.

4 Me YVES FRÉCHETTE:

5 Je pense qu'il en reste trois.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Oui. Et notamment celui pour le taux de perte,
8 s'il y avait des outils réglementaires, et si oui,
9 c'est quoi les modalités.

10 Me YVES FRÉCHETTE:

11 Alors...

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Parce que...

14 Me YVES FRÉCHETTE:

15 Oui, c'est bien. Alors ce qu'il reste, c'est le 7,
16 le 16, le 18. Alors la fin de la journée serait le
17 moment où nous pourrions dire tous eurêka à ce
18 moment-là.

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Définir fin de journée. Parce que, dépendamment de
21 la réponse, moi j'ai besoin de dire aux gens s'ils
22 doivent être ici demain ou pas. Alors plus tôt que
23 tard serait mieux. Au retour du dîner, il faudrait
24 avoir une heure. Parce que s'il y a des
25 explications à donner, il faudrait...

1 (11 h 25)

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'est bien. Celui qui concerne des discussions
4 réglementaires puis la fausse peut-être bonne idée
5 qu'on avait parlé au départ. Celui-là va être
6 déposé au début de l'après-midi.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord. Je vous remercie.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Ce qui devrait permettre à tout le monde d'en
11 prendre connaissance puis, selon le cas,
12 d'échanger.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Le 18 était l'engagement de confirmer la fermeture
15 réglementaire et de voir quelles informations
16 seraient données...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'était... Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... au rapport annuel.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Le contenu pour le rapport annuel.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Et l'autre... Ah! Je vais juste aller voir.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Le 7, le 16...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Le 7, ça, c'est le taux de pertes, je pense.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui, oui. C'est des équipements CHI contribution,
7 ligne.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ah! Oui. La ligne, est-ce que la ligne fait partie
10 des équipements majeurs.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Ça fait qu'on attend ça, c'est l'équipe de monsieur
13 Chagnon là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord. Alors...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Donc, le 7, les 16 et 18, c'est sûr, puis celui qui
18 concerne...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Les outils réglementaires.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 ... les outils réglementaires.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est sûr que si la réponse est « non »...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... ça va régler la question rapidement.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 J'ai pas voulu redire la même chose là. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Est-ce que monsieur Vézina va se...

9 Me GUY SARAULT :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Il est « missing in action ». Est-ce que ça
13 fait longtemps qu'il est parti? Ah! Il est là. On
14 le voit.

15 Me GUY SARAULT :

16 Vous nous avez fait peur.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On a eu peur quelques secondes. Merci. Monsieur
19 Sarault, c'est à vous. Maître Sarault, c'est à
20 vous.

21

22 PREUVE DE L'AQCIÉ-CIFQ - Panel 2

23 Me GUY SARAULT :

24 Vous pouvez assermenter les témoins.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui.

3

4 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième
5 (22e) jour du mois de janvier, ONT COMPARU :

6

7 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
8 d'affaires au 1685, rue Séguin, Brossard (Québec);

9

10 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président de l'AQCIE,
11 ayant une place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke
12 Ouest, bureau 1800, Montréal (Québec);

13

14 PIERRE VÉZINA, ingénieur, directeur - Énergie et
15 environnement pour le CIFQ, ayant une place
16 d'affaires au 1175, avenue de Lavigerie, Québec
17 (Québec);

18

19 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, déposent et disent :

21

22 INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

23 Q. **[104]** Alors, bonjour Monsieur Paquin. Vous êtes
24 l'analyste de l'AQCIE et du CIFQ dans le présent
25 dossier. Et j'ai déposé hier sur le SDÉ, ce matin

1 plutôt sur le SDÉ, comme pièce C-AQCIE-CIFQ-0037,
2 une présentation intitulée « de Paul Paquin pour
3 l'AQCIE-CIFQ. » Vous êtes bien l'auteur de ce
4 document que vous allez nous présenter tantôt?

5 M. PAUL PAQUIN :

6 R. Oui.

7 Q. **[105]** Bon. Est-ce que je dois comprendre que ce
8 document qui traite évidemment du facteur Z pour le
9 plan de redressement des MALTs a été précédé, le ou
10 vers le neuf (9) novembre deux mille dix-huit
11 (2018), du dépôt d'un mémoire qui a déjà été adopté
12 comme pièce C-AQCIE-0019, n'est-ce pas?

13 R. Oui.

14 Q. **[106]** Parfait. Alors, est-ce que, bon, ça, c'est
15 déjà adopté. Et je vais demander la même question à
16 Messieurs Allard et Vézina si eux aussi adoptent
17 ces documents comme constituant la preuve sur ces
18 sujets dans le présent dossier.

19 M. JOCELYN B. ALLARD :

20 R. Oui, en ce qui me concerne.

21 Q. **[107]** O.K.

22 M. PIERRE VÉZINA :

23 R. Pour moi également.

24 Q. **[108]** Alors, Monsieur Paquin, je pense qu'il est
25 opportun de vous laisser aller avec votre

1 présentation, en la situant dans son contexte si
2 vous le jugez nécessaire.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Juste pour une question pour vous, Maître Sarault.

5 Je vois qu'il y a deux rubriques pour la
6 présentation. Je vois la rubrique B. Est-ce que ça,
7 c'est une nouveauté? Est-ce que c'était dans le
8 rapport qui a été déposé par l'AQCIE-CIFQ sur
9 lequel monsieur... que monsieur Paquin...

10 Me GUY SARAULT :

11 Sur le rapport précédent, la pièce 019?

12 M. PAUL PAQUIN :

13 R. Non, ce n'était pas dans le rapport précédent,
14 c'est des commentaires supplémentaires suite à ce
15 qu'on a entendu en audience. On voulait... les
16 intervenants voulaient apporter un élément
17 particulier.

18 (11 h 30)

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Écoutez, je m'en remets à la Régie. Comme vous
21 voyez, c'est un élément nouveau par rapport à la
22 proposition initiale. Vous savez, on me fait
23 souvent un reproche dans les répliques parfois de
24 m'épancher ou de... alors je m'en remets à vous sur
25 le processus. Mais il s'agit clairement d'un sujet

1 qui n'avait pas été... c'est un sujet pertinent à
2 l'audience, il n'y a aucun problème avec ça. Mais
3 est-ce que c'est un sujet sur lequel l'intervenant
4 avait déjà offert sa position, qu'il avait déjà...
5 Ça, malheureusement, ce n'était pas présent. Alors,
6 je m'en remets à vous, mais que je vous le
7 soulignais.

8 Me GUY SARAULT :

9 Écoutez, c'est définitivement un sujet qui a été
10 traité abondamment au cours de l'audience. Et il
11 est quand même assez fréquent, ce n'est pas la
12 première fois que je vois ça, que des présentations
13 orales ou des PowerPoint qui sont présentées en
14 cours d'audience vont adresser des sujets qui
15 n'étaient pas nécessairement dans la preuve écrite
16 qui a précédé. C'est assez commun. Souvent, par
17 exemple, un témoin va choisir d'aborder un sujet
18 qui a fait l'objet de commentaires de la part des
19 témoins du Distributeur ou du Transporteur, puis il
20 pense qu'il est nécessaire dans les circonstances
21 d'apporter un point de vue, un éclairage
22 supplémentaire pour qu'on comprenne bien notre
23 position.

24 Et comme maître Fréchette le souligne bien
25 lui-même, c'est définitivement un sujet qui est

1 pertinent au présent dossier. Alors, je ne vois pas
2 en quoi ça cause un préjudice. Le docteur Lowry a
3 aussi témoigné là-dessus. Ce n'est pas notre seul
4 témoin. En tout cas, moi, je pense qu'il n'y a pas
5 de mal. C'est quelque chose... C'est une pratique
6 que je qualifierais qui n'est vraiment pas
7 exceptionnelle.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 On s'en remet à vous. Je voulais simplement vous
10 souligner. C'est une question de processus. On le
11 sait.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Je m'en remets à vous.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 D'accord. On est tous du même avis. Donc, d'obtenir
18 les commentaires de l'intervenant sur ce qui a pu
19 être entendu lors de l'audience est tout à fait
20 adéquat dans les circonstances.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est bien. Je vous remercie.

23 Me GUY SARAULT :

24 Alors sans autre précision, Monsieur Paquin, est-ce
25 que vous pouvez procéder à votre présentation.

1 M. PAUL PAQUIN :

2 R. Bonjour, Madame et Messieurs les Régisseurs. Comme
3 vous pouvez le constater, ma présentation va être
4 sur deux aspects : le facteur Z concernant le plan
5 de redressement des MALTs pour le budget qui est de
6 treize millions (13 M\$); et très très sommairement
7 on va parler de l'indicateur de maintien de la
8 qualité de service en liaison avec le MTÉR.

9 Concernant le premier sujet qui est la
10 création d'un facteur Z pour le plan de
11 redressement des MALTs. Alors, ça a déjà été, je
12 pense, il y a déjà une décision qui a été rendue
13 concernant des critères d'éligibilité pour que des
14 coûts puissent être traités comme un facteur Z. On
15 va passer à travers chacun de ces critères-là. Et
16 on va essayer de voir si le projet de redressement
17 des MALTs rencontre ces critères.

18 Le premier critère, ce n'est pas par ordre
19 d'importance, c'est un après l'autre :
20 l'imprévisibilité de l'occurrence des coûts pendant
21 la durée du MRI. Alors en ce qui concerne ce
22 critère-là, le plan de redressement des MALTs
23 comporte deux volets. Ça, ça a été mentionné dans
24 le dossier antérieur, le dossier tarifaire 4012. Il
25 y avait deux éléments. Un premier élément qui a

1 relevé des dommages et correctifs à la suite de
2 vols. Et, là, comme j'ai inclus ici, ça a été
3 déposé, fourni par le Transporteur à la pièce
4 B-0059 page 19, sur l'évolution du nombre de vols
5 depuis deux mille dix-sept (2017) et deux mille
6 dix-huit (2018), sur la période deux mille dix-
7 sept-deux mille dix-huit (2017-2018).

8 On peut constater que la problématique
9 n'est pas nouvelle et que la très grande... et en
10 plus de ça que la plus grande majorité des vols ont
11 été subis sur la période deux mille sept à deux
12 mille douze (2007-2012). Et aussi au dernier
13 dossier tarifaire, le Transporteur mentionne que la
14 situation a été temporairement corrigée dans
15 plusieurs installations à la suite de vols, mais
16 les travaux pour corriger des situations de façon
17 permanente ne sont pas tous complétés.

18 Et au dernier dossier tarifaire, le
19 Transporteur mentionne... C'est-à-dire le deuxième
20 point, excusez, le deuxième point à mentionner,
21 c'est la mise à jour des plans et devis... des
22 plans et relevés de continuité. Alors, au même
23 dossier tarifaire, le Transporteur mentionne que la
24 mise à jour des plans et des relevés de continuité
25 de la grille de terre lors des premiers projets

1 d'addition, de démantèlement, de vols de cuivre, de
2 bris quelconque et de creusage n'a pas été effectué
3 dans plusieurs installations, et vous avez la
4 référence. Alors, selon les intervenants, les coûts
5 relatifs au redressement des MALTs n'étaient pas
6 imprévisibles. La problématique remonte en deux
7 mille douze (2012), au moins, et avant deux mille
8 douze (2012), les corrections temporaires ont été
9 apportées et des mises à jour des relevés de
10 continuité de grilles de terre n'ont pas été
11 effectuées à la suite des travaux qui ont été
12 réalisés. Donc, c'était quelque chose qui était
13 connu et ce n'était pas quelque chose
14 d'imprévisible.

15 Maintenant, on va passer à
16 l'imprévisibilité des montants liés aux éléments de
17 coûts. Encore là, le Transporteur connaît la
18 quantité des installations en cause et avec
19 l'expérience qui est là, il devrait avoir une bonne
20 idée des coûts de chacun des travaux à effectuer.
21 Alors, dans ce sens-là, je pense qu'on ne peut pas
22 affirmer qu'il y a une imprévisibilité des montants
23 liés à ce projet.

24 Le troisième critère, qui est
25 l'insuffisance ou l'absence de contrôle du

1 Transporteur sur les éléments de coûts. Alors,
2 considérant que la problématique remonte à deux
3 mille sept (2007), que les corrections temporaires
4 ont été faites, mais ça a été une décision du
5 Transporteur de faire des corrections temporaires,
6 que les mises à jour des plans et les relevés de
7 continuité de grilles n'ont pas été effectués. Ça,
8 encore là, ça a été une décision du Transporteur de
9 ne pas le faire. Et aussi, il est à noter que sur
10 la période deux mille neuf (2009) à deux mille
11 treize (2013), les CNE réels du Transporteur ont
12 été inférieurs aux CNE autorisés. Donc, on peut...
13 Le budget était disponible pour faire ces travaux-
14 là, ces projets-là, et ça a été une décision du
15 Transporteur, à notre avis, de ne pas les réaliser.

16 Alors, selon les intervenants, le
17 Transporteur avait le contrôle sur les éléments de
18 coûts liés au redressement des MALTs. En
19 conséquence, ces éléments de coûts ne devraient pas
20 être admissibles au Facteur Z.

21 Maintenant, le quatrième critère qui est le
22 critère de matérialité. Dans le cas du
23 Transporteur, le seuil de matérialité du Facteur Z
24 n'a pas encore été fixé par la Régie, mais il a été
25 fixé pour le Distributeur, il a été fixé à quinze

1 millions (15 M\$) et à notre avis, il devrait y
2 avoir une cohérence dans les décisions de la Régie.
3 Et selon les intervenants, la détermination du
4 seuil pour le Transporteur... doit être basée sur
5 les même paramètres que ceux qui ont été retenus
6 pour le Distributeur.

7 Alors, on va revenir ici sur les paramètres
8 qui ont été retenus pour le Distributeur, c'est la
9 décision D-2018-067, c'est au paragraphe 222. Ça
10 dit :

11 Premièrement, la Régie est d'avis que
12 le fait de fixer un seuil à cinq
13 millions (5 M\$) risque d'amener un
14 nombre plus élevé d'exclusions, ce qui
15 va à l'encontre des objectifs de
16 l'article 48.1 de la Loi.

17 Qui était d'alléger la réglementation. Donc, il
18 faut que le montant... Ce que ça dit, c'est qu'il
19 faut que le montant soit assez élevé pour diminuer
20 la quantité d'exclusions. Et le deuxième point,
21 c'est que la Régie fait référence à la décision
22 D-2015-150. Et dans cette décision-là :

23 La Régie a jugé qu'en deçà de quarante
24 (40) points de base ou quinze millions
25 (15 M\$), le Distributeur était

1 rémunéré pour le risque à même le
2 rendement qu'il reçoit.

3 Donc, on doit souligner que dans sa décision, la
4 Régie ne réfère pas aux éléments qui sont inclus
5 dans la formule d'indexation, mais uniquement aux
6 risques d'affaires du Distributeur. Ainsi, il ne
7 nous apparaît pas approprié de baser le montant du
8 seuil de matérialité sur le fait que les éléments
9 de coûts, dans la formule d'indexation du
10 Transporteur, sont différents de ceux du
11 Distributeur, comme le fait du Transporteur, entre
12 autres à la pièce B-0065, page 20.

13 Alors, maintenant si on applique au
14 Transporteur les paramètres qui avaient été retenus
15 pour le Distributeur; dans sa décision D-2014-034,
16 la Régie fixait le même taux de rendement, ça
17 c'était la décision concernant le taux de rendement
18 pour le Transporteur et le Distributeur. La Régie a
19 fixé le même taux de rendement pour les capitaux
20 propres du Transporteur et du Distributeur. Et au
21 paragraphe 243, ça dit :

22 En conséquence, la Régie fixe, pour
23 l'année tarifaire 2014[...]

24 Et ça a été reconduit par la suite, comme vous le
25 savez très bien.

1 [...]le taux de rendement des capitaux
2 propres du Transporteur et du
3 Distributeur à huit virgule deux pour
4 cent (8,2 %).

5 (11 h 40)

6 Alors, selon les intervenants, le même taux de
7 rendement implique que le niveau de risques est la
8 même ou très semblable. Et dans ce contexte, le
9 niveau, le quarante (40) points de base devrait
10 être également applicable... être applicable au
11 Transporteur. Et pour l'appliquer, à ce moment-là
12 on va au rapport annuel deux mille dix-sept (2017)
13 du Transporteur et les capitaux propres sont de
14 cinq milliards huit cent trente-huit millions de
15 dollars (5 838 000 000 \$). Alors si on fait
16 quarante (40) points de base sur cette valeur-là,
17 on arrive à une valeur de vingt-trois virgule
18 trente-cinq millions (23,35 M\$).

19 Alors les intervenants recommandent un
20 seuil de matérialité, en toute logique, de vingt-
21 trois millions (23 M) pour le Transporteur. Parce
22 que si on retenait la même valeur que celle qui a
23 été retenue par le Distributeur, soit quinze
24 millions (15 M\$), ça impliquerait que le niveau de
25 risque n'est pas le même, ce qui ne correspond pas

1 à la décision D-2014-34 qui accordait, comme je
2 disais tout à l'heure, le même taux de rendement
3 sur les capitaux propres.

4 Et aussi on peut affirmer qu'il y a
5 d'autres situations où les valeurs sont différentes
6 pour le Transporteur et pour le Distributeur. Par
7 exemple, le règle R-601R2 sur les conditions et les
8 cas requérant l'autorisation de la Régie, l'exer...
9 de la Régie de l'énergie, alors il y a une valeur
10 différente pour... pour l'exigence d'une
11 autorisation de la Régie. Pour le Transporteur,
12 c'est vingt-cinq millions (25 M) et pour le
13 Distributeur c'est dix millions (10 M). Donc, c'est
14 pas la première fois qu'il y a des valeurs
15 différentes.

16 Alors comme le budget demandé est de treize
17 millions (13 M) et qu'il ne rencontre pas le seuil,
18 il ne rencontre pas non plus le quatrième critère.
19 Alors selon l'AQCIE-CIFQ, nous recommandons que la
20 Régie n'autorise pas un Facteur Z pour le
21 redressement des MALTs.

22 On va maintenant, très, très sommairement
23 passer à l'autre sujet, qui est l'indicateur de
24 maintien de qualité de service et liaison avec le
25 MTÉR. On va parler de l'indicateur lié à la

1 disponibilité du réseau. Alors le Transporteur
2 propose l'indicateur lié aux indisponibilités
3 forcées, ce qui est indiqué comme IF. Dans une
4 pièce qui est B-0050, c'est dans la présentation
5 que le Transporteur a fait dans une séance
6 technique, il est indiqué que le IF comprend tous
7 les types d'indisponibilités, soit la faune, les
8 incidents de la météo, défaillances, et cetera, et
9 cetera. Donc, ça inclut des indisponibilités
10 forcées dues et aussi ça inclut des
11 indisponibilités forcées dues à d'autres
12 équipements. Parce qu'on mentionnait que si, par
13 exemple, un sectionneur était indisponible,
14 automatiquement un disjoncteur, un transformateur à
15 côté est indisponible. Ça inclut toutes ces
16 indisponibilités-là. Et le Transporteur n'a pas de
17 contrôle sur beaucoup de ces indisponibilités,
18 entre autres, on peut parler de la météo, les
19 incidents, et cetera.

20 Alors au lieu de ça, les intervenants
21 recommandent plutôt de retenir l'indicateur
22 d'indisponibilités forcées dues aux défaillances
23 parce que cet indicateur retient uniquement les
24 indisponibilités sur lesquelles il exerce un
25 certain contrôle. Et c'est une situation qui est

1 comparable à l'indicateur de l'indice de
2 continuité, pour lequel le Transporteur propose
3 l'indice de continuité opérationnel et non pas
4 l'indice global qui, lui, inclut toutes les causes,
5 comme le climat, l'environnement.

6 Alors ça fait... ça termine ma
7 présentation, je vous remercie de votre attention.

8 Me GUY SARAULT :

9 Alors merci, Monsieur Paquin. Alors évidemment,
10 nous avons aussi deux autres témoins, qui sont les
11 dirigeants de l'AQCIE et du CIFQ. Alors je vais
12 d'abord demander à monsieur... à maître Allard, en
13 tant que président de l'AQCIE, s'il a des
14 commentaires à formuler au niveau du volet MRI du
15 dossier.

16 M. JOCELYN B. ALLARD :

17 R. Oui, alors merci, Maître Sarault. Alors bonjour,
18 Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs.
19 Évidemment, notre rôle, mon rôle ici c'est pas
20 évidemment de reprendre ce que l'expert Lowry ou ce
21 que monsieur Paquin vient de vous exposer. On
22 appuie les propos, là, qui vient de vous être
23 exprimés, ce qui a été écrit.

24 (11 h 45)

25 Mon rôle, évidemment, je le vois, c'est

1 beaucoup l'espèce de lien entre la réalité, les
2 clients, les grands clients industriels
3 consommateurs d'électricité qui payent les tarifs
4 et d'essayer de faire le pont entre... entre ce qui
5 se passe ici dans ces augustes murs et la réalité
6 pour les grands consommateurs.

7 La seule chose que je veux apporter,
8 attirer votre attention dans le cadre du MRI, c'est
9 une préoccupation en ce qui concerne l'histoire du
10 facteur de productivité. Monsieur Lowry a fait
11 référence ce matin justement à un article de madame
12 Baril de La Presse Plus sur la productivité
13 d'Hydro-Québec qui pourrait être mieux, l'exercice
14 ou l'efficacité devrait être encore meilleur. Tout
15 ça basé sur une étude qui vient de sortir, qui a
16 été rendue publique hier du centre sur la
17 productivité, la prospérité d'HÉC Montréal sur
18 Hydro-Québec.

19 Évidemment, vous comprendrez que, déjà
20 hier, j'avais des membres qui m'écrivaient en me
21 demandant : bien, cette analyse-là, Hydro-Québec
22 n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être,
23 aussi elle pourrait améliorer sa performance, est-
24 ce que ce n'est pas ça que vous faites en ce moment
25 à la Régie? Et, évidemment, on leur a dit oui, il

1 faut faire confiance au système. On a fait la même
2 chose dans le Distributeur. On est avec le
3 Transporteur. Ça suit son cours.

4 Évidemment, je veux juste attirer votre
5 attention, c'est qu'il faut être conscient d'avoir
6 un certain arrimage avec ce que les gens perçoivent
7 à ce moment-là en entendant toutes sortes de
8 choses, en regardant ce qui se passe. Quand on
9 arrive, quand je suis obligé de leur expliquer
10 après ça que le Distributeur s'est essayé en nous
11 expliquant qu'il était rendu tellement bon l'année
12 passée, ça prenait un facteur de productivité
13 négatif dans le cadre de la formule. Et la même
14 chose nous est encore une fois proposé cette année
15 par le Transporteur.

16 Je vous dirais que, ça, ça crée un peu pas
17 mal d'incrédibilité chez les gens qui suivent ça,
18 qui ne sont pas évidemment, comme je vous dis, ici
19 à tous les jours, qui ne viennent pas suivre ça de
20 façon très attentive. C'est ce que je voulais vous
21 transmettre d'être conscient de cet arrimage entre
22 la perception et ce que les clients qui ont à payer
23 après ça les tarifs, on veut que ce soit pas juste
24 correct mais il faut qu'ils aient la perception que
25 c'est correct. Ça renforçait ma conclusion que

1 docteur Lowry avait raison de dire que ça ne
2 prenait pas un facteur négatif de productivité dans
3 le cadre de la formule ici. Je n'ai pas d'autre
4 chose à ce stade-ci. Merci.

5 Q. **[109]** Merci, Monsieur Allard. Monsieur Vézina?

6 M. PIERRE VÉZINA :

7 R. Non, je n'ai rien à ajouter, encore une fois.

8 Q. **[110]** Alors je pense que ça complète. On pourrait
9 être rendu aux contre-interrogatoires de ce panel.
10 Je ne sais pas s'il est trop tard mais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. On va commencer à tout le moins, et puis on
13 verra combien de questions il y a de la part des
14 gens. Alors là-dessus, je vais voir avec les
15 intervenants. Je ne vois pas maître Cadrin. Je ne
16 sais même pas s'il est là. Je ne le vois pas.
17 Maître Turmel, est-ce que vous avez des questions?
18 Pas de questions de la part de maître Turmel. Je ne
19 vois pas maître Hamelin. Oui, elle est là, mais
20 elle n'a pas de questions. Maître David? Pas de
21 questions. Maître Neuman? Pas de questions non
22 plus. Voilà de la part des intervenants. Maître
23 Fréchette?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Pas de questions pour moi.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de questions pour vous. Maître Gariépy?

3 Me ANNIE GARIÉPY :

4 Je n'aurai pas de questions.

5 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

6 Me MARC TURGEON :

7 Q. **[111]** En fait, Maître Allard, c'est juste un
8 commentaire sur l'étude. Hier aussi l'étude
9 mentionnait l'abolition de la Régie. Alors, ce
10 serait aussi une autre façon de faire de la
11 réglementation « inventative ». Je ne sais pas si
12 vos membres vous en ont parlé pour cet aspect.

13 M. JOCELYN B. ALLARD :

14 R. Je me suis promis qu'au prochain conseil
15 d'administration, on aurait une discussion fort
16 intéressante sur cet... J'ai noté effectivement
17 dans l'étude. Je vais vous avouer que je n'ai pas
18 lu tout en détail l'étude. Évidemment, hier,
19 j'étais ici, je suivais les audiences et puis on
20 essayait...

21 Q. **[112]** Oui, je vous ai vu.

22 R. ... d'attraper tout ça, là. C'est ça. Évidemment,
23 l'AQCIE, la position qu'on a déjà exprimée à la
24 Régie dans le cadre notamment de l'avis au
25 ministre, c'est que la Régie, c'est un outil

1 essentiel et important en ce qui nous concerne pour
2 assurer justement que la tarification soit faite de
3 façon transparente, que ce soit le plus possible en
4 lien avec les coûts. Ça, vous avez déjà entendu
5 probablement moi, probablement mon prédécesseur,
6 mon collègue également parler de, je ne sais pas,
7 le terme interfinancement, par exemple, où on
8 devrait faire en sorte de faire payer aux gens
9 seulement ce qu'il faut encourir comme coût et
10 qu'on devrait payer le juste prix pour le juste
11 service, que la tarification, ça ne doit pas être
12 une taxation déguisée, que ça ne doit pas servir à
13 faire du développement économique.

14 On n'a rien contre le développement
15 économique. On n'a rien contre le développement
16 régional. On n'a rien contre le développement
17 environnemental. Mais ce sont des rôles
18 gouvernementaux. Et, évidemment, devant la Régie,
19 bien, on devrait se contenter de faire de la
20 tarification fondée sur les coûts. C'est ce qui
21 assure la meilleure indépendance, la meilleure
22 transparence, la meilleure confiance aux gens.

23 (11 h 50)

24 J'ai même déjà exprimé ici, j'étais assis à
25 la même place dans un autre forum, puis ensuite il

1 y a une réunion administrative où tous les
2 intervenants étaient présents, en expliquant que le
3 processus qu'on a ici c'est un processus qui est
4 très utile. Puis la référence que je faisais, il y
5 en a peut-être certains qui vont sourire à cette
6 mention, mais il y a plusieurs années quand il y a
7 eu des manifestations dans les rues, on va remonter
8 mettons à deux mille douze (2012), j'avais à la
9 blague dit : peut-être que le premier ministre de
10 l'époque, monsieur Charest, aurait peut-être trouvé
11 ça intéressant d'avoir une Régie des frais de
12 scolarité, où les gens auraient pu venir établir,
13 discuter, débattre, se déchirer leur chemise, en
14 tout cas faire tout ce qu'il y a à faire plutôt que
15 de taper des casseroles dans les rues. Ça aurait pu
16 être une façon, alors c'est ça.

17 Ça fait qu'on est chanceux, on a quelque
18 chose qui fonctionne bien, là. Évidemment, il y a
19 toujours moyen de perfectionner les choses, on
20 s'entend et on... mais on a confiance au système,
21 on pense que c'est important puis qu'une Régie il
22 faut que ça fonctionne, alors c'est un soutien.
23 Évidemment, j'ose espérer que mon conseil
24 d'administration lorsqu'on en discutera, le
25 conseil... au prochain conseil d'administration,

1 ils seront toujours du même avis, mais c'était la
2 position traditionnelle, je ne vois pas pourquoi ça
3 changerait dans le contexte actuel. À moins qu'on
4 nous propose des alternatives ou autre chose, là,
5 mais avec ce qu'on connaît présentement, comme ils
6 disent en anglais, d'avoir un débat ici avec nos
7 amis d'Hydro, que ce soit le Transporteur ou le
8 Distributeur, on pourrait évidemment... on pourrait
9 même penser, puis ça a déjà été discuté dans le
10 passé, ce serait intéressant si c'était le
11 Producteur également, mais ça c'est un autre... ça
12 prend plus de modifications. Ce serait pas mal
13 transparent. Mais c'est ça, mais « it keeps them
14 honest », comme ils disent en anglais, alors c'est
15 ça.

16 Ça permet de... puis je pense que c'est à
17 l'avantage de tous, ça crée une légitimité
18 également pour les utilités, puis je parle en
19 connaissance de cause, pour avoir une expérience
20 passée où ça sert également à l'entreprise pour
21 valider les conditions de service, les mesures
22 qu'ils mettent en place, ça fait partie. Puis si
23 les gens ont vraiment quelque chose à dire, bien
24 ils peuvent venir ici puis intervenir, en autant
25 qu'ils ont les moyens, mais ça c'est une autre

1 question qu'on reprendra une autre fois.

2 Me MARC TURGEON :

3 Q. **[i.]** Je vous dirais comme suite à ces... parce que
4 c'est plus de l'ordre des commentaires entre vous
5 et moi, je vous dirais que naturellement la Régie,
6 je ne vous surprendrai pas en disant qu'on applique
7 une loi qui... on a un pouvoir délégué, on applique
8 une loi. On essaye de l'appliquer avec le plus de
9 générosité et le plus d'inventivité pour essayer de
10 faire de la réglementation un petit peu différente,
11 mais je vous dirais que c'est important... je pense
12 que c'est important pour moi, comme personne, puis
13 aussi comme régisseur, que les questions
14 énergétiques dans leur ensemble soient... c'est
15 l'un de les lire, c'est l'un aussi de savoir
16 qu'il faut participer, je pense que les Québécois
17 sont... sont... aiment beaucoup les débats, mais il
18 faut que ce soit fait, ce débats-là. Il y a des
19 débats qui... le monde, par essence, je dis
20 toujours ma « job » est... je ne le suis pas
21 personnellement, mais ma « job » est quelque chose
22 de conservateur. C'est un monde qui évolue
23 lentement, mais je pense qu'il faut alimenter les
24 débats. Moi, je ne pourrais pas... je vous ai
25 entendu, puis c'est toujours avec beaucoup de

1 plaisir que je vous entends, mais effectivement moi
2 je vais partir... ma décision, je vais la partir de
3 ce que j'ai entendu dans cette salle-ci, qui est en
4 preuve, puis avec le pouvoir lié à la loi. Mais
5 tout ça se transforme aussi et peut se transformer
6 par des débats publics dans lesquels vos membres et
7 vous-mêmes, vous pouvez jouer un rôle, je pense,
8 important.

9 R. Effectivement.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[ii.]** Maître... Monsieur Paquin. Juste une...
12 quelque... une question rapide. Je comprends votre
13 position sur les MALTs, mais elle est liée
14 évidemment à la position que vous aviez prise en
15 tarifaire de ne pas autoriser le plein montant.
16 J'avais cru comprendre de la position du
17 Transporteur, monsieur Dubé, qu'il avait dit : bon,
18 bien évidemment si on le demande c'est parce qu'on
19 ne veut pas reproduire ce chiffre-là, s'il devait
20 être accepté. Évidemment, c'était sa position à
21 lui, qu'on accepte treize millions (13 M). Ne pas
22 répéter le treize millions (13 M) pendant quatre
23 ans, donc est-ce que ça, si... si la Régie devait
24 considérer donner l'entièreté de la somme, est-ce
25 que votre position change sur le Z aux fins de ne

1 pas... vu que c'était un « one time offer », là, on
2 en avait besoin d'une seule fois, est-ce que vous
3 préférez quand... est-ce que vous changez d'idée et
4 est-ce que vous préférez quand même le mettre dans
5 un Z pour éviter la répétition d'un coût qui
6 n'était que ponctuel? C'est que la po... ma
7 compréhension de la position d'Hydro-Québec était
8 que puisque c'était un coût ponctuel pour une seule
9 année, donc l'année deux mille dix-neuf (2019) et
10 qu'elle ne devait pas se répéter en deux mille
11 vingt (2020), deux mille vingt et un (2021) et deux
12 mille vingt-deux (2022), c'est une... c'est le
13 principal motif pour lequel il demandait de le
14 mettre dans un Z, pour ne pas... pour l'enlever de
15 la formule d'indexation afin que ce coût-là de
16 treize millions (13 M) ne soit pas indexé. Est-ce
17 que si la Régie devait, dans sa décision sur le
18 sujet tarifaire, donner le plein montant requis par
19 le Transporteur, est-ce que ça change votre
20 position sur le Z?

21 (11 h 55)

22 M. PAUL PAQUIN:

23 R. Notre position sur le Z ne change pas parce que
24 dans notre...

25 Q. **[113]** Non, je comprends qu'elle ne change pas mais

1 c'est votre position de repli. Si nous devons
2 accorder le treize millions (13 M), est-ce qu'à ce
3 moment-là vous préféreriez qu'il y ait un Z ou vous
4 maintenez votre position de principe et le treize
5 millions (13 M) se retrouve dans la formule
6 d'indexation.

7 R. À ce moment-là, je pourrais peut-être vous reporter
8 à notre présentation qu'on a faite au mois de
9 novembre où on avait une position qui avait été
10 exprimée à ce moment-là qui était de considérer
11 uniquement, en se référant à la décision qui avait
12 été déjà rendue l'an passé, tenir compte uniquement
13 d'une partie des coûts et de répartir ces coûts-là
14 sur la période du MRI.

15 Q. **[114]** Je vous remercie beaucoup. Maître Allard,
16 vous voulez ajouter quelque chose?

17 M. JOCELYN B. ALLARD:

18 R. Si vous permettez, je vais juste...

19 Q. **[115]** Bien sûr.

20 R. On se demandait juste, si je comprends bien votre
21 question également, c'est, évidemment, si vous
22 dites le treize millions (13 M) on va le passer
23 puis il va être accordé, est-ce qu'on est mieux de
24 ne pas l'avoir, de le mettre dans un Z pour ne pas
25 l'avoir dans le montant avec lequel on va partir

1 pour faire les prochaines années, évidemment, c'est
2 pas la position qu'on supporte mais, comme vous
3 dites, une position de repli, bien, j'aime aussi
4 bien qu'on fasse le calcul pour les années
5 subséquentes, qu'on ne parte pas treize millions
6 (13 M) plus haut, qu'on parte treize millions
7 (13 M) plus bas, effectivement.

8 Q. **[116]** Je vous remercie. Avez-vous un
9 réinterrogatoire Maître Sarault?

10 Me GUY SARAULT:

11 Il m'arrive une situation assez inhabituelle. J'ai
12 mon expert derrière moi qui est un petit peu
13 nerveux et je vais vous lire un courriel qu'il m'a
14 envoyé à cet instant, il y a quelques minutes.

15 "It seems that I misspoke on one
16 matter during my testimony this
17 morning. Is there a means for making
18 a correction."

19 J'ai aucune idée d'en quoi consiste le "misspoke"
20 mais il semblerait qu'il n'est pas heureux d'une de
21 ses déclarations. Pendant qu'il est encore ici
22 derrière moi, s'il y a matière à correction, je
23 pense que ça serait peut-être équitable à son
24 endroit de lui permettre de s'expliquer. Mais je
25 peux pas vous dire ce dont il s'agit.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Évidemment, ça, ça serait sujet, évidemment, à la
3 possibilité de réinterroger sur...

4 Me GUY SARAULT:

5 Bien...

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Dépendamment de la nature du "misspoke".

8 Me GUY SARAULT:

9 Ça va de soi.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 O.K. Juste un instant. Maître Sarault, on va vous
12 permettre mais c'est parce qu'on ne sait pas nous
13 non plus la nature du "misspoke". Alors, si c'est
14 une légère correction mais, évidemment, on ne
15 repart pas dans l'entièreté de la preuve. Alors,
16 on peut réassermenter monsieur Lowry, puis on verra
17 la longueur du "misspoke" et puis, évidemment, avec
18 la possibilité pour l'ensemble des intervenants et
19 du Transporteur de poser des questions.

20 Me GUY SARAULT:

21 Vous êtes bien gentille, je l'apprécie beaucoup.

22 Et comme je vous dis, j'ai aucune idée.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 O.K. Alors...

25

1 Me GUY SARAULT:

2 On va voir...

3 LA PRÉSIDENTE:

4 On va écouter avec vous mais je dois vous dire, on
5 va intervenir si...

6 Me GUY SARAULT:

7 Oui, oui.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 ... on devait juger que c'était...

10 Me GUY SARAULT:

11 Évidemment, je comprends.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Oui, alors le panel francophone est libéré, merci
14 beaucoup, avec nos remerciements.

15

16 PREUVE AQCIE-CIFQ

17

18 L'an deux mille dix-neuf (2019), le vingt-deuxième
19 (22e) jour de janvier, a comparu:

20

21 Dr. MARK LOWRY, Economist, place of business
22 located at 44 East Mifflin Street, Madison,
23 Wisconsin, USA;

24

25 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, dépose et dit comme suit:

2

3 RÉINTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT :

4 A. So, I would like to apologise, I did make one
5 mistake during my presentation and subsequent
6 remarks. I was saying that there had been a
7 decision in the Hydro One Distribution case in
8 which the Board had effectively ignored the
9 findings of Mr. Fenrick in that case.

10 Actually, I mixed a couple of things up in
11 my mind. I forgot that, unbelievably, that that
12 proceeding which has been going on for like a year
13 and a half to two years, there has not been a final
14 decision in that case. And I think what got me
15 thinking that they had made a decision which they
16 ignored his findings, partly because I think that's
17 going to be the outcome, but also there was another
18 recent proceeding by the OEB in which there was a
19 similar outcome involving another witness. So,
20 actually, there has been no ignoring or other
21 commentary about Mr. Fenrick's testimony thus far.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Merci.

24 Me GUY SARAULT:

25 Q. [117] So, does this complete your correction?

1 A. Yes, it does.

2 Q. **[118]** Thank you.

3 A. Thank you for the opportunity.

4 Q. **[119]** Alors, le témoin est disponible pour être
5 contre-interrogé.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Je vais juste voir avec un... Est-ce qu'il y a des
8 intervenants qui veulent revenir sur cette
9 question-là? Je n'en vois pas. Maître Fréchette,
10 c'était votre question, alors...

11 Me YVES FRÉCHETTE:

12 Non...

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Il n'y aura pas de questions. Maître Gariépy?

15 Me ANNIE GARIÉPY:

16 Non.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Je vous remercie. Merci beaucoup, vous êtes
19 maintenant libéré pour la deuxième fois. Alors là-
20 dessus, ça va être la fin de la preuve pour
21 l'AQCIE?

22 Me GUY SARAULT:

23 Je pense que oui. Je tiens encore à vous remercier
24 pour votre compréhension.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Et puis il est midi (12 h 00), c'est l'heure de la
3 pause lunch. On va revenir et au retour on va
4 recommencer avec la preuve de la FCEI.

5 Me GUY SARAULT:

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Ah, treize heures quart (13 h 15), merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 _____
(13 h 20)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Rebonjour. On va faire comme s'il n'était pas là et
15 on va essayer d'arranger l'écran pour qu'on puisse
16 avoir les présentations pour tous. Madame la
17 Greffière, est-ce que ça apparaît sur les écrans de
18 télé ou...

19 LA GREFFIÈRE :

20 Oui. C'est juste cet écran-là. Voulez-vous que je
21 le tourne...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, s'il vous plaît. Alors, vous avez des copies
24 papier pour ceux... Alors, je vais...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, on va quand même commencer la présentation
3 et puis Maître Turmel, allez-y.

4

5 PREUVE DE LA FCEI

6

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Merci. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour aux
9 Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. En ce bel
10 après-midi friscouillet de janvier. Monsieur
11 Gosselin a pris place, on peut l'assermenter.

12

13 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième
14 (22e) jour du mois de janvier, A COMPARU :

15

16 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
17 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

18

19 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, dépose et dit :

21

22 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. **[120]** Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour
24 Monsieur Gosselin. Dans le présent dossier, vous
25 avez préparé le mémoire de la FCEI coté sous la

1 pièce FCEI-13, de même que, sauf erreur, les
2 réponses à la DDR de la Régie, C-FCEI-15. Et je ne
3 sais pas si elles avaient été adoptées dans
4 l'autre... dans la première séquence ou pas, mais
5 on va quand même les adopter. Je comprends que, ces
6 documents, vous les adoptez pour valoir comme votre
7 témoignage écrit en l'instance?

8 M. ANTOINE GOSSELIN :

9 R. Oui.

10 Q. **[121]** Et que ces documents respectent...
11 représentent la position de la FCEI?

12 R. Oui.

13 Q. **[122]** Il n'y a pas de correction à y apporter?

14 R. Non.

15 Q. **[123]** Alors, c'est à vous.

16 R. Merci. Alors, bonjour.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Excusez-moi. Voulez-vous...

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Oui. Et nous allons donc coter la pièce, la
21 présentation de cet après-midi sous la cote
22 C-FCEI...

23 LA GREFFIÈRE :

24 20.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 20. Merci, Madame.

3

4 C-FCEI-0020 : Présentation de la FCEI

5

6 M. ANTOINE GOSSELIN :

7 R. Alors, bonjour Messieurs les Régisseurs, Madame la
8 Présidente. Je vois que l'image est partie de
9 l'écran, mais je crois comprendre que vous l'avez
10 tous quand même. Donc, je vais aborder trois sujets
11 cet après-midi. Tout d'abord, la question du
12 facteur Y pour les prestations de... la prestation
13 de travail, le facteur X et le lien entre les
14 indicateurs de qualité de service et les écarts, le
15 mécanisme de traitement des écarts de rendement.

16 Donc, pour ce qui est du facteur Y pour la
17 prestation de travail, le Transporteur propose
18 d'intégrer... en fait, tout d'abord, dans la
19 décision D-2018-001, la Régie a approuvé une
20 formule I-X qui incluait l'item « Prestation de
21 travail ». HQT demande de le sortir de la formule.

22 Évidemment, comme l'item « Prestation de
23 travail » rentre en valeur négative, bien, en le
24 retirant de la formule, ce que ça fait, c'est qu'on
25 se ramasse avec une formule I-X qui est plus... qui

1 couvre plus de montants, des montants plus
2 importants.

3 On voit plusieurs avantages au fait de
4 mettre en place un facteur Y pour le retirer de la
5 formule. D'abord, le fait que le facteur Y soit...
6 la prestation de travail soit dans la formule, ça a
7 comme impact de fixer la répartition de la main-
8 d'oeuvre, la capacité de ressources humaines. Ça a
9 pour effet de fixer les proportions des ressources
10 humaines qui sont attribuées à des dépenses
11 capitalisables et d'autres qui sont attribuées à
12 des dépenses non capitalisables.

13 Et ce que ça peut avoir pour effet, c'est
14 que bien là ça crée un incitatif pour le
15 Transporteur de, dans la réalité puisque ces
16 proportions-là sont fixés dans sa formule, dans la
17 réalité, de transférer des ressources du non
18 capitalisables vers les capitalisables et donc de
19 faire diminuer ses coûts réels, alors que sa
20 formule garantit quand même un niveau de coûts
21 comme si la proportion avait été maintenue.

22 (13 h 25)

23 Alors, d'intégrer le facteur Y règle un peu
24 ce problème-là parce que si vous décidez de
25 transférer des ressources capitalisables... non

1 capitalisables vers du capitalisable, bien, ça va
2 réduire vos coûts au rapport annuel, mais ça va
3 aussi réduire votre revenu requis.

4 Un autre avantage en termes d'incitatif,
5 c'est que, bon, ça enlève cet incitatif
6 indésirable-là, je dirais, mais ça rajoute aussi un
7 incitatif désirable qui est que, à partir de ce
8 moment-là, HQT... si vous excluez les prestations
9 de travail de la formule, vous créez un incitatif à
10 HQT de gérer les dépenses capitalisables de façon
11 plus efficiente que si c'est déjà intégré dans la
12 formule. Parce que si les dépenses capitalisables
13 sont dans la formule, bien, s'il réussit, par
14 exemple, à réduire de dix millions (10 M\$) ses
15 dépenses capitalisables à faire le même niveau
16 d'investissement mais avec dix millions (10 M\$) de
17 moins de ressources humaines, bien, ça va
18 réduire... ça va faire augmenter en fait sa... son
19 revenu... Excusez! Ça va faire augmenter le revenu
20 requis.

21 Ça fait augmenter son revenu requis et ça
22 fait augmenter ses coûts réels aussi. Donc, il y a
23 comme pas de bénéfice à faire ça. Alors que si vous
24 mettez un facteur Y dans la formule, bien, là, si
25 le... si le Transporteur... Excusez-moi! O.K. Je

1 vais continuer. J'y reviens. J'y reviens à la
2 prochaine diapositive. J'ai un exemple qui va
3 l'illustrer. Ça va être plus... Je pense que ça va
4 être plus facile à comprendre.

5 Par contre, il y a certains inconvénients
6 aussi qui viennent avec le fait de mettre, de
7 traiter en facteur Y. Et, bon, le premier
8 inconvénient, c'est un risque de sous-estimation de
9 la prestation de service lors du dossier tarifaire.
10 Donc, si vous mettez un Y, bien, vous avez intérêt
11 à prévoir que vous allez faire peu de dépenses
12 capitalisables pour avoir un revenu requis plus
13 élevé puis des tarifs plus élevés. Mais dans la
14 réalité, bien, finalement vous en faites plus. Et
15 donc vous générez un bénéfice sur cet écart-là.

16 L'autre inconvénient... Là, je l'ai mis en
17 rouge dans la diapositive parce que c'est un
18 élément nouveau qu'on n'avait pas dans la preuve,
19 qu'on n'avait pas en fait identifié à ce moment-là,
20 mais qu'on a identifié récemment, et qui est quand
21 même important, je pense, à prendre en
22 considération. Et c'est que, dans le fond, il
23 pourrait y avoir un intérêt si on met un facteur Y
24 pour HQT de prendre des dépenses capitalisables et
25 les déplacer à l'externe, les déplacer, par

1 exemple, vers HQ Équipement.

2 Et donc, j'ai un exemple ici à la
3 diapositive suivante de ce que ça pourrait donner.
4 Donc, supposons que le Transporteur dit, bien, j'ai
5 un cent cinquante millions (150 M\$) de dépenses
6 capitalisables en deux mille dix-neuf (2019), ma
7 formule me donne six cents millions (600 M\$) de
8 revenu requis... Pardon. La formule I moins X donne
9 six cents millions (600 M\$). J'ai cent cinquante
10 millions (150 M\$) de prestations de service
11 capitalisables. Donc, ça me donne un revenu requis
12 de quatre cent cinquante (450 M\$). Donc, mes tarifs
13 vont rapporter quatre cent cinquante millions
14 (450 M\$). Donc, je n'ai pas d'excédent de
15 rendement.

16 (13 h 30)

17 À l'année suivante, si je prends les
18 dépenses capitalisables puis qu'au lieu de les
19 réaliser moi-même, je transfère la main-d'oeuvre,
20 et ce travail-là par exemple chez HQ équipement,
21 bien là ça me donne à l'interne un niveau de
22 prestations de service qui vient de diminuer, ici
23 il est diminué de cinquante millions (50 M\$). Donc,
24 ça me donne un revenu requis supérieur, mais par
25 contre mon coût réel, lui, il reste le même parce

1 qu'au réel, ce qui était capitalisé par moi,
2 maintenant est capitalisé par HQ équipement, mais
3 mon coût total reste pareil. Donc, j'ai dégagé un
4 excédent de rendement de cinquante millions (50 M\$)
5 de manière indue.

6 Alors, je disais que j'allais revenir
7 tantôt pour expliquer ce que je disais à la
8 diapositive 1. En fait, l'incitatif à bien gérer
9 les dépenses capitalisables, si on met le Facteur
10 Y, il est exactement le même que ce qui était... La
11 mécanique est exactement la même que ce qui est
12 démontré ici, sauf qu'au lieu que ça soit des
13 dépenses qui soient transférées vers l'externe,
14 c'est juste une réduction, une meilleure gestion,
15 mais ça donne lieu, quand même, à un excédent
16 rendement et donc il y a un incitatif à bien gérer
17 ces dépenses-là, qui est généré en mettant ce
18 facteur-là, ce Facteur Y-là.

19 Donc, j'ai mis, à titre indicatif ici, que
20 les dépenses d'investissement d'HQ équipement, qui
21 sont facturées au Transporteur là par les services
22 partagés, c'était onze millions (11 M\$) en deux
23 mille dix-neuf (2019). Donc, ce nouvel élément-là,
24 nous fait... disons, nous fait peut-être nuancer ou
25 en tout cas être un petit peu plus prudent à la

1 recommandation parce qu'effectivement là, ça rouvre
2 peut-être une porte pour offrir des incitatifs qui
3 soient indésirables, mais bon, au final, il y a
4 quand même plusieurs avantages et je pense qu'on
5 peut sur ce... Les transferts, la capitalisation
6 qui seraient transférés à HQ équipement, je pense
7 qu'on pourrait quand même accepter de mettre le
8 Facteur Y en place, mais en gardant un oeil sur ça
9 pour s'assurer qu'on ne va pas tout à coup, qu'on
10 fait faire le travail capitalisable par quelqu'un
11 d'autre puis qu'on diminue notre prestation de
12 travail artificiellement.

13 On a proposé, en plus du Facteur Y, de
14 mettre un compte d'écart sur ce Facteur Y-là, sur
15 les prestations de travail parce qu'un des
16 inconvénients que je soulignais tout à l'heure,
17 s'il n'y a pas de compte d'écart, bien on peut
18 avoir intérêt, chez le Transporteur, à simplement
19 augmenter le niveau de prestations de service,
20 faire un transfert. Et entre le dossier tarifaire
21 puis le rapport annuel, alors évidemment, ce n'est
22 pas la même mécanique que sur la durée du... Le
23 compte d'écart permet de contrôler ce problème-là,
24 d'une cause tarifaire à l'autre, mais il reste que
25 le problème persiste entre la cause tarifaire puis

1 le rapport annuel. Et donc, en mettant un compte
2 d'écart, bien on vient régler ce problème-là.

3 Puis ce qu'on voit, dans le fond, ici, au
4 tableau du haut, de la diapositive 5, c'est que...
5 bon, bien, on a un dossier tarifaire où notre
6 formule et moyenne nous donne six cents millions
7 (600 M\$). On prévoit une prestation de service de
8 cent cinquante millions (150 M\$), donc on va
9 chercher dans les tarifs quatre cent cinquante
10 millions (450 M\$), mais au réel finalement on fait
11 plus de prestations de service que ce qu'on avait
12 prévu, de prestations de travail, pardon. Et donc,
13 on génère un excédent de rendement de trente
14 millions (30 M\$). Et là, je suis sur la ligne RA
15 pour « Rapport annuel » sans compte d'écart.

16 Alors, maintenant, si on met un compte
17 d'écart, ce qu'on fait, c'est qu'on vient
18 dire : « Bien. Donc, je vais prendre pour acquis
19 que ta prestation de travail, ce n'était pas cent
20 quatre-vingt (180 M\$), mais c'était cent cinquante
21 (150 M\$). Donc, pour le calcul de l'excédent de
22 rendement, bien ça ramène l'excédent de rendement à
23 zéro (0) à être partagé.

24 (13 h 35)

25 Et il y a une question qui a été posée au

1 panel d'HQT durant l'audience, où on demandait :
2 mais qu'est-ce que vous pensez de la proposition de
3 la FCEI de mettre en place un compte d'écarts sur
4 le Facteur Y pour les prestations de travail? Et on
5 vous a dit : bien si on met un compte d'écarts, on
6 va enlever l'incitatif à être... à être efficient
7 dans la gestion de ces dépenses-là.

8 Et je comprends un peu la réponse parce
9 que, de façon générale, c'est un peu la logique qui
10 s'applique. Quand on met un compte d'écarts sur
11 quelque chose, on a l'impression qu'on enlève
12 l'incitatif à être efficient. Mais ici, c'est une
13 situation particulière parce qu'on a une enveloppe
14 globale qui est fixe, puis là bien on est juste en
15 train de jouer sur comment on la répartit entre le
16 capitalisable puis le non capitalisable.

17 Alors en fait, le fait de mettre un compte
18 d'écarts ça amène un incitatif à gérer efficacement
19 ces dépenses-là, pour les mêmes raisons que
20 j'expliquais tout à l'heure. Pourquoi le Facteur Y,
21 d'une cause tarifaire à l'autre, donne un incitatif
22 à gérer efficacement ces dépenses capitalisables?
23 Bien ici, le compte d'écarts entre le rapport
24 annuel puis le... entre le dossier tarifaire puis
25 le rapport annuel a exactement le même impact.

1 Alors ça m'amène à la question du Facteur
2 X. Et sur le Facteur X, on ne s'est pas prononcé
3 sur le Facteur X comme tel. On s'est seulement
4 prononcé dans notre preuve pour dire : bien
5 l'évaluation de la productivité propre au
6 Transporteur sur la base de ses données historiques
7 faites par CAE, à notre avis, est déraisonnable et
8 on devrait prendre plutôt une période plus longue.

9 Et je voulais revenir sur ça parce que je
10 pense que c'est quand même un point important du
11 dossier. Donc, Concentric fait l'hypothèse que la
12 productivité deux mille douze-deux mille dix-sept
13 (2012-2017), deux mille treize-deux mille dix-sept
14 (2013-2017), mais en fait moi j'ai dit deux mille
15 douze-deux mille dix-sept (2012-2017) parce que la
16 productivité de deux mille treize (2013) est ancrée
17 dans l'année deux mille douze (2012), donc le point
18 de départ c'est vraiment deux mille douze (2012).
19 Concentric dit : ça, ce qu'on observe comme
20 productivité sur cette période-là c'est
21 représentatif ou c'est une bonne évaluation de ce à
22 quoi on pourrait s'attendre pour les années
23 futures.

24 Alors, selon nous, c'est tout à fait
25 inexact puis en fait la preuve du Transporteur dit

1 exactement le contraire. Mais avant d'en venir là,
2 je pense que, bon, c'est important d'identifier,
3 comme d'autres l'ont fait, que la hausse, la
4 productivité négative qu'on observe entre deux
5 mille douze (2012) puis deux mille dix-sept (2017),
6 elle est essentiellement tributaire de l'ajustement
7 qu'on a fait aux dépenses de maintenance en deux
8 mille dix-sept (2017). Et comme le disait monsieur
9 Raymond hier, bon bien si on enlève le quarante-
10 cinq millions (45 M) dans l'année deux mille dix-
11 sept (2017), on retrouve en fait une productivité
12 de zéro virgule quarante-cinq (0,45).

13 Mais j'ajouterais à ça l'année deux mille
14 dix-sept (2017), au dossier tarifaire on nous
15 disait qu'il y avait des dépenses de maintenance de
16 quarante-cinq millions (45 M) dedans, mais à ma
17 connaissance, au réel, on n'a jamais définitivement
18 su est-ce qu'il y a vraiment la... est-ce que le
19 rehaussement a vraiment été à quarante-cinq (45 M)
20 ou il a été plus que ça? Puis on sait que les
21 dépenses de maintenance en deux mille dix-sept
22 (2017), au réel, ont été supérieures quand même à
23 ce qui avait été prévu.

24 Et donc, au dossier tarifaire deux mille
25 dix-huit (2018) on nous disait : bien là j'ai...

1 mon quarante-cinq (45 M) ce n'est plus quarante-
2 cinq (45 M), c'est cinquante-quatre (54 M). Et
3 donc, il se peut, là, qu'il y ait dans les dépenses
4 d'exploitation deux mille dix-sept (2017) plus que
5 quarante-cinq millions (45 M) d'ajustement des
6 coûts de maintenance. Il pourrait y avoir plus,
7 mais je ne veux pas le... je ne veux pas le
8 quantifier, mais disons que si on suppose qu'il y
9 avait cinquante-quatre (54), bien la productivité
10 deux mille douze-deux mille dix-sept (2012-2017),
11 ça n'aurait pas été de quarante-cinq (45 M), ça
12 aurait été de soixante-sept (67 M).

13 Mais je pense que ce qui est le plus
14 important à observer c'est que le Transporteur,
15 quand il a présenté ses ajustements à sa stratégie
16 de gestion des actifs puis le rehaussement du
17 niveau de la maintenance, c'était très, très clair
18 la façon qu'ils ont présenté ça. Ils nous ont dit,
19 puis je vais vous lire la citation, là, qui est
20 tirée du dossier tarifaire deux mille dix-sept
21 (2017). Donc, c'est à la pièce B-0009 page 60.
22 (13 h 40)

23 La figure 21 illustre clairement
24 qu'une approche favorisant les
25 interventions aux investissements a un

1 effet cumulatif sur les revenus requis
2 qui s'accroît, comparativement à
3 l'effet ponctuel des interventions non
4 capitalisables de maintenance. Les
5 scénarios de gestion des actifs
6 exerçant une pression importante sur
7 les revenus requis sont considérés
8 comme moins favorables que les autres.

9 Donc, il nous dit que l'effet est ponctuel dans la
10 stratégie de maintenance adaptée qu'il privilégie.
11 Et on le voit très bien aussi sur la courbe. Donc,
12 c'est la courbe jaune qu'on commence à connaître
13 assez bien. Et la hausse des tarifs, elle est
14 uniforme. Donc, il y a une hausse d'un coût en deux
15 mille dix-sept (2017). Mais après, l'impact
16 cumulatif, il reste à un pour cent (1 %).

17 Donc, c'est le Transporteur même qui nous
18 dit que cette tendance-là qu'on a observée, deux
19 mille douze-deux mille dix-sept (2012-2017), puis
20 on peut l'étendre aujourd'hui à deux mille douze-
21 deux mille dix-huit (2012-2018) ou deux mille dix-
22 neuf (2019), mais il reste que, conceptuellement,
23 c'est une hausse ponctuelle puis, après, on vit
24 avec ce montant-là pendant une période de temps.

25 L'autre élément qui est important, je

1 pense, de remarquer par rapport à cette période-là
2 deux mille douze-deux mille dix-sept (2012-2017),
3 c'est que l'année deux mille douze (2012), puis
4 c'est les témoins du Transporteur qui nous le
5 disaient jeudi dernier, notes sténographiques du
6 dix-sept (17) janvier à la page 164, on disait que
7 l'année deux mille dix-sept (2017), c'était...
8 l'année deux mille douze (2012), pardon, c'était
9 une année particulière à cause qu'il y avait eu des
10 zones d'accès limité à cause des IH, si je me
11 souviens bien, des transformateurs IH.

12 Et donc qu'il y avait eu moins de dépenses
13 courantes qui avaient été faites. Dans les mêmes
14 notes sténographiques, quelques minutes plus tard,
15 on a le témoin de... je pense que c'est monsieur
16 Coyne qui nous parle d'un facteur de productivité,
17 si je me souviens bien, c'est en Australie, puis
18 qui commente puis qui dit... Puis, là, je
19 paraphrase, mais il dit : on ne peut pas considérer
20 la période deux mille dix-deux mille quinze (2010-
21 2015), si je me souviens bien, parce que la période
22 deux mille dix (2010) était une année atypique, et
23 donc c'était un point de départ non valide. Puis
24 n'importe quoi qui commençait en deux mille dix
25 (2010) allait donner un résultat qui était

1 différent, donc qui était, je comprends, aurait...

2 C'est exactement la même chose. On était
3 exactement dans la même situation. On a une année
4 de départ qui est un peu atypique et, évidemment,
5 bien, ça donne des résultats qui, selon nous, ne
6 sont pas valides, tout comme les témoins du
7 Transporteur.

8 Maintenant, sur le dernier sujet, donc le
9 lien entre les indicateurs de qualité de service et
10 les MTÉR... et le MTÉR. Donc, les trois premiers
11 points qui sont plutôt des points de principe. Et
12 ensuite je vais commenter sur la question un petit
13 peu plus pratique. Donc, le docteur Lowry en a
14 parlé un petit peu hier, mais je voulais aussi en
15 discuter parce que je trouve que c'est important,
16 on se casse la tête un peu, j'ai l'impression, pour
17 se demander comment est-ce que je fais pour trouver
18 un niveau où je ne pénaliserais pas le Transporteur
19 si jamais ces indicateurs de qualité de service
20 devaient être faibles à cause d'une variation qui
21 est hors de son contrôle.

22 Et je ne pense pas qu'on a besoin d'être
23 aussi... Je ne pense pas qu'on devrait être si
24 craintif que le Transporteur puisse se retrouver
25 dans une situation où, bien, finalement, il va

1 avoir des mauvais indicateurs et va être pénalisé
2 même si ce n'est pas de sa faute. Il faut
3 comprendre que plus on tend à protéger le
4 Transporteur, en mettant des seuils qui sont
5 faibles, plus on réduit ses incitatifs à maintenir
6 la qualité de service.

7 (13 h 45)

8 Alors, le mécanisme incitatif, ce qu'on
9 veut c'est qu'il soit incitatif et ça, c'est très
10 important. Et il y a toujours un équilibre à
11 rechercher entre le pouvoir incitatif puis l'équité
12 du partage dans le mécanisme, mais c'est toujours
13 dangereux de vouloir rechercher trop l'équité puis
14 de trop vouloir protéger l'entreprise réglementée
15 au détriment du pouvoir incitatif. Et donc, ici,
16 c'est ça, je voulais le mentionner, la bonification
17 du rendement, évidemment, pour l'entreprise, c'est
18 une fin. Eux, ils embarquent dans le mécanisme
19 parce qu'ils veulent aller chercher de la
20 bonification, mais du point de vue du régulateur,
21 bonifier le rendement du Transporteur, ce n'est pas
22 ça l'objectif. L'objectif, c'est de l'inciter à
23 être efficient. Si on est capable de l'inciter à
24 être efficient sans qu'il n'y ait aucune
25 bonification, ça ne serait pas grave. L'important,

1 c'est que l'incitatif soit là.

2 Maintenant, une autre question de principe
3 qui est dans la même lignée, c'est que dans la
4 proposition qui est faite par le Transporteur,
5 bien, il y a une possibilité de compensation
6 importante entre les indicateurs et il y en a aussi
7 de la possibilité de compensation dans la
8 proposition du docteur Lowry. Nous, ce qu'on
9 recommande c'est que cette compensation-là, s'il y
10 en a, elle soit limitée parce que c'est important
11 de maintenir une bonne performance, pas seulement
12 globalement, mais au niveau de chaque dimension de
13 la qualité de service.

14 Par ailleurs, on pense que... On est en
15 accord avec PEG à l'effet qu'il faudrait qu'il y
16 ait un incitatif à maintenir la qualité de service
17 qui soit là, même dans des scénarios où il n'y a
18 pas d'excédents de rendement. Parce qu'un des
19 dangers, évidemment, c'est que, bon, bien, si les
20 excédents de rendement sont faibles ou voire
21 légèrement négatifs, bien il n'y a plus d'incitatif
22 à maintenir la qualité de service.

23 Alors, notre recommandation par rapport à
24 ça, c'est de rejeter l'indicateur proposé par HQT
25 pour deux raisons principales. C'est que, un, le

1 critère qui est proposé est beaucoup trop permissif
2 et il y a une possibilité de compensation illimitée
3 entre les indicateurs, entre les dimensions et la
4 qualité de service.

5 Et sur ce, je veux revenir sur la question
6 de l'écart-type de l'IMQ qui est contesté par le
7 Transporteur. Donc, dans notre preuve, on a
8 mentionné que l'écart-type de cet indicateur
9 composite là était de zéro virgule quarante-trois
10 (0,43) si on supposait une indépendance entre
11 toutes les variables. Et puis on a émis que... Un
12 ordre de grandeur de zéro virgule cinq (0,5) comme
13 écart-type de l'indicateur composite était
14 probablement réaliste.

15 Dans la présentation d'HQT, on
16 disait : « Non. Nous, on pense que c'est plus que
17 ça » et puis là, on commentait sur la corrélation
18 entre les différents indicateurs et puis au contre-
19 interrogatoire on a appris un certain nombre de
20 choses. Donc, notamment que, bon, bien, qu'il n'y
21 avait pas de corrélation entre les indicateurs 5 et
22 6, qu'il n'y avait pas de corrélation entre les
23 indicateurs 1 et 6, qu'il y avait une faible
24 corrélation entre les indicateurs 1 et 5. Et puis
25 on a parlé, notamment, que l'impact était peut-être

1 noyé. Et donc, une faible corrélation aussi entre
2 les indicateurs 3 d'une part, et 5 et 6 d'autre
3 part.

4 (13 h 50)

5 Alors, on a simplement fait une analyse de
6 sensibilité où on a posé les hypothèses suivantes :
7 on a supposé, d'abord que les indicateurs 1, 2 et 3
8 étaient parfaitement corrélés. Donc, on aurait fait
9 un seul indicateur avec un poids de cinquante pour
10 cent (50 %).

11 Et puis pour les autres, bien on a supposé
12 que les corrélations étaient nulles entre les
13 autres relations. Et ce qu'on observe c'est que
14 même en faisant ces hypothèses-là, je pense que
15 c'est des hypothèses qui sont assez agressives
16 parce que, dans les faits, partout où on a supposé
17 des corrélations nulles on nous avait soit indiqué
18 que la corrélation était effectivement nulle ou
19 qu'elle était très faible, voire noyée.

20 Par contre, supposé la corrélation parfaite
21 entre 1, 2 et 3, je pense que c'est au-delà de la
22 corrélation réelle. Alors en faisant l'ensemble de
23 ces hypothèses-là, on trouve que l'écart-type
24 serait de un virgule cinquante-neuf (1,59), donc on
25 est encore très loin du un qui constitue le...

1 Q. **[i.]** Vous avez dit un virgule cinquante-neuf (1,59)
2 ou zéro?

3 R. Zéro virgule cinquante-neuf (0,59), pardon. On est
4 à zéro virgule cinquante-neuf (0,59) d'écart-type
5 pour l'IMQ, ce qui est encore très loin du un qui
6 est proposé comme niveau à partir duquel on
7 commence, chez le Transporteur, à amputer sa part
8 des excès de rendement.

9 Alors ça complète ma présentation.

10 Q. **[ii.]** Alors sur cette vaste notion d'écart-type,
11 monsieur Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie beaucoup. Maître Hamelin, avez-
14 vous des questions? Pas de questions. Maître David?
15 Pas de questions non plus. Maître Neuman? Pas de
16 questions. Maître Fréchette, avez-vous des
17 questions?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Me donnez-vous cinq petites minutes, juste pour...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Absolument.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Juste deux secondes mêmes. Cinq minutes c'est un
24 peu... c'est un peu grand.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Pour pas que monsieur...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On va y aller à deux minutes.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, oui. Pour pas que... Oui, oui. Je suis dans un
9 écart de type Fréchette, là, deux secondes, cinq
10 minutes, donnez-moi deux...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Pas de problème.

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :

14 Q. **[iii.]** Monsieur Gosselin, j'ai fait un partenariat
15 avec madame Salhi parce qu'elle et moi on a établi
16 une relation. D'habitude c'est monsieur Verret,
17 comme vous savez. Alors elle va m'arrêter, elle va
18 me faire un signe si elle voit que je « score »
19 dans mon but. Évidemment, ça peut m'arriver, là. Ça
20 peut m'arriver.

21 Monsieur Gosselin, j'aimerais tout
22 d'abord... je vais travailler avec présentation, la
23 page 5 s'il vous plaît.

24 R. Oui.

25 Q. **[iv.]** Je veux revenir sur le compte d'écarts que

1 vous proposez. J'y vais de mémoire, puis vous me
2 corrigerez si j'ai tort. Donc, vous proposez un
3 compte d'écarts mis en place sur... en raison du
4 fait que le Transporteur dispose d'une... vous me
5 direz si j'ai tort dans mon postulat, pour au moins
6 qu'on parle des mêmes choses, là. Le Transporteur
7 dispose d'une force de main-d'oeuvre mixte qui lui
8 permet, selon ses besoins, d'évoluer en cours
9 d'année, de prioriser en amont... quand on se
10 présente ici, on priorise, donc on donne une
11 prévision à la Régie. Et puis par la suite dans un
12 deuxième temps, comme vous avez vu monsieur
13 Chagnon, il y a une repriorisation en cours d'année
14 selon certains axes qui vous a été présen... qui
15 ont été présentés en audience. Donc, le
16 Transporteur dispose d'une force de travail mixte
17 pour faire à la fois de la maintenance ou des
18 projets qui sont de nature capitalisable, qui vont
19 se présenter. On est d'accord tous les deux?

20 R. Oui.

21 Q. [v.] C'est bien. Maintenant, vous proposez
22 d'assortir à cette situation-là, parce que vous y
23 voyez un risque d'évolution, entre guillemets, qui
24 serait « négative » envers la clientèle de cette
25 évolution des prestations-là en cours d'année. Vous

1 proposez d'y ajouter un compte d'écart.
2 Généralement, un compte d'écart - vous pourrez
3 dire que je suis dans l'erreur puis que je ne suis
4 pas là - d'habitude un compte d'écart, la Régie va
5 être sensible à ça, si c'est un élément qui est
6 hors du contrôle de l'utilité, si c'est un élément
7 qui est récurrent et si on est capable d'y attacher
8 une valeur, une valeur qui est quand même somme
9 toute assez précise. On ne crée pas des comptes si
10 on ne sait pas... en général, là, l'idée principale
11 c'est qu'on ait une bonne idée de ce qu'on veut y
12 mettre.

13 Je regarde votre proposition, la
14 proposition que vous faites - c'est ma proposition,
15 vous me direz si j'ai tort - ce que vous proposez
16 c'est beaucoup plus une mesure de contrôle a
17 posteriori qu'un compte d'écart. Ce que vous
18 souhaitez, c'est que la Régie revalide une seconde
19 fois si l'exercice de priorisation dans un premier
20 temps au niveau de la présentation, si au moment où
21 le Transporteur arrive, présente, fait ses
22 propositions pour l'année à venir sur l'évolution
23 de ses prestations puis qu'en cours d'année
24 différentes situations se présentent puis il y a
25 une repriorisation, donc il y a un écart qui est

1 créée. Ce que vous souhaitez, dans le fond, c'est
2 une mesure de contrôle à posteriori plutôt qu'un
3 compte d'écart pour capter cet écart-là. Ce que
4 vous souhaitez, c'est une mesure de contrôle Régie?

5 R. Non. Ça prend... je pense que ça prend vraiment un
6 compte d'écart parce que si le Transporteur, par
7 exemple, si je reprends l'exemple de la page 5, le
8 tableau du bas. Non, le tableau du haut, pardon.
9 Donc, à la cause tarifaire, on prévoit cent
10 cinquante millions (150 M\$) de prestations de
11 service. Là il va chercher un revenu réel suite à
12 ça de quatre cent cinquante million (450 M\$).

13 Mais, dans la vraie vie, finalement la
14 prestation de travail, pardon, pas de service, de
15 travail, est de cent quatre-vingt millions
16 (180 M\$). Ce qui fait que les coûts réels sont de
17 quatre cent vingt millions (420 M\$), mais il y a
18 quatre cent cinquante millions (450 M\$) de revenus.

19 Donc, on est allé chercher trente millions
20 (30 M\$) de revenue de trop. Donc, il y a un trente
21 millions (30 M\$) à remettre à la clientèle. Donc,
22 c'est pour ça que ça prend un compte d'écart pour
23 capter ce trente millions (30 M\$) là puis le
24 redonner à la clientèle éventuellement.

25 Q. **[124]** C'est sûr qu'on parle sans MTÉR, là. S'il y

1 avait un MTÉR qui s'applique à votre exemple, il y
2 a toujours bien quinze millions (15 M\$) de ce
3 trente millions (30 M\$) là qui seraient retournés à
4 la clientèle selon les mécanismes qui sont en place
5 maintenant.

6 R. S'il n'y avait pas de compte d'écart.

7 Q. **[125]** Oui, mais...

8 R. En l'absence de compte d'écart, oui, le MTÉR
9 s'appliquerait puis là le partage dépendrait de la
10 situation dans laquelle on se trouve.

11 Q. **[126]** Toute chose étant égale par ailleurs là.

12 R. Ça pourrait aller, à la limite, on pourrait dire
13 que ça va à cent pour cent (100 %) au Transporteur
14 s'il se serait retrouvé en rendement... en excédent
15 de rendement négatif, si vous voulez, sans le
16 compte d'écart, mais...

17 Q. **[127]** On sait...

18 R. Mais, le MTÉR se serait appliqué. Oui.

19 Q. **[128]** C'est bien. Mais, vous et moi, on se comprend
20 bien là. La prévision qu'on offre à la Régie en
21 cours d'année, par essence ce sera, une prévision,
22 c'est une prévision puis ça reste une prévision
23 puis c'est toujours confronté au réel en cours
24 d'année. Quand le Transporteur vient à posteriori
25 expliquer l'évolution de ses prestations, il me

1 semble que là, la Régie et les intervenants vont
2 être en mesure de porter, surtout la Régie, de
3 porter un jugement sur les actions qui ont été
4 posées en cours d'année.

5 Tandis que vous, vous mettez en place, vous
6 souhaitez mettre en place, une mesure de contrôle,
7 contrôlée à posteriori, ce qu'on aurait dû penser
8 qui arriverait peut-être l'année qui précède.

9 R. Mais...

10 Q. **[129]** Vous ne trouvez pas que c'est une mesure qui
11 est... c'est dans le sens de l'élément qui est
12 soumis par HQT, c'est que c'est une mesure
13 désincitative, dans le sens que vous le savez. Le
14 MGA, par sa priorisation, par l'affectation des
15 besoins en investissement et en maintenance, fait
16 en sorte d'amener en amont un exercice d'efficience
17 là au niveau des coûts. Bien, c'est ce que le
18 Transporteur soumet, vous n'êtes pas obligé d'être
19 d'accord là. Alors, c'est ça l'essence de la
20 question puis c'était ça, je crois, l'essence du
21 propos de TransÉnergie là.

22 Alors, votre commentaire là-dessus, c'est
23 sur l'effet de la mise en place d'un compte d'écart
24 face à une situation où on sait qu'il y a un
25 exercice de priorisation annuel et un exercice de

1 priorisation en cours d'année pour s'arrimer aux
2 besoins pour arriver avec la meilleure solution
3 puis qu'on va rendre des comptes à la Régie dans
4 ces circonstances-là.

5 Comment, comment justifier la nécessité
6 d'avoir un compte d'écart pour suivre ces
7 prestations-là?

8 R. Bien, on met en place un mécanisme incitatif, en
9 partant là. Et donc, le nom le dit, quand on met en
10 place un mécanisme incitatif, on veut... on
11 s'intéresse aux incitatifs qu'on donne.

12 Alors, je pense que c'est tout à fait dans
13 l'ordre des choses d'essayer de s'assurer que les
14 incitatifs au départ sont les bons. Donc, il y a
15 deux choses dans un mécanisme incitatif, hein!
16 D'habitude, on veut mettre en place les bons
17 incitatifs puis on veut faire de l'allégement
18 réglementaire.

19 S'il n'y a pas de compte d'écart, bien
20 c'est sûr qu'il risque d'y avoir un débat sur le
21 niveau de prestations de service. Il y a un
22 potentiel d'avoir un débat sur le niveau de
23 prestations de service en début d'année. En mettant
24 un compte d'écart, vous éliminez beaucoup de ce
25 potentiel de débat-là. Donc, vous avez une

1 simplification à ce niveau-là.

2 Et comme je disais, il y a les incitatifs.

3 Je ne remets pas en question le fait que le
4 Transporteur se présente à la cause tarifaire
5 puis...

6 Q. **[130]** Explique, explique, c'est ce que je vous...

7 (14 h)

8 R. Explique puis qu'il présente ses prévisions comme
9 il pense qu'elles vont arriver. Puis évidemment, il
10 y aura des réallocations en cours d'année. Puis il
11 ne s'agit pas de remettre aucunement en question la
12 bonne foi de personne, mais si, quand vous avez,
13 quand vous souhaitez un certain comportement, je
14 pense que vous avez toujours intérêt de mettre les
15 conditions en place qui incitent à ce comportement-
16 là. Donc, espérer un comportement, mais mettre les
17 conditions qui donnent incitatif à faire le
18 contraire, ce n'est pas nécessairement gagnant.

19 Q. **[131]** En tout cas, la Régie va arbitrer ça. Je
20 pense que, vous et moi, les positions sont bien
21 campées. J'aimerais... Puis c'est tout à fait
22 légitime de... Je ne veux pas que vous pensiez que
23 je suis négatif ou quoi que ce soit. Je veux vous
24 amener maintenant sur le Facteur X, la page 6, et
25 sur... Bien, c'est toute la discussion sur la

1 retraits du quarante-cinq millions (45 M\$) de
2 l'année deux mille dix-sept (2017). Le postulat de
3 base, vous me corrigerez si j'ai tort, de votre
4 témoignage, c'est que, de le retirer, bien, c'est
5 plus conséquent par rapport à une vision globale
6 parce que c'est un élément qui est différent ou qui
7 fait tache par rapport au reste, c'est correct,
8 c'est comme ça que vous le voyez?

9 R. Plus ou moins.

10 Q. **[132]** Allez-y! Précisez-moi!

11 R. Oui. En fait ici mon point, c'est simplement de
12 dire que l'évaluation de la productivité
13 historique, basée sur la période deux mille douze-
14 deux mille dix-sept (2012-2017), ne devrait pas
15 être considérée par la Régie.

16 Q. **[133]** C'est bien.

17 R. Ça se limite à ça. Et un des points, c'est de dire,
18 bien, le constat qu'on fait sur cette période-là,
19 il découle essentiellement d'une chose qui s'est
20 passée, qu'on connaît tous. Et en plus, il y a
21 l'année deux mille douze (2012) qui est atypique.
22 Puis la notion que, bien, ce qu'on observe entre
23 deux mille douze (2012) puis deux mille dix-sept
24 (2017) va se perpétuer est contredite par ce qu'on
25 sait, ce que le Transporteur nous a dit depuis

1 deux, trois ans.

2 Q. **[134]** C'est « atypique » que je cherchais. Alors je
3 vous remercie. Oui, je comprends bien. Vous avez vu
4 ce matin la présentation de monsieur Lowry qui a
5 été présentée où il mentionne qu'il peut y avoir
6 des périodes de transition. Je ne sais pas si vous
7 vous rappelez de ce...

8 R. Oui.

9 Q. **[135]** ... graphique-ci. C'est celui qui apparaît à
10 la page 6 de sa... Voulez-vous que je vous laisse
11 la mienne?

12 R. Non.

13 Q. **[136]** Ça va?

14 R. Je l'ai en tête.

15 Q. **[137]** Dans la mesure où on voit... Puis, moi, je
16 veux parler des années dix-sept (2017) et
17 subséquentes, parce que la Régie va fixer un X pour
18 les années dix-sept (2017) et subséquentes. Dans la
19 mesure où on voit, vous connaissez bien les
20 dossiers, Monsieur Gosselin, vous êtes ici à chaque
21 année depuis plusieurs années, quand on voit en
22 deux mille dix-sept (2017) un recalibrage ou une
23 demande de hausse tarifaire pour le modèle,
24 l'application du modèle de gestion des actifs puis
25 la hausse en maintenance, le quarante-cinq millions

1 (45 M\$), celui de l'année atypique que vous
2 suggérez de retirer, quand on regarde, vous le
3 savez, les demandes tarifaires qui sont faites en
4 deux mille dix-huit (2018) qui ont été faites par
5 le Transporteur, quand vous voyez les... puis qui
6 ont été... dont la Régie a rendu une décision,
7 quand vous voyez la demande deux mille dix-neuf
8 (2019) qui est en cours, est-ce qu'il serait
9 possible d'affirmer selon vous qu'on se situe dans
10 une période de transition un peu comme présenté sur
11 le graphique par monsieur Lowry?

12 Quand on a une vision rétrospective, je
13 comprends le postulat que vous avez fait ce matin,
14 mais quand la Régie, elle, souhaite fixer un X qui
15 va être applicable pour le futur pour les quatre
16 prochaines années, il me semble qu'elle devrait, je
17 ne sais pas, je vous demande votre opinion à la
18 lumière de la proposition que vous faites, elle ne
19 devrait pas également regarder les aspects tout
20 récents de l'année deux mille dix-huit (2018),
21 l'année deux mille dix-neuf (2019) qui lui sont
22 présentés puis peut-être en considérer que c'est
23 une période de transition? Est-ce que vous avez un
24 commentaire à ça?

25 R. Bien, c'est sûr qu'il y a un changement de... On

1 met en place une stratégie de gestion des actifs
2 avec un rehaussement de la maintenance. Mais il
3 n'en demeure pas moins que... Puis indépendamment
4 des demandes deux mille dix-huit (2018) et deux
5 mille dix-neuf (2019), ce qui est demandé puis ce
6 qui est présenté, puis ce qu'on recherche, c'est
7 une hausse ponctuelle du budget et, après, ce
8 budget-là reste pendant plusieurs années puis il
9 nous permet de faire notre maintenance. Puis le
10 Transporteur nous dit, ce budget-là est suffisant
11 pour moi pour faire ma maintenance pour toutes les
12 prochaines années, je n'en aurai pas besoin de
13 plus. C'est ça la demande. En tout cas c'est ma
14 compréhension de la demande qui est faite.

15 Q. **[138]** Oui.

16 (14 h 05)

17 R. Alors, le fait que ça ait pu prendre trois ans pour
18 en arriver là, puis je vous dirais, là, la Régie
19 tranchera sur la question des tarifs deux mille
20 dix-neuf (2019) qu'on a débattue au mois de
21 décembre. On est plusieurs à penser que la
22 transition, elle est finie là puis que la demande
23 deux mille dix-neuf (2019), en fait, devrait
24 probablement ressembler beaucoup plus aux demandes
25 deux mille dix-sept (2017) et deux mille dix-huit

1 (2018). Mais même si la Régie allait avec ce que le
2 Transporteur recommande pour deux mille dix-neuf
3 (2019), on n'a aucune raison de croire que la
4 hausse va se perpétuer. Ce n'est pas ça que le
5 Transporteur a présenté, ce n'est pas comme ça
6 qu'il le demande à la Régie. Et je suis d'accord
7 avec ce que le docteur Lowry a dit ce matin, il n'y
8 a absolument pas de preuve qui suggère que cette
9 tendance-là va se perpétuer. Au contraire, ce que
10 la preuve nous dit, c'est que ça devrait rester au
11 niveau qu'on demande pour les prochaines années.

12 Puis une chose que je n'ai pas dite ici,
13 mais qui est écrite dans notre preuve, c'est que...
14 Je vais aller... Je vais vous le ressortir là...
15 Mais c'est une affirmation du Transporteur sur ce
16 qui s'en vient pour les dix prochaines années. Je
17 l'ai ici, c'est à la page 19.

18 Q. **[139]** Vous lisez quoi, Monsieur?

19 R. Je lis... C'est la page 9 du mémoire de la FCEI. Je
20 vais lire un extrait qui a été reproduit là, mais
21 qui est un extrait d'une lettre du Transporteur
22 envoyée dans ce dossier-ci. C'est la pièce B-0062,
23 à la page 4, et où on essayait d'avoir des
24 informations sur le vieillissement des actifs pour
25 les dix prochaines années puis le Transporteur

1 répondait la chose suivante, c'est tout en bas de
2 la page. Donc :

3 L'augmentation de l'âge prévue au
4 cours des dix prochaines années, quant
5 à elle, aura un impact beaucoup moins
6 significatif sur le taux de risque en
7 maintenance contrairement à la reprise
8 du retard accumulé en maintenance
9 conditionnelle, le contrôle de l'effet
10 de spirale et la compensation des
11 effets perturbateurs.

12 Donc, j'ai de la misère à ne pas interpréter...

13 Q. **[140]** Est-ce que c'est dans le dossier de cette
14 année? J'essayais de voir.

15 R. Oui. C'était dans le dossier de cette année.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 B-0062.

18 R. B-0062, c'était une lettre, une lettre suite à des
19 contestations de réponses.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Une lettre signée par vous, Maître Fréchette.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Bien. Écoutez, je ne peux pas dire que ça ne peut
24 pas être bon parce que ça c'est clair là, mais
25 bon... Écoutez, je vais vous laisser finir,

1 Monsieur Gosselin.

2 R. Bien. J'ai fini.

3 Q. **[141]** C'est bien.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 C'est bien.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Q. **[142]** Juste pour être sûr parce qu'on le sait tous
8 les deux là. Pour vous, la situation des demandes
9 de rehaussement budgétaire en maintenance pour les
10 années deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-
11 neuf (2019) ainsi que les projections sur les IF,
12 tout l'effet spirale, le fait que le Transporteur a
13 témoigné qu'il y a un « backlog » en maintenance,
14 tous ces éléments-là ne vous emmènent aucun doute
15 sur le fait que le Transporteur ne soit pas dans
16 une période de transition, un peu comme ce qui est
17 présenté sur le tableau de monsieur Lowry?

18 R. Je ne vous dis pas qu'il n'y a pas une transition,
19 mais je vous dis ce qu'on peut raisonnablement
20 anticiper pour les années à venir. Puis je prends
21 pour acquis que la Régie va rendre une décision sur
22 le budget deux mille dix-neuf (2019) qui, dans son
23 esprit, sera un niveau qui permet d'assurer la
24 maintenance de façon pérenne. Il n'y a pas de
25 raison de penser qu'il y aura des augmentations par

1 la suite. Puis vous parlez de « backlog » de
2 maintenance puis d'IF, puis d'effets spirales, mais
3 les effets spirales, je ne veux pas refaire le
4 débat qu'on a fait au mois de décembre, mais les
5 effets spirales, une grosse partie était liée aux
6 nombres d'IF, puis on a eu, bon, les résultats deux
7 mille dix-huit (2018) pour les IF, les projections
8 d'IF que le Transporteur fait pour deux mille dix-
9 neuf (2019) à deux mille vingt-deux (2022), on les
10 conteste. Donc...

11 Q. **[143]** Le débat est lancé.

12 R. Le débat est lancé.

13 Q. **[144]** Le débat est lancé. C'est bien. Donnez-moi
14 deux instants, je vais vérifier ici. Bon, là, je
15 vais être dans les écarts-types, Monsieur. Ça fait
16 que là, vous allez me permettre, Monsieur Gosselin
17 là, de rester littéraire dans la question. Lorsque
18 j'examine votre présentation, Monsieur Gosselin, et
19 je vais toujours bien vous trouver la bonne page,
20 ça, c'est certain. Alors, là, on parle de la page
21 9.

22 (14 h 15)

23 Donc, de... si je ne me trompe pas, dans
24 votre premier mémoire vous aviez calculé un écart-
25 type zéro virgule quatre (0,4), zéro virgule cinq

1 (0,5). Puis maintenant avec votre exemple, là, que
2 vous avez réalisé vous arrivez à zéro virgule
3 cinquante-neuf (0,59). Jusqu'à date, je suis à la
4 bonne place. Est-ce que, selon vous, une variation
5 à l'intérieur d'un écart-type est-ce que c'est
6 acceptable? Est-ce que... selon vous, quand on
7 regarde votre point cinq (0,5), votre point
8 cinquante-neuf (0,59), de façon générale est-ce
9 qu'on peut, si on regarde ça d'une façon générale
10 est-ce qu'une variation à l'intérieur d'un écart-
11 type ça peut être une situation qui est acceptable?

12 R. Bien disons que si je réponds du point de vue... du
13 point de vue de l'application de l'indicateur, là,
14 ce qu'on veut, au fond je ne pense pas qu'on veut,
15 par l'application du lien entre les indicateurs de
16 qualité de service puis le MTÉR, je ne pense pas
17 qu'on veut pénaliser indûment le Transporteur. Il
18 n'y a pas lieu de mettre ça tellement strict que ça
19 risque de pénaliser sans raison le Transporteur.

20 Ce qu'on veut c'est que ce soit suffisant
21 pour s'assurer que le Transporteur ne puisse pas
22 se... avoir... faire la réflexion, se dire : bien
23 je vais laisser dégrader un peu, de toute façon la
24 probabilité que je sois affecté par un mauvais
25 résultat reste quand même très faible et donc je

1 n'ai pas grand chose à perdre. Mon risque n'est pas
2 très grand.

3 Alors pour que ça soit le cas, je vous
4 dirais, il faut que... bien si on laisse aller une
5 dégradation de la qualité de service, la
6 probabilité de se ramasser dans une situation où on
7 perd une partie de notre bonification augmente
8 assez rapidement. Puis peut-être, dans le fond, je
9 vous amènerais à la présentation de l'AHQ-ARQ. Il y
10 avait une illustration de la loi normale, qui peut
11 peut-être nous être intéressante pour comprendre
12 ça.

13 Quand on regarde cette distribution-là, on
14 voit qu'il y a une barre verticale à un sigma,
15 O.K., à un écart-type, dans le fond. Et si on fixe,
16 par exemple, le critère à ce niveau-là, bien là on
17 se demande, ce que je pense qu'on pourrait se
18 demander c'est : bien si je fixe mon critère là et
19 que je fais une translation de ma distribution,
20 c'est un petit peu la même chose, je pense, aussi
21 que ce que le docteur Lowry abordait dans sa
22 présentation. Si je fais une translation de ma
23 distribution de probabilité vers la gauche, bien là
24 c'est quoi la surface additionnelle qui passe à
25 gauche de cette ligne-là, de cette démarcation-là?

1 Alors ce qu'on veut c'est fixer un niveau
2 de... une cible où, quand il y a une translation,
3 la probabilité augmente assez vite. Alors
4 évidemment, plus on la rapproche de la moyenne,
5 notre démarcation, bien plus une translation fait
6 augmenter la surface vite parce que... parce que la
7 courbe est plus haute dans cette région-là. Alors
8 que si on met notre démarcation très loin à gauche,
9 bien on va faire de la translation de coûts, puis
10 finalement la surface additionnelle qui se ramasse
11 à gauche de notre marque, elle ne change presque
12 pas. Donc, la question c'est : est-ce que...

13 Q. **[i.]** Oui, je trouve ça bon, là, mais...

14 R. Est-ce que... est-ce qu'on juge... est-ce qu'on
15 juge qu'à un écart-type on est assez proche pour
16 qu'une translation vers la gauche de la
17 distribution fasse augmenter la surface assez vite?
18 C'est ça la question.

19 Q. **[ii.]** Oui, c'est ça. Est-ce qu'à l'intérieur d'un
20 écart-type finalement, c'est une plage acceptable
21 de façon générale?

22 R. Puis là, bien honnêtement c'est une question de
23 jugement. Moi, personnellement, je pense que, oui,
24 ça peut... ça peut être probablement acceptable de
25 dire : bien en bas d'un écart-type ça devient...

1 mais ça devient... si on reste à l'intérieur d'un
2 écart-type c'est... c'est acceptable, mais il y a
3 une autre notion qui est importante aussi, qui
4 est : mais un coup que tu dépasses ça, à quelle
5 vitesse ta... à quelle vitesse ta part décroît?
6 Parce que si ta part décroît très très lentement,
7 bien ça ne change pas grand-chose finalement. Il
8 faut que la part, la bonification à laquelle t'as
9 droit, décroisse quand même assez rapidement après
10 ça pour que... pour que l'incitatif n'a pas laissé
11 la distribution tassée vers la gauche soit
12 suffisant, soit...

13 (14 h 20)

14 Q. **[145]** Oui, oui. Je comprends. Je comprends.
15 Monsieur Gosselin, je vous remercie beaucoup. Ah!
16 Il en restait une. Ah! Tiens. Excusez-moi deux
17 instants, deux secondes. Deux secondes. Ça va être
18 tout, Monsieur Gosselin. Je vous remercie beaucoup.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Fréchette. Maître Gariépy.

21 INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY :

22 Oui, j'aurai une question.

23 Q. **[146]** Bonjour, Monsieur Gosselin. J'avais une
24 petite question en suivi de votre DDR que vous
25 adressiez au Transporteur à propos de l'ajustement

1 du facteur de croissance. La Régie avait remarqué
2 que vous aviez posé des questions, c'étaient les
3 questions 9.1 et 9.2. Si vous voulez prendre la
4 pièce là pour regarder, c'est la pièce B-0069, HQT-
5 13, Document 5.1 révisé...

6 M. ANTOINE GOSSELIN :

7 R. Oui.

8 Q. **[147]** Donc à la page 36, juste pour vous permettre
9 de vous remémorer. Bon. Dans sa preuve, le
10 Transporteur explique qu'il ne pourra pas ajuster
11 le facteur C avant l'année 4 du MRI considérant
12 qu'à l'année 1, l'établissement se fait en coût de
13 service. L'établissement du facteur C qui se fait
14 en fonction des mises en service prévues pour une
15 année témoin ne se fait donc qu'à partir de l'année
16 2. Ça, c'était dans la preuve. On a vu les
17 questions que vous adressiez, les questions 9.1 et
18 9.2, au Transporteur.

19 Par contre, dans votre preuve, on n'a pas
20 vu de position exprimée par la FCEI à cet égard. La
21 Régie voulait savoir si c'est parce que vous étiez
22 satisfait des réponses ou c'est parce que vous
23 aviez choisi de ne pas traiter du sujet?

24 R. Non. On était satisfait des réponses.

25 Q. **[148]** C'est parfait. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Deux instants.

3 Me ANNIE GARIÉPY :

4 Q. **[149]** Ah! Une petite question qui vient de m'être
5 soufflée à l'oreille. Si pour la prestation de
6 travail...

7 R. Oui.

8 Q. **[150]** ... s'il n'y avait pas... si la Régie ne
9 retenait pas le compte d'écart, est-ce que vous
10 seriez toujours favorable à un facteur Y?

11 R. Hum, hum. Je vous dirais qu'on n'a pas de
12 préférence forte. Probablement un penchant quand
13 même pour le facteur Y, légèrement. Oui.

14 Q. **[151]** Un léger penchement, c'est ça?

15 R. Un léger penchement.

16 Q. **[152]** Merci. Ça complète.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Gariépy. Maître Turgeon.

19 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

20 Me MARC TURGEON :

21 Q. **[153]** Merci, Maître Duquette. Je reprends avec
22 vous, je reprends avec vous, Monsieur Gosselin, ce
23 que j'ai posé, la question que j'ai posée à votre
24 collègue analyste, monsieur Raymond, concernant
25 la... Je suis dans la clause de sortie. De quelle

1 façon, parce que vous avez une large expérience des
2 travaux de la Régie. Je vous ai vu régulièrement.
3 Je sais que vous étiez dans 3809 qui était un
4 dossier de Gaz Métro, ça s'appelait encore Gaz
5 Métro. Et c'est là qu'on avait traité de façon
6 sur... c'était la cinquième année sur le taux de
7 rendement et qu'on l'avait traité de façon prima
8 facie, on avait refusé d'avoir une preuve
9 d'experts. On voulait d'abord voir les raisons pour
10 lesquelles le Distributeur nous demandait de
11 revoir.

12 Alors là, on est dans à peu près le même
13 scénario, une clause de sortie. Nous allons
14 déterminer effectivement, cette formation-ci va
15 déterminer de quelle façon et quels sont les
16 éléments qui pourront être pris en compte pour que
17 le Transporteur puisse venir vis-à-vis nous pour
18 dire, bien, on a atteint... ça s'est démontré puis
19 on a atteint.

20 (14 h 25)

21 De quelle façon, selon vous, la Régie peut
22 le traiter de façon adéquate et sans nécessairement
23 se perdre dans des dédales? Puis compte tenu que,
24 quand, la journée qu'ils auront les chiffres, il y
25 aura une tarification qui est déposée peut-être deux,

1 trois mois après. Alors, vous avez vu la réponse de
2 votre collègue. Alors la vôtre?

3 R. Oui. Bien, d'abord pour la question de, est-ce
4 qu'on doit tomber immédiatement en coût de service
5 ou est-ce qu'on doit réévaluer, bien, la réflexion
6 qu'on avait là-dessus, puis je ne pense pas que,
7 ça, c'est dans notre preuve, mais à lire ce que les
8 autres ont écrit puis en réfléchissant un peu sur
9 tout ça, dans le fond, je disais, il y a quand même
10 neuf mois, là, entre le moment où on fait le
11 constat puis le moment où la Régie doit rendre une
12 décision pour les tarifs de l'année d'après. Donc,
13 il y a, je pense, au total amplement de temps pour
14 traiter la question.

15 Bien, l'autre question qui se pose puis que
16 vous souleviez hier, c'est, bien là comment est-ce
17 que je peux faire ça le plus efficacement possible.
18 Si j'étais capable de décider avant que le
19 Transporteur fasse son dossier en coût de service,
20 ce serait idéal en termes d'efficacité. Évidemment,
21 je ne sais pas si c'est possible de faire ça. C'est
22 quand même des délais courts puis ça demande un
23 certain niveau d'analyse.

24 Je n'ai pas de solution miracle à vous
25 proposer. Mais je pense que ça... Dans la mesure où

1 ça impose un fardeau surtout au Transporteur de
2 déposer un dossier en coût de service puis de le
3 justifier, et caetera, bien, c'est lui qui est un
4 peu en position ou, en tout cas, qui a un certain
5 pouvoir sur la rapidité avec laquelle il dépose une
6 demande pour déclencher la clause de sortie, tout
7 ça. Il y a une partie qui est entre ses mains.

8 Évidemment, il y a tout le train
9 réglementaire qui suit derrière. Mais la façon
10 dont, moi, je l'avais anticipé, c'est que je ne
11 voyais pas trop au départ d'autres solutions que le
12 Transporteur dépose son coût de service et puis on
13 traite de la question en parallèle dans le dossier.
14 Mais si c'est possible de le faire plus rapidement,
15 bien, tant mieux. Honnêtement, à priori, ce n'est
16 pas l'idée qui m'est venue en tête parce que je n'y
17 croyais pas tellement.

18 Q. **[154]** O.K. Je comprends ce que vous me dites. Parce
19 qu'on se comprend, vous et moi, que les questions
20 de Brexit, ce n'est pas nécessairement simple de
21 sortir de quelque chose. Ça prend beaucoup de
22 négociations. On va voir aussi comment cette
23 formation-là va... On a beaucoup de choses à
24 regarder, beaucoup de choses à rendre. Mais c'est
25 sûr que la clause de sortie fait partie intégrante

1 du mécanisme. Alors il faut la regarder. À savoir,
2 est-ce que c'est une clause... Parce que je n'avais
3 peut-être pas vu comme vous que c'était automatique
4 que si... Parce que ... juge et partie.

5 R. Non, mais je veux juste... Moi, je ne dis pas que
6 c'est automatique. Moi, la façon dont je le vois,
7 c'est, il dépose un coût de service, mais à savoir
8 si on...

9 Q. **[155]** O.K.

10 R. ... sort ou pas, là, on continue à l'étudier en
11 parallèle.

12 Q. **[156]** Oui.

13 R. Puis éventuellement la Régie décide.

14 Q. **[157]** Oui. O.K. Là je vois la nuance que vous me
15 faites. Parce que sinon ça voudrait dire que s'il
16 me dépose un coût de service au mois d'août, je
17 suis comme pogné avec le coût de service parce
18 qu'on ne peut pas se revirer aussi rapidement. Sauf
19 que donc... Mais je comprends. Ça voudra dire qu'il
20 faudra être très explicite sur ce qu'on veut et ce
21 qu'on ne veut pas et ce qu'on souhaite. O.K. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[158]** Bonjour, Monsieur Gosselin.

24 R. Bonjour.

25 Q. **[159]** Juste revenir sur une question de maître

1 Fréchette où il vous demandait, pour le compte
2 d'écart facteur Y pour la prestation de service, il
3 vous disait, bien, s'il n'y a pas de compte
4 d'écart, à tout le moins grâce au MTÉR, les
5 consommateurs récupèrent la moitié. Ça, évidemment,
6 c'est dans la mesure où il y a un excédent de
7 rendement...

8 R. C'est ça.

9 Q. **[160]** ... et que le trente millions (30 M\$)...

10 R. C'est ça.

11 Q. **[161]** O.K. On voulait juste...

12 R. Oui. Puis c'est ce que je dis. Je spécifiais, je
13 pense, dans ma réponse, je disais, bien,
14 évidemment, si on est en déficit de rendement,
15 bien, tout reste au Transporteur. C'est ça.

16 (14 h 30)

17 Q. **[162]** Oui. Pour la prestation de service, juste une
18 question, parce que tous les motifs pour votre
19 prestation de travail pour justifier un Y, c'est
20 que le contrôleur... le contrôleur, le... je vais
21 finir par le dire, le Transporteur contrôle ses
22 coûts et les distribue là où il veut, hein! Je vais
23 soit les faire moi-même, soit je vais les donner
24 à... voyons. Aye! La journée avance. HQP, pas HQP,
25 Équipements...

1 R. Oui.

2 Q. **[163]** ... on va dire ça de même, à Équipements ça
3 va être... ESP. Merci. Alors, il les donnerait à
4 ESP. Ça présuppose un contrôle suffisant du
5 Transporteur sur la prestation de travail. Et ça,
6 il me semblait que c'était un des critères pour
7 créer un Y, c'est qu'il n'y avait pas le contrôle
8 suffisant sur la rubrique de coût.

9 R. Mais, je pense qu'il y a du contrôle. Je ne mets
10 pas en question le fait qu'il peut y avoir un
11 contrôle sur ce qu'il fait comme capitalisable, ce
12 qu'il fait comme non capitalisable. Pas du tout.

13 Q. **[164]** À ce moment-là, ça ne respecterait pas un des
14 critères pour créer un facteur Y?

15 R. Mais, l'argumentaire du Transporteur, si je ne me
16 trompe pas, c'est essentiellement que c'est
17 assimilable à des dépenses capitalisables et donc
18 c'est pour ça qu'il le recommande.

19 Écoutez, peut-être que ça ne rencontre pas
20 le critère comme il a été défini, c'est possible.
21 Cela étant dit, c'est aussi une catégorie de coûts
22 bien particulière parce que là on parle de... on
23 parle de négatif, la mécanique n'est pas
24 nécessairement la même puis les raisons pourquoi on
25 veut qu'un coût positif, si vous voulez, soit hors

1 de contrôle pour mettre un Y. En fait, juste au
2 niveau des critères, je ne suis plus sûr, mais...
3 En tout cas, peu importe, là je voudrais voir les
4 critères, je n'étais plus certain des critères de
5 contrôle versus les Y là ou versus, versus le
6 Facteur Z, mais... Mais, c'est ça. Je conviens avec
7 vous là qu'il peut effectivement exercer du
8 contrôle sur cette dépense-là. Mais, c'est une
9 dépense qui est très très particulière.

10 Et en termes d'incitatif, je pense quand
11 même que c'est... c'est au bénéfice des
12 consommateurs d'avoir un Facteur Y sur ça.

13 Q. **[165]** Merci beaucoup.

14 R. Je vous en prie.

15 Q. **[166]** Ça va être l'ensemble de mes questions.

16 Maître Turmel, avez-vous un réinterrogatoire?

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Je n'aurai pas de question sur la translation de la
19 covariance, de l'écart-type ni d'autres questions
20 par ailleurs. Alors, c'est tout. Je vous remercie.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie beaucoup. Alors, vous êtes libéré
23 monsieur Gosselin et je vous remercie beaucoup de
24 votre coopération.

25

1 M. ANTOINE GOSSELIN :

2 Merci. On va passer à la preuve de OC. Vous nous
3 poussez là, c'est juste parce qu'on est mardi puis
4 il est deux heures trente (14 h 30). Il me reste OC
5 et SÉ à passer. Alors, je veux m'assurer que tout
6 le monde ait le temps d'exprimer ce qu'ils ont à
7 exprimer et on terminera un peu plus tard s'il le
8 faut là. Le but, c'est d'essayer de ne pas amputer
9 la journée pour que les procureurs puissent
10 préparer leur argumentation.

11

12 PREUVE D'OPTION CONSOMMATEURS

13

14 Me ÉRIC DAVID :

15 Éric David pour Option consommateurs. Justement,
16 pendant que le témoin s'installe, j'ai une question
17 d'intendance. Évidemment...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me ÉRIC DAVID :

21 ... comme je vous ai expliqué ce matin, je remplace
22 mon collègue un peu... bien, depuis hier onze
23 heures et demie (11 h 30). Pour la plaidoirie...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me ÉRIC DAVID :

2 ... c'est pas dans mes habitudes, mais je crois que
3 cette fois-ci, je vais vous demander la permission,
4 je vais plaider par écrit seulement et non pas
5 oralement. C'est pas quelque chose que je fais
6 d'habitude, mais dans les circonstances, ce n'était
7 pas à mon agenda et je suis un peu coincé par le
8 temps. Si tel était le cas et que vous acceptez,
9 quel serait le délai pour le dépôt de la
10 plaidoirie? Parce que normalement, on est censé
11 plaider jeudi, c'est ça, selon l'horaire?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui. On plaide jeudi, ce serait à voir à ce moment-
14 là. Théoriquement, tout le monde plaide jeudi,
15 alors il faudrait que votre plaidoirie, idéalement
16 soit rendue... Est-ce que c'est possible pour vous
17 de la déposer dans le cours de la journée de jeudi?
18 (14 h 35)

19 Me ÉRIC DAVID :

20 Oui. Est-ce qu'on pourrait disons s'entendre
21 jusqu'à seize heures (16 h 00) pour prendre la
22 journée ou est-ce qu'il faut donner le temps au
23 Transporteur?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bien, en fait, c'est que... En raison du fait qu'on

1 avait jumelé taux de pertes et avec la portion MRI,
2 je n'étais pas convaincue qu'on arriverait à ce que
3 maître Fréchette puisse faire sa réplique jeudi.

4 Me ÉRIC DAVID :

5 Ah!

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Et il aurait probablement dû la faire par écrit,
8 alors... Je ne sais pas, Maître Fréchette, si pour
9 vous ça cause un problème si on donne jusqu'à seize
10 heures (16 h 00) par écrit puis on vous donnerait
11 un temps supplémentaire évidemment pour donner la
12 réplique à l'ensemble... par écrit.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je suis toujours très... tout d'abord, je suis
15 toujours très sensible aux événements qui peuvent
16 affecter mes collègues. Alors, mes sympathies à
17 maître Oliver et puis pour le décès dans sa
18 famille. Alors, ça, c'est le premier message.

19 Le second, c'est effectivement, le jeudi
20 est une journée qui va être une journée effets de
21 toge, si je peux m'exprimer ainsi, alors... Donc,
22 le vendredi n'est pas une possibilité pour vous
23 offrir la réplique, c'est ce que je comprends
24 oralement, donc ce serait par écrit seulement si...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ce serait pas écrit parce que, vous pouvez voir,
3 quand on est deux semaines dans la salle
4 d'audience, nos autres dossiers ont tendance à
5 vouloir nous sauter dessus les autres journées.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Je ne vous fais par reproche. Je ne vous fais pas
8 reproche. C'est bien. Alors, écoutez, écrit ce
9 sera. Écrit ce sera. Cependant, vous me permettrez
10 de déterminer avec vous le délai...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 ... lorsqu'on terminera jeudi parce que, bon, j'ai
15 des collègues qui sont comme moi, prolixes là, et
16 qui peuvent nous entretenir. Alors, peut-être que
17 j'aurai besoin d'un peu plus de temps là. Puis moi
18 aussi peut-être que j'avais anticipé quelque chose
19 la semaine prochaine, alors... Laissez-moi,
20 laissez-moi vous revenir jeudi en fin de journée.
21 On fera le point là-dessus.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Pour les engagements peut-être tandis que je suis

1 en train de polluer l'air, est-ce que ça... Est-ce
2 que l'engagement 7 sur l'heure... il est déposé.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Alors, celui-là, c'est bien. Puis il en restait...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Les 16 et 18.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 ... les 16 et 18 là, on y travaille.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais, c'est les positions, alors il faudrait, il
13 n'y aura pas de preuve supplémentaire...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Non, c'est des données.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... comme des modalités à discuter là.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui. C'est ça. Dans le 7, il y avait vraiment une
20 position qui vous est offerte.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Et vous nous aviez dit aujourd'hui que ce serait
23 déposé dans le courant de la journée aujourd'hui.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui. Tout à fait.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, les procureurs vont l'avoir demain pour
3 préparer leur plaidoirie le cas échéant. Alors,
4 Maître David, je pense que jeudi seize heures
5 (16 h 00), est-ce que ça vous convient?

6 Me ÉRIC DAVID :

7 Oui. Ça conviendrait. Et puis évidemment notre
8 intervention se limitait à la question du mécanisme
9 incitatif et...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me ÉRIC DAVID :

13 ... une question relativement technique. Donc, je
14 crois aussi que la plus-value d'une plaidoirie
15 orale est peut-être moins présente que dans
16 d'autres situations. Alors, voilà! J'apprécie la
17 flexibilité.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Pas de problème.

20 Me ÉRIC DAVID :

21 Donc, on va présenter la preuve d'Option
22 consommateurs. La preuve se limite au... c'est le
23 témoignage de monsieur Bélanger qui est économiste
24 et analyste chez Option consommateurs. Madame la
25 Greffière, est-ce que c'est possible de

1 l'assermenter?

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième
4 (22e) jour du mois de janvier, A COMPARU :

5

6 JULES BÉLANGER, analyste, ayant une place
7 d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine Ouest,
8 Montréal (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID :

14 Q. **[167]** D'accord. Alors, Monsieur Bélanger, je vais
15 d'abord commencer avec l'adoption de la preuve
16 écrite. Je vous réfère au mémoire d'Option
17 consommateurs qui a été déposé sous la cote
18 C-OC-0008, ainsi que la présentation qui est, je
19 l'espère, à l'écran. Je ne le vois pas, mais je
20 présume que c'est à l'écran. Donc, la présentation
21 qui a été déposée sous la cote C-OC-0012. Êtes-vous
22 l'auteur de ces deux documents?

23 M. JULES BÉLANGER :

24 R. Oui.

25 Q. **[168]** D'accord. Avez-vous des corrections à

1 apporter à l'un ou à l'autre?

2 R. Juste une toute petite correction dans le mémoire à
3 la page 2. Dans la note de bas de page, en fait,
4 j'ai ajouté un S au nom de mon collègue avec qui
5 j'ai préparé la preuve. Donc, simplement le noter
6 pour les notes sténographiques.

7 Q. **[169]** Donc, Roger Higgin.

8 R. Higgin, exact.

9 Q. **[170]** D'accord. Est-ce que vous adoptez le mémoire
10 et la présentation comme votre témoignage écrit
11 dans la présente instance?

12 R. Oui.

13 Q. **[171]** D'accord. Maintenant, le mémoire date du
14 douze (12) novembre deux mille dix-huit (2018). Il
15 y a beaucoup de preuve qui a été administrée depuis
16 le douze (12) novembre, soit par le biais des
17 demandes de renseignements ou pendant l'audience.
18 Avez-vous... pouvez-vous nous résumer donc
19 maintenant les grandes lignes de la position
20 d'Option consommateurs en précisant si votre
21 analyse a été modifiée suite à la preuve qui a été
22 administrée depuis le douze (12) novembre?

23 (14 h 40)

24 R. Donc, oui. Bonjour Madame la Présidente, Messieurs
25 les Régisseurs. Contrairement aux autres

1 intervenants, c'est la première fois que j'ai le
2 plaisir de venir présenter les recommandations
3 d'Option Consommateurs devant la Régie là. Mes
4 collègues m'ont dit que j'ai manqué des bons débats
5 dans les phases précédentes là, c'est dommage.

6 Mais je vais revenir, aujourd'hui, sur les
7 principaux enjeux abordés dans le mémoire puis je
8 suis à la diapo numéro 2. Donc, Facteur X, Étude de
9 productivité multifactorielle, Indicateurs et MTÉR,
10 Clause de sortie et j'ai placé à la toute fin
11 d'autres recommandations qui se retrouvaient dans
12 le mémoire, mais dont je ne parlerai pas là
13 aujourd'hui.

14 Alors, diapo numéro 3 : Facteur X. Sa
15 fixation donc pose un défi particulier parce que
16 contrairement au Distributeur, la preuve, je
17 dirais, elle est plus mince, il y a moins d'études
18 sur lesquelles se baser. On est donc obligé de
19 recourir, par exemple, à la méthode Kahn. Donc,
20 plutôt que de regarder la productivité de
21 l'industrie, on va regarder la productivité d'HQT.
22 On utilise des résultats des études menées en
23 Australie où le Facteur X est utilisé comme un
24 smooting factor. Et on regarde également les
25 résultats de l'étude menée pour Hydro One, mais

1 pour laquelle aucune décision n'a encore été rendue
2 et on connaît le souhait de la Régie de se baser
3 sur des décisions des régulateurs au niveau des
4 Facteurs X.

5 Au niveau de la position, donc on appuie la
6 recommandation de PEG qui est de fixer le Facteur X
7 à zéro virgule quatre pour cent (0,4 %) et je vais
8 revenir très brièvement sur des arguments de
9 Concentric puisqu'il y a déjà beaucoup
10 d'intervenants et PEG qui ont commenté.

11 Donc, premièrement, comme beaucoup
12 d'intervenants l'ont souligné, les résultats
13 produits par la méthode Kahn utilisée par
14 Concentric sont très volatiles. Par exemple, la
15 seule année deux mille dix-sept (2017) qui vient
16 modifier toute la tendance. Le débat sur la bonne
17 période à considérer est également un enjeu dans
18 les études de productivité. Puis j'ai mis ici,
19 juste pour des fins de comparaison, les périodes
20 qui ont été retenues, entre autres, dans la preuve
21 de Concentric au dossier du Distributeur.

22 Donc, il y avait des décisions de
23 l'Alberta, de l'Ontario et du Massachusetts. Puis
24 on peut voir donc, en général, que c'est une
25 période qui est supérieure à cinq (5) ans, c'est

1 environ de dix (10) à quinze (15) années. C'est
2 pourquoi là, pour nous... Donc, il est préférable,
3 si on est pour utiliser la méthode Kahn de se baser
4 sur l'ensemble de la période, donc de deux mille
5 neuf (2009) à deux mille dix-sept (2017) où une
6 moyenne de zéro virgule cinquante-sept (0,57) là,
7 est obtenue.

8 Ensuite, au niveau des résultats des études
9 de TFP en Australie, donc on note que d'un côté,
10 même si les résultats des études montrent une
11 productivité partielle négative, l'Autorité, l'AER,
12 a décidé entre des facteurs de zéro (0) et zéro
13 virgule deux (0,2). Et comme l'a démontré le
14 docteur Lowry dans sa présentation hier, les
15 résultats de la plus récente étude de TFP montrent
16 une amélioration. Alors, le montant est toujours
17 négatif par contre, mais il y a une amélioration,
18 on passe de moins zéro point soixante-quatre
19 (-0,64) à moins zéro point zéro six (-0,06). Et ce
20 qui inclut les « redundancy payments » et donc le
21 résultat les excluant serait probablement positif.
22 Donc ça, c'était pour le Facteur X.

23 Étude PMF. Là, je suis à la diapo numéro 4.
24 Donc, dans notre mémoire, on a indiqué à la Régie
25 notre désir que les intervenants puissent commenter

1 la méthodologie de la future étude PMF et l'idée
2 c'était de pouvoir régler certains problèmes en
3 amont puisque, comme on peut le voir dans le
4 présent dossier, mais également dans celui du
5 Distributeur, l'élaboration du Facteur X est
6 coûteuse en temps, en effort, et soulève beaucoup
7 d'enjeux méthodologiques.

8 C'est un enjeu qui a été longtemps discuté
9 en décembre, dans la cause du Distributeur et j'ai
10 placé dans la présentation, les constats et les
11 recommandations qu'on avait faits. Donc, trois
12 constats, et ça c'était suite, entre autres, aux
13 discussions qu'on a eus avec le docteur Lowry puis
14 une partie, je pense, est ressortie aussi dans la
15 présente cause.

16 Les questions méthodologiques, plusieurs
17 d'entre elles ne peuvent pas être déterminées à
18 l'avance, premier constat. Deuxième constat, en
19 l'absence d'études alternatives, les possibilités
20 qu'ont les intervenants de commenter sont limitées
21 et au moins un autre expert, un deuxième expert est
22 nécessaire. Et ce qui nous a amenés à suggérer à la
23 Régie, mais je pense que c'est également applicable
24 dans le cas du Transporteur, la tenue d'une Phase 2
25 pour régler certains enjeux préliminaires relatifs

1 au « scope ». Scope, donc terme dont docteur Lowry,
2 je pense, vous a entretenus hier. Il y a d'ailleurs
3 une diapo qui porte là-dessus. Donc, il y a une
4 certaine différenciation entre enjeux métaux et
5 scope.

6 (14 h 45)

7 On pense que la Régie devrait retenir les
8 services d'un expert. Dans le cas où elle ne le
9 souhaitait pas, on pense qu'elle devrait permettre
10 à un intervenant ou du moins à regroupement
11 d'intervenants de le faire. Et différentes avenues
12 sont envisageables pour alléger le processus
13 réglementaire. Donc, il y a évidemment une certaine
14 transparence, un partage des données, je pense, qui
15 est nécessaire pour faciliter le travail des
16 experts. Et ce qu'on disait c'est que si jamais il
17 y a plus que deux experts, la tenue d'une séance de
18 hot-tubbing, comme dans le dossier 3867, pourrait
19 être possible.

20 Donc, si je veux faire écho aux propos de
21 monsieur Turgeon, que j'ai entendus, donc pour nous
22 aussi l'expérience a été positive. Donc, on a
23 participé à ce dossier-là, notre expert était un
24 des experts du hot tub. Par contre, la cause avait
25 quatre experts et dans... donc, le besoin

1 probablement d'une certaine conciliation était
2 davantage nécessaire et les enjeux étaient peut-
3 être moins arrêtés que dans le cas des études de
4 productivité, où on voit... je pense que pour
5 quelqu'un comme monsieur Lowry, qui en fait
6 plusieurs, les enjeux méthodologiques sont
7 identifiés d'avance, je dirais.

8 Donc, dans le cas où il y aurait plus que
9 deux experts, je pense que ça peut être toujours
10 considéré. Toutefois, je pense que s'il y a deux
11 experts les besoins sont peut-être moins présents
12 pour un hot tub.

13 Et si on va à la diapo suivante, je vous ai
14 juste placé un exemple, là, tout récent, de
15 l'Ontario. Donc, c'est une lettre transmise par la
16 Commission ontarienne la semaine passée. C'est donc
17 une cause de Toronto Hydro, qui est un
18 distributeur, et pour l'application de ses tarifs
19 deux mille vingt-deux mille vingt-quatre (2020-
20 2024). Et on voit, là, donc que, bon, dans la
21 lettre ils retiennent les services de PEG, qui va
22 faire une contre-expertise suite à une étude de PSE
23 qui, elle, a été menée pour l'entreprise. Et ce qui
24 est important, entre autres, pour nous, je l'ai
25 souligné, c'est qu'elle pourra inclure une nouvelle

1 analyse, donc du dossier. Voilà. Donc ça, c'était
2 pour l'étude de PMF.

3 Diapo suivante, diapo numéro 6. Indicateurs
4 de performance et mécanisme de traitement des
5 écarts de rendement, qu'on peut séparer, grosso
6 modo, en trois sous-enjeux. Le premier enjeu, c'est
7 le choix des indicateurs. Dans notre mémoire, on
8 exprimait qu'en général on trouvait que les
9 indicateurs retenus respectaient les critères de la
10 décision D-2018-001. Certains indicateurs
11 alternatifs vous sont présentés, entre autres, bon,
12 au niveau de la fiabilité il y a le T-SAID,
13 T-SAIFI, qui est proposé ou du moins envisagé.
14 J'entendais monsieur Lowry, là, ce matin,
15 l'avantage c'est qu'il est fréquemment utilisé dans
16 d'autres juridictions. Toutefois, on a entendu,
17 entre autres, les commentaires du Transporteur sur
18 la similarité et les légères différences qui
19 existent. Et on est, disons, satisfait avec ce qui
20 est proposé pour... par le Transporteur, en fait.

21 L'autre indicateur également qui est
22 proposé, entre autres, par l'AHQ-ARQ, c'est de
23 prendre une nouvelle IFD plutôt que l'IF. Donc,
24 enjeu aussi qui a été débattu, je comprends, lors
25 de la Phase 1 du dossier. Le Transporteur, de son

1 côté, estime que son utilisation est
2 potentiellement prématurée. Donc, on pense que
3 l'IFD est de toute façon un meilleur indicateur que
4 l'IF et que si la Régie juge qu'il est prêt à être
5 utilisé, bien allons-y dès maintenant dans le
6 mécanisme et utilisons le nouvel indicateur.

7 (14 h 50)

8 Deuxième sous-enjeu, la pondération. Donc,
9 je me répète encore ici, c'est un enjeu qui a été
10 débattu dans la cause du Distributeur. Il y a des
11 précédents pour l'application des poids différents,
12 avec l'exemple de Gaz Métro et l'idée c'est
13 qu'intuitivement il y a certains champs
14 d'intervention qui ont plus d'importance pour la
15 clientèle. Par exemple, on peut présumer qu'un
16 client va donner plus de poids au nombre de minutes
17 où il est interrompu qu'aux minutes qu'il peut
18 passer peut-être en attente au téléphone avant de
19 parler avec Hydro-Québec. Donc, c'est pour ça qu'il
20 y a un champ comme la fiabilité peut avoir plus
21 d'importance qu'un champ comme la satisfaction de
22 la clientèle. Et c'est quelque chose, entre autres,
23 qu'on peut voir dans les bilans des plaintes
24 déposées au rapport annuel du Distributeur, la
25 catégorie relative à la fiabilité du réseau est

1 celle qui reçoit le plus de plaintes.

2 Maintenant, pour Hydro-Québec Transport,
3 pour la même logique, on est d'accord avec la
4 proposition de PEG, donc d'augmenter les poids des
5 catégories fiabilité et disponibilité. Il y a
6 d'autres raisons également qui militent quand même
7 pour augmenter le poids à ces catégories. Il y a
8 l'historique limité qu'il y a pour la satisfaction
9 de la clientèle, par exemple. Et le poids important
10 qui est donné au seul indicateur au niveau de la
11 sécurité. Voilà!

12 Troisième sous-enjeu - donc je suis à la
13 diapo numéro 7 - donc la liaison avec le MTÉR. On a
14 examiné les différentes propositions qui ont été
15 présentées. Et on appuie pour, entre autres, des
16 raisons de simplicité la méthode qui est proposée
17 par l'AHQ-ARQ. C'est un mécanisme qui est envisagé
18 également par la Régie dans le dossier 4057. Hydro-
19 Québec Distribution doit nous revenir au mois de
20 janvier avec une nouvelle proposition. Il y aura
21 des séances de travail. On pense que c'est un
22 mécanisme qui pourrait être également applicable
23 pour le Transporteur. Donc, comme je disais, simple
24 d'application, des cibles basées sur la moyenne
25 historique et des seuils sur les pires performances

1 historiques, et mécanisme qui s'apparente un petit
2 peu à ce qu'avait Gazifère.

3 Diapo suivante. Je vais rapidement sur,
4 donc notre recommandation qui est d'appuyer PEG,
5 donc un seuil de déclenchement de quatre cents
6 (400) points de base pour une année de trois cents
7 (300) points de base pour deux années consécutives.
8 Généralement comparable aux seuils applicables dans
9 d'autres juridictions. Et il y a la présence de
10 facteurs qui limitent pour nous la possibilité
11 d'écarts importants. Au niveau de la révision.
12 Donc, nous, c'est important qu'il y ait une
13 révision par la Régie avant un retour automatique
14 en coût de service.

15 J'ai reproduit dans la présentation, dans
16 la diapo suivante, des prescriptions données par
17 les autorités réglementaires de l'Alberta, de
18 l'Ontario et de la Colombie-Britannique, advenant
19 donc le déclenchement venant de la clause de
20 sortie. Donc, on peut voir déjà qu'il y a un
21 « review » qui est fait. Certains appellent ça un
22 « re-opener », un « review re-opener ».

23 Par contre, vous allez voir que les
24 prescriptions sont en général assez sommaires et
25 peut-être qu'elles le sont étant donné la

1 difficulté à quelque part de prévoir à l'avance les
2 causes qui peuvent déclencher les clauses de sortie
3 et l'ampleur de la révision que ça peut mener.

4 Puis je vous entendais également hier,
5 Monsieur Turgeon, Madame la Présidente, poser les
6 questions au niveau des délais. Monsieur Gosselin
7 vient aussi d'en parler. Évidemment, on ne voudrait
8 pas faire travailler le staff du Transporteur pour
9 rien, donc préparer par exemple un dossier coût de
10 service qui est probablement très coûteux en temps
11 et en effort, donc si on n'est pas pour en faire,
12 revenir en fait un coût de service.

13 Il me semble que le critère qu'on se donne
14 au présent dossier est relativement clair. Donc,
15 c'est des points de base. On va constater ça au
16 rapport annuel. On peut présumer que le
17 Transporteur pourrait peut-être aviser dans
18 certains cas la Régie avant le dépôt peut-être si
19 jamais il s'attend à ce qu'il y ait un
20 déclenchement à venir. Donc, on pense qu'il y a un
21 dossier peut-être qui pourrait se faire, donc avant
22 la cause tarifaire. On s'en remettrait à la Régie
23 parce que c'est un dossier... ça resterait sur
24 dossier s'il y aurait une audience, tout ça. Mais
25 on pense qu'il y a une cause préalable, on va dire,

1 qui pourrait se tenir. Et il y a la possibilité de
2 décisions là interlocutoires aussi là, je veux
3 dire, il y a un jeu réglementaire, je pense, dans
4 lequel on peut jouer et arriver à une décision à
5 temps.

6 (14 h 55)

7 Donc, voilà et finalement, dernière diapo,
8 je ne vais pas en parler, mais je la laisse...
9 Alors, je l'ai mise dans la présentation, c'est des
10 recommandations qu'on maintient quant aux Facteurs
11 Y et Z et la formule paramétrique. Donc, des sujets
12 qu'on a abordés dans le mémoire. Donc, ça va
13 terminer mon témoignage.

14 Q. **[172]** Alors, merci Monsieur Bélanger. Donc, ça
15 conclut la preuve d'Option Consommateurs. Le témoin
16 est disponible pour les questions, les contre-
17 interrogatoires.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître David. Maître Hamelin, pas de
20 questions? Maître Neuman? Pas de question. Maître
21 Fréchette? Allez-y.

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :

23 Q. **[173]** Oui. Bonjour.

24 R. Bonjour.

25 Q. **[174]** Juste une question, si vous me le permettez.

1 Je vous demanderais de prendre la page 11 de votre
2 mémoire. Je vais vous en faire la lecture, c'est le
3 premier paragraphe après le boulet. Le temps que
4 vous le retrouviez là, je pense qu'en le lisant
5 vous allez y revenir rapidement.

6 En conséquence, OC juge la proposition
7 de PEG appropriée et recommande à la
8 Régie d'adopter un facteur de
9 productivité à zéro virgule quatre
10 pour cent (0,4 %) composé d'un Facteur
11 X de zéro virgule deux pour cent
12 (0,2 %) et un Facteur S de zéro
13 virgule deux pour cent (0,2 %).

14 Advenant que la Régie devait juger,
15 comme pour le Distributeur, qu'un
16 Facteur S n'est pas nécessaire pour le
17 MRI du Transporteur, OC recommande à
18 la Régie de fixer le Facteur X à zéro
19 virgule quatre pour cent (0,4 %).

20 Interrogé par ma collègue de la Régie, ce matin, au
21 sujet que la Régie, si la Régie n'acceptait pas le
22 Facteur S, est-ce que monsieur Lowry avait un effet
23 sur son Facteur X? Et il a mentionné que non, il
24 conservait un Facteur X à zéro virgule deux (0,2 %)
25 selon sa proposition. Est-ce que votre proposition

1 ici est cohérente avec celle que vous appuyez par
2 votre expérience?

3 R. Oui. Alors, là, je pense que vous scooper un peu
4 peut-être une question de maître Gariépy parce
5 qu'effectivement, je l'ai entendue ce matin puis je
6 me préparais à une question de sa part là-dessus.
7 Écoutez, je pense qu'il y aurait encore de la place
8 pour la Régie de fixer un Facteur X à zéro virgule
9 quatre (0,4 %), entre autres, étant donné les
10 résultats de l'étude Kahn sur une plus longue
11 période. Toutefois, ceci étant dit, j'ai entendu le
12 docteur Lowry ce matin, et les réponses qu'il a
13 données aux questions de maître Gariépy et par
14 cohérence, on va soutenir les propositions de PEG
15 là-dessus. Donc, c'est une modification qu'on fera
16 lors de l'argumentation, mais effectivement...

17 Q. **[175]** Donc, je dois considérer que votre
18 recommandation pour un Facteur X serait zéro
19 virgule deux (0,2 %) comme monsieur Lowry, dans la
20 proposition qui a été faite par madame Gariépy ce
21 matin?

22 R. Si la Régie devait effectivement ne pas retenir un
23 Facteur S, un « switch factor ».

24 Q. **[176]** Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, Maître Fréchette. Maître Gariépy?

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY :

4 Me ANNIE GARIÉPY :

5 Il semblerait que bien que je me sois faite
6 scooper, j'ai encore des questions.

7 Q. [177] En fait, j'ai juste une petite question de
8 conciliation de vos positions. Si on va à la
9 dernière planche de votre présentation, vous nous
10 dites que : « OC maintient ses recommandations à
11 l'égard des autres enjeux » là, que vous n'avez pas
12 élaborés. Considérant le Facteur I, vous nous
13 dites : « OC recommande de retenir la proposition
14 du Transporteur ». Je veux juste être certaine que
15 je comprends bien le sens de vos propos. Dans votre
16 preuve, vous disiez qu'OC jugeait important
17 d'utiliser les données les plus récentes pour
18 l'établissement des sous-indices, puis il y avait
19 tout un débat sur de la nomenclature. Alors, ce que
20 je voulais vous demander, dans un premier temps,
21 c'est : Est-ce que vous avez entendu les propos de
22 monsieur Dubé?

23 R. Oui.

24 Q. [178] Lorsque je l'ai contre-interrogé le dix-sept
25 (17) janvier?

1 R. Oui.

2 Q. **[179]** Oui. Est-ce que la façon dont le Transporteur
3 comprend les dates, vous adhérez à cette position-
4 là?

5 R. O.K. Je vais vous référer aux réponses du
6 Transporteur à notre demande de renseignement, puis
7 je ne l'ai pas devant moi, je n'ai pas le numéro là
8 de la question. On leur a posé une question,
9 justement, par exemple, sur... Alors, c'est une
10 question de compréhension de la décision de la
11 Régie, de terminologie. Est-ce qu'on prend l'année
12 qui est celle qui précède, à laquelle le dossier
13 tarifaire est présenté ou déposé, là, il y a comme
14 ces deux mots-là qui...

15 (15 h)

16 Et ma compréhension de la réponse que nous
17 a fournie le Transporteur à l'époque est qu'ils
18 avaient essentiellement la même compréhension que
19 nous. D'ailleurs, c'est pour ça que dans leur
20 preuve ils venaient dire : non, non, on comprend
21 que ce n'est pas présenté, mais bien déposé parce
22 que les données, il y a une certaine incertitude.
23 Puis dans le mémoire, nous, ce qu'on démontrait
24 c'est que si la Régie souhaite utiliser les données
25 pour jusqu'au... par exemple, cette année jusqu'au

1 trente et un (31) décembre deux mille dix-huit
2 (2018), les données sortent à une fréquence qui est
3 tout le temps la même par Statistique Canada, qui
4 est... écoutez, à mon souvenir c'est à la fin du
5 moi de janvier, je pense. Ou en tout à une date...
6 ou février, je dirais, mais la date elle est...
7 c'est tout le temps dans la même semaine
8 essentiellement.

9 Et donc il était possible lors de la
10 révision en mars, par exemple, on a souvent des
11 révisions juste avant la fixation des tarifs pour
12 des taux d'intérêt ou des choses comme ça, ça
13 aurait été possible par la Régie d'utiliser, si
14 vous voulez, ces données-là.

15 Maintenant j'ai lu... j'ai relu aussi la
16 réponse donnée par monsieur Dubé puis je ne sais
17 pas si Hydro-Québec Transport a changé son
18 interprétation de la... de la décision ou pas, mais
19 c'est qu'il disait, lui, par exemple il prend
20 l'exemple de deux mille vingt (2020), alors dans ce
21 cas-là pour lui, selon la décision de la Régie, ce
22 sont les données jusqu'au trente et un (31)
23 décembre deux mille dix-huit (2018) qu'on devrait
24 considérer et non deux mille dix-neuf (2019). Ce
25 qu'il serait possible de faire. Est-ce que...

1 Q. **[i.]** Ceci étant dit...

2 R. Oui.

3 Q. **[ii.]** ... quand vous dites que vous maintenez vos
4 recommandations et que vous recommandez de retenir
5 la proposition du Transporteur. Monsieur Dubé nous
6 a dit que la position du Transporteur c'était à
7 l'effet que pour l'année deux mille vingt (2020)
8 les sous-indices seraient fixés via les taux réels
9 au trente et un (31) décembre deux mille dix-huit
10 (2018).

11 R. Exact.

12 Q. **[iii.]** Est-ce que c'est quelque chose que... est-ce
13 que ça fait partie de votre recommandation ou vous
14 différez du Transporteur à cet égard-là?

15 R. O.K. Ma compréhension de la décision de la Régie
16 était qu'on aurait... qu'on devrait prendre les
17 données, dans l'exemple que vous venez de
18 mentionner, au trente et un (31) décembre deux
19 mille dix-neuf (2019). Selon... donc, on parle des
20 tarifs de deux mille vingt (2020) dans l'exemple
21 avec monsieur Dubé. Donc, on maintient ce qu'on a
22 dit dans le mémoire là-dessus. Toutefois, c'est
23 peut-être juste une question d'interprétation, donc
24 de la décision qui a été mal comprise par nous,
25 mais on maintient ce qu'on a dit dans le... dans le

1 mémoire, parce qu'il est possible de le faire
2 techniquement. Est-ce que ça répond?

3 Alors plus précisément, dans ma planche je
4 dis : recommande de retenir la proposition du
5 Transporteur. C'est à l'effet des deux sous-
6 facteurs qui sont utilisés. Après, pour moi, la
7 question de la date était un sous-enjeu, mais on
8 maintient ce qu'on a dit dans le mémoire.

9 Q. **[iv.]** Donc, j'allais vous proposer outre le débat
10 de l'enjeu de la date, vous recommandez de retenir
11 la proposition du Transporteur.

12 R. Oui.

13 Q. **[v.]** Parfait, merci. Ça complète.

14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[vi.]** Merci. Une seule petite question sur votre
17 point que vous amenez, là, sur la clause de sortie
18 et quand est-ce que ça pourrait être fait en suivi.
19 Est-ce que vous pensez que ce serait une bonne idée
20 de saisir... parce qu'on le sait, on est presque
21 toujours en tarifaire, là, il y a un trois mois où
22 on ne l'est pas, alors donc... donc, on serait à la
23 fin, on serait à la fin décembre, on serait à la
24 fin de l'année qui déclencherait probablement la
25 clause de sortie, est-ce que la Formation qui

1 serait à ce moment-là en délibéré, parce que les
2 audiences ont lieu normalement en novembre, si le
3 Transporteur le sait, il s'en doute en décembre et
4 ça se confirme en janvier, est-ce qu'il devrait
5 d'ores et déjà saisir la Formation qui serait sur
6 son dossier tarifaire?

7 R. Oui.

8 Q. **[vii.]** Aux fins de déterminer pour le mois de mars
9 si on devrait aller ou non en... en coûts de
10 service ou en MRI.

11 R. J'ai l'impression que ça arriverait probablement
12 plutôt dans les premiers mois de deux mille dix-
13 neuf (2019), si le Transporteur devait... Mais bon,
14 la question est... c'est ça, elle est toujours
15 bonne dans ces cas-là. J'imagine qu'effectivement
16 ce serait préférable de... donc, de notifier, de
17 communiquer avec la Formation qui... qui est au
18 dossier tarifaire qui viendrait de se terminer.
19 Est-ce que j'ai bien compris la...

20 Q. **[viii.]** Oui, bien c'est ça.

21 R. Oui, c'est ça.

22 (15 h 05)

23 Q. **[ix.]** Ce serait... ce serait à ce moment-là une
24 possibilité qui serait ouverte au Transporteur,
25 évidemment.

1 R. Est-ce que je comprends que généralement il y a au
2 moins un régisseur qui a fait une cause précédente
3 qui fait le dossier suivant. Donc, il y a une
4 certaine cohérence, je pense, dans la manière dont
5 la Régie tient ses...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[180]** On l'espère.

8 R. On l'espère. Parce que... Mais je pense que dans
9 les deux cas, si le Transporteur devait anticiper
10 la clause de sortie qui est déclenchée, je pense
11 que dans les deux cas, que ce soit au banc ou à la
12 Régie, en général, je ne connais pas bien comment
13 ça fonctionne, ça peut être...

14 Q. **[181]** Mais là, les clauses de sortie vont être cent
15 cinquante (150) et quatre cents (400) points de
16 base.

17 R. Quatre cents (400) points de base.

18 Q. **[182]** Alors, je pense que si c'est quatre cents
19 (400) points de base, il va l'anticiper pas mal.

20 R. Oui. Effectivement.

21 Q. **[183]** Alors, ce serait dans ces deux cas-là. Bien,
22 je vous remercie beaucoup. Maître David, avez-vous
23 un réinterrogatoire?

24 Me ÉRIC DAVID :

25 Non. Ça va aller.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie.

3 Me ÉRIC DAVID :

4 C'est la preuve d'Option.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup.

7 R. Merci.

8 Me ÉRIC DAVID :

9 Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, merci beaucoup et merci de votre
12 collaboration. Vous êtes libéré. J'oublie toujours
13 de le dire. Et ça nous amène à la preuve de SÉ. On
14 va prendre un petit cinq minutes de pause, ça va
15 donner le temps aux gens de s'installer. Notamment.
16 Merci. Alors, un cinq minutes, on revient à quinze
17 heures dix (15 h 10).

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour, Maître Neuman.

23

24 PREUVE DE SÉ-AQLPA

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Bonjour Madame la Présidente. Bonjour Messieurs les
3 Régisseurs. Alors, il est quinze heures vingt
4 (15 h 20), mais on va mener ça rondement puis en
5 tenant compte de l'état de la situation.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Pas de problème.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Alors, Dominique Neuman pour les Stratégies
10 énergétiques et l'Association québécoise de lutte
11 contre la pollution atmosphérique. Monsieur Jacques
12 Fontaine est présent et est prêt à être assermenté.

13

14 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième
15 (22e) jour du mois de janvier, A COMPARU :

16

17 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
18 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal
19 (Québec);

20

21 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
22 solennelle, dépose et dit :

23

24 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Q. **[184]** Bonjour Monsieur Fontaine. Je vous

1 demanderais d'abord d'identifier comme ayant été
2 préparé par vous ou sous votre supervision la pièce
3 SÉ-AQLPA-0001, Document 1, qui porte la cote Régie
4 C-SÉ-0004 et, excusez, C-SÉ-AQLPA-0004, et qui,
5 dans la version amendée, a été déposé aujourd'hui
6 sous la cote C-SÉ-AQLPA-0007 qui s'intitule « La
7 Phase 3 de l'établissement du mécanisme de
8 réglementation incitative (MRI) d'Hydro-Québec
9 Transport ».

10 M. JACQUES FONTAINE :

11 R. Oui, je le reconnais.

12 Q. **[185]** Alors, on va passer les sujets dans l'ordre
13 du mémoire. On va commencer par parler du facteur
14 Y. Monsieur Fontaine, est-ce que vous êtes d'accord
15 à ce que le niveau de matérialité du facteur Y soit
16 de deux virgule cinq millions de dollars (2,5 M\$)
17 tel que proposé par Hydro-Québec TransÉnergie?

18 R. Oui. En fait, ce que nous avons constaté, c'est
19 que, de tous les facteurs Y, le plus petit qui est
20 proposé, c'est le coût de retrait qui est à l'ordre
21 de moins quarante-cinq virgule trois millions
22 (-45,3 M\$), alors... puis tous les autres sont de
23 loin supérieurs. À ce moment-là, le niveau de deux
24 virgule cinq (2,5 M\$) est plus ou moins matériel.

25 Q. **[186]** D'accord. Donc, vous êtes d'accord avec ce

1 seuil?

2 R. Je suis d'accord.

3 Q. **[187]** Mais, pourquoi considérez-vous dans votre
4 rapport que le seuil de matérialité du facteur Z
5 devrait quant à lui se situer à dix millions de
6 dollars (10 M\$)?

7 R. Oui. Là, il y a deux raisons. La première, c'est
8 que dix millions (10 M\$), c'est de l'ordre de un
9 pour cent (1 %) des charges d'exploitation qui sont
10 à neuf cent millions (900 M\$). Et d'autre part,
11 c'est que ça permet un certain allègement en
12 enlevant deux des trois rubriques d'exogènes
13 proposés par le Transporteur, soit les normes CIP
14 et les automatismes RPTC et SCR.

15 Q. **[188]** D'accord. Donc, ce qu'il resterait, ce
16 serait?

17 R. Ce serait la mise à la terre, les Malt...

18 Q. **[189]** D'accord.

19 R. ... qui sont à treize virgule quatre millions
20 (13,4 M\$), je crois.

21 Q. **[190]** Comme facteur Z?

22 R. Comme facteur Z.

23 Q. **[191]** D'accord. Monsieur Fontaine, que pensez-vous
24 du nouveau facteur Y que propose le Transporteur
25 qui vise les prestations de travail aux

1 investissements?

2 R. Bien, nous avons constaté que la formule
3 d'indexation ne représente pas bien l'évolution des
4 coûts des prestations de travail aux
5 investissements et c'est vrai pour tous les cycles
6 ... soit les cycles deux mille onze-deux mille
7 quatorze (2011-2014), deux mille douze-deux mille
8 quinze (2012-2015), deux mille treize-deux mille
9 seize (2013-2016) et deux mille quatorze-deux mille
10 dix-sept (2014-2017). Nous sommes donc en accord à
11 considérer ces coûts comme des facteurs d'exclusion
12 Y.

13 (15 h 25)

14 Q. **[192]** D'accord. Et que pensez-vous de la
15 proposition du Transporteur qu'on appelle, et je ne
16 sais pas si le terme est approprié, mais qu'on
17 appelle le facteur Z générique?

18 R. Oui, mais c'est ça, ce que le Transporteur propose,
19 ce n'est pas vraiment un facteur Z générique décidé
20 d'avance. Ce serait un compte reporté agissant de
21 la même façon qu'un compte d'écart et de report. Un
22 avis public serait transmis à la Régie lors de tout
23 événement imprévu générant des coûts susceptibles
24 d'être ainsi placés dans un compte reporté, à moins
25 que la Régie ne préfère que le Transporteur dépose

1 une demande formelle de reconnaissance, laquelle
2 pourrait être succincte.

3 La Régie saturerait lors d'une cause
4 ultérieure que sur le caractère imprévisible ou non
5 de l'événement, et donc sa qualification comme
6 facteur Z, compte tenu de son seuil de matérialité
7 également, et donc de la disposition des sommes
8 déposées dans ce compte depuis l'événement.

9 Selon notre compréhension, une telle
10 manière de procéder par la constitution d'un compte
11 reporté ne préjugerait aucunement de la décision
12 future à être rendue par la Régie. Elle éviterait
13 toutefois la répétition continuelle de débats sur
14 l'acceptabilité rétroactive des coûts liés à
15 l'événement et qui auraient été encourus avant que
16 le Transporteur loge une demande de les considérer
17 comme exogènes ou avant que la Régie ne rende sa
18 décision sur le sujet. Nous sommes donc en accord
19 avec cette proposition d'Hydro-Québec TransÉnergie.
20 La condition du compte, et on insiste là-dessus, ne
21 préjuge de rien. Ceci est conforme au principe même
22 du caractère exogène.

23 Q. **[193]** Merci, Monsieur Fontaine. Et maintenant, on
24 va passer au facteur X. Que pensez-vous d'un
25 facteur X négatif de zéro virgule soixante-quatre

1 pour cent (0,64 %) qui refléterait l'historique de
2 deux mille treize (2013) à deux mille dix-sept
3 (2017) du Transporteur?

4 R. Nous avons constaté que les moyennes des facteurs X
5 sont de l'ordre de plus zéro virgule six pour cent
6 (0,6 %) lorsque l'historique commence n'importe où
7 avant deux mille treize (2013), soit entre deux
8 mille neuf (2009) et deux mille douze (2012), et se
9 termine en deux mille dix-sept (2017). Mais il est
10 de moins soixante-quatre (64) pour la période deux
11 mille treize (2013) à deux mille dix-sept (2017).

12 Q. **[194]** Vous voulez dire moins zéro virgule soixante-
13 quatre (0,64)?

14 R. Oui, moins zéro virgule soixante-quatre (0,64).
15 Pour la période de deux mille treize (2013) à deux
16 mille dix-sept (2017); et de moins un virgule sept
17 pour cent (1,7 %) ou moins encore pour les années
18 plus récentes. Devant cette volatilité, nous
19 considérons plus prudent d'attribuer à HQT le même
20 facteur X que la Régie a déjà attribué au
21 Distributeur en attendant les résultats de l'étude
22 multifactorielle, soit plus zéro virgule trois pour
23 cent (0,3 %). Ça, nous sommes bien conscients qu'au
24 cours des cinq dernières années, Hydro-Québec
25 TransÉnergie mène une stratégie louable de gestion

1 de maintenance en vue d'éviter ou de retarder les
2 investissements. Ce qui est d'autant plus
3 souhaitable que les coûts en capital sont
4 actuellement exclus du mécanisme.

5 Toutefois, la preuve d'Hydro-Québec
6 TransÉnergie montre une nette stabilisation prévue
7 à partir de deux mille dix-huit (2018) de son
8 risque en maintenance de ses actifs. Et il nous
9 semblerait donc inapproprié dans ce contexte de
10 nous fonder sur les années deux mille treize-deux
11 mille dix-sept (2013-2017) pour prévoir une
12 continuation des besoins de dépenses élevées de
13 maintenance pendant la durée du mécanisme
14 incitatif, le tout à moins que la future étude de
15 productivité multifactorielle ne nous amène à la
16 conclusion contraire. Puis un exemple de ça, on
17 peut le voir sur notre tableau.

18 Q. **[195]** Alors, ce tableau, ça représente... c'est la
19 page 31 du rapport amendé, c'est un tableau qui se
20 trouvait déjà dans le rapport initial et qui
21 provient d'Hydro-Québec TransÉnergie?

22 (15 h 30)

23 R. C'est ça. Oui. En réponse à une question de
24 l'AHQ-ARQ. Et je voudrais attirer votre attention
25 sur la ligne nombre de IF projetés qui sont basés

1 sur le profil du taux de risque en maintenance. Et
2 ce qu'on voit, c'est qu'après un maximum, en deux
3 mille vingt (2020), il y a une diminution, puis on
4 peut penser que les coûts vont aller selon l'allure
5 de la courbe là qui est exprimée par la dernière
6 ligne.

7 Q. **[196]** Il y a aussi, Madame la Greffière, si vous
8 pouvez passer à la page 13 du même rapport amendé,
9 il y a un graphique qui provient d'Hydro-Québec.
10 Oui. Si vous pouvez peut-être le... Oui. C'est ça.

11 R. Alors, on voit, au bas, en fait, à partir de
12 l'année deux mille dix-huit (2018), qui n'est pas
13 indiquée sur l'abscisse, mais deux mille dix-huit
14 (2018), deux mille dix-neuf (2019), deux mille
15 vingt (2020), deux mille vingt et un (2021), deux
16 mille vingt-deux (2022), la même réalité. En fait,
17 c'est la même chose qui est exprimée.

18 Q. **[197]** Et cette courbe représente quoi?

19 R. Ça représente le taux de risque en maintenance,
20 comparés aux résultats au tout début là, ça c'est
21 la partie en rouge, mais c'est le taux de risque en
22 maintenance.

23 Q. **[198]** D'accord. Donc, cette courbe confirme...
24 confirme quoi?

25 R. Bien. Elle confirme qu'on va atteindre un niveau de

1 stabilité dans le risque de maintenance grâce aux
2 mécanismes qui ont été mis en place par HQT.

3 Q. **[199]** O.K. Je vous remercie. Donc, on passe à la
4 prochaine question qui portera maintenant sur les
5 indicateurs de performance proposés par le
6 Transporteur. Donc, je vais vous demander et je
7 sais qu'il y a beaucoup d'indicateurs. Donc, je
8 vous demanderai de commenter les différents groupes
9 d'indicateurs de performance proposés par le
10 Transporteur.

11 R. O.K. Alors, nous recommandons à la Régie de
12 l'énergie d'accepter les indicateurs de performance
13 proposés par Hydro-Québec Transport pour son
14 mécanisme de réglementation incitative, mais avec
15 les corrections suivantes. En ce qui concerne le
16 groupe « fiabilité du service », nous sommes
17 d'accord que les indicateurs IC opérationnels
18 normalisés et de nombres de pannes et interruptions
19 planifiées soient maintenus. En ce qui concerne le
20 groupe « disponibilité du réseau », nous sommes
21 d'accord que l'indicateur du nombre des
22 indisponibilités forcées serait maintenu plutôt que
23 celui du nombre des indisponibilités forcées pour
24 cause de défaillance.

25 Q. **[200]** Peut-être, est-ce que vous pouvez faire une

1 parenthèse là-dessus pour indiquer pourquoi?

2 R. Oui. Pourquoi. Moi, je trouve que l'intérêt de
3 l'indicateur... Vous avez des indisponibilités
4 forcées, c'est que ça permet de suivre toute la
5 disponibilité du parc d'équipements du
6 Transporteur. Ça cible tous les équipements et ça
7 cible aussi toutes les causes. Et il y en a qui
8 nous intéressent là, comme la météo, mais il y a
9 aussi des feux. Il y a quelques années, il y a eu
10 un gros problème dans la région de Bersimis sur la
11 disponibilité du réseau et ce n'est pas... Il y a
12 des feux, ce n'est pas une défaillance
13 d'équipements comme telle, on ne peut pas... Ce
14 n'est pas parce qu'un équipement a été mal acheté
15 ou mal conçu. Il y a des feux qui passent trop près
16 et puis le... Mais vus par les clients, vus pour la
17 sécurité du réseau, ça compte, d'après moi.

18 Q. **[201]** O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vais vous interrompre juste quinze (15)
21 secondes.

22 Q. **[202]** Mais vous voulez l'IC opérationnel normalisé
23 qui exclut ces éléments-là?

24 R. L'IC opérationnel normalisé, et généralement
25 normalisé pour la météo, mais là, il faudrait... Je

1 suis d'accord avec vous qu'il y a une période là,
2 qui a un segment difficile, parce que si le
3 Transporteur néglige ou fait exprès pour mettre en
4 dessous de ses lignes des choses qui sont
5 facilement inflammables, bien là, ça ne sera pas
6 bien, bien... Ça serait contre-productif, bien on
7 espère qu'il ne ferait pas ça.

8 Alors, nous croyons aussi qu'un indicateur
9 constitué du nombre d'heures réalisées en
10 maintenance n'est pas requis, et ce qui serait
11 redondant. Je suis d'accord avec Marcel Paul
12 Raymond qu'il s'agit d'un moyen et non pas d'une
13 mesure de résultat. Nous sommes aussi en accord
14 avec Hydro-Québec TransÉnergie à l'effet qu'un
15 indicateur du total des superficies traitées serait
16 redondant dans le mécanisme. Mais par contre, il
17 serait très souhaitable, selon nous, d'inclure un
18 indicateur, on s'entend, la proportion
19 mécaniquement traitée, donc sans phytocides, du
20 total des superficies traitées. Cela permettra
21 ainsi de mesurer non seulement les résultats des
22 efforts pour accroître la disponibilité du réseau,
23 mais aussi le caractère environnemental de ses
24 efforts. Ainsi, serait récompensée la disponibilité
25 du réseau lorsqu'on n'a pas requis l'emploi des

1 phytocides.

2 (15 h 35)

3 Q. **[i.]** Et cette information est-ce qu'elle est
4 disponible, est-ce qu'elle est...?

5 R. Oui, oui, elle est disponible, là, dans la... je
6 n'ai pas la pièce, là, par coeur, je crois que
7 c'est HQT-3, Document 1.

8 Q. **[ii.]** D'accord, donc il y a un historique, il y a
9 un historique.

10 R. Il y a un historique, oui. B-009. En ce qui
11 concerne le groupe sécurité du public et des
12 employés, l'indicateur de taux de fréquence des
13 accidents sur des personnes devrait par ailleurs,
14 selon nous, inclure tant les employés que le
15 public. Nous recommandons aussi d'ajouter au groupe
16 d'indicateurs sur la sécurité celui du nombre de
17 déversements en litres.

18 En ce qui concerne le groupe satisfaction
19 de la clientèle, nous recommandons à la Régie de
20 pondérer les indicateurs de satisfaction de la
21 clientèle de charge locale et de point à point au
22 prorata des revenus que tire le Transporteur
23 respectivement de ces deux clientèles, à l'instar
24 de ce que propose le Distributeur pour ses propres
25 indicateurs de satisfaction de la clientèle. Le

1 résultat, basé sur les revenus du Transporteur en
2 deux mille dix-sept (2017), dossier R-9000-2017,
3 HQT-4, Document 1, pages 3 et 4 donnerait une
4 pondération de quatre-vingt-sept virgule sept pour
5 cent (87,7 %) sur la charge locale et douze point
6 virgule trois pour cent (12,3 %) pour le point à
7 point, tel qu'indiqué dans notre rapport amendé en
8 page 27.

9 Alternativement et dans le but, c'est une
10 recommandation de Nicolas de Condorcet, pour
11 diminuer la tension dans des groupes, il est
12 recommandé de ne pas mettre la proportion des
13 valeurs des groupes comme telle, mais plutôt la
14 racine carrée de leur proportion. Et ce
15 pourcentage-là, à ce moment-là, deviendrait
16 soixante-douze virgule huit pour cent (72,8 %) de
17 pondération pour la charge locale et vingt-sept
18 virgule deux pour cent (27,2 %) de pondération pour
19 le point à point. C'est supposé fonctionner pour
20 les humains, je ne sais pas si ça va marcher pour
21 la satisfaction.

22 Q. **[iii.]** Cette proposition alternative basée sur la
23 suggestion de Nicolas de Condorcet, elle n'est pas
24 dans votre rapport.

25 R. Elle n'est pas dans le rapport, non.

1 Q. **[iv.]** O.K.

2 R. C'est une valeur alternative.

3 Q. **[v.]** O.K.

4 R. Une pondération totale de quinze pour cent (15 %)
5 nous semblerait, par ailleurs, plus appropriée pour
6 les indicateurs de satisfaction de la clientèle, vu
7 le risque de biais des répondants HQD et HQP au
8 sondage, qui sont des cadres supérieurs d'affiliés
9 de HQT, en réajustant à la hausse de manière
10 conséquente le poids des trois autres grands
11 groupes d'indicateurs.

12 Q. **[vi.]** O.K. Donc, je passe à la question suivante.
13 Monsieur Fontaine, que pensez-vous de la durée de
14 cinq ans que propose le Transporteur pour établir
15 les cibles de performance des différents
16 indicateurs et calculer l'écart type applicable? Et
17 je vous parle des différents indicateurs, mais sauf
18 en ce qui concerne l'indicateur des
19 indisponibilités forcées, sur lequel je vais vous
20 poser une autre question plus tard.

21 R. D'accord. Bien, une période de cinq ans pour
22 évaluer deux valeurs, spécifiquement la moyenne et
23 l'écart type, c'est pas beaucoup. C'était le sens
24 de la question. Mais d'un autre côté, si on prend
25 une période plus longue, on peut s'interroger sur

1 la pertinence des premières données. Est-ce
2 qu'elles sont encore pertinentes? Alors devant ça,
3 c'est ce que nous a répondu le Transporteur, en
4 fait, on avait posé la question au Distributeur,
5 mais on prend la même position, c'est la
6 faisabilité nécessaire pour tenir compte de
7 l'évolution de son contexte d'affaires. Alors, le
8 Distributeur nous a convaincus sur ce point et nous
9 appuyons le Transporteur de se l'approprier. Ça
10 fait que les calculs de la moyenne et de l'écart
11 type, bien, ils sont basés sur un historique de
12 cinq et pour un degré de liberté de trois.

13 (15 h 40)

14 Q. **[203]** Degré de liberté de trois?

15 R. Mathématiquement, c'est combien on a de données
16 puis combien on en tire de paramètres.

17 Q. **[204]** Et maintenant que pensez-vous de l'exception
18 à cette règle de cinq ans que demande le
19 Transporteur pour établir l'indicateur
20 d'indisponibilités forcées?

21 R. Nous avons pris connaissance de la démarche du
22 Transporteur qui relie l'indicateur
23 d'indisponibilités forcées au profil de l'évolution
24 prévue du risque en maintien. En fait, c'était le
25 tableau qu'on avait tout à l'heure.

1 Q. **[205]** On peut revenir, Madame la Greffière, à la
2 page 31 du rapport amendé avec le tableau qu'on a
3 vu.

4 R. Alors, cette approche et sa démonstration nous
5 semblent raisonnables.

6 Q. **[206]** D'accord. Est-ce que vous pouvez montrer ce
7 qu'illustre le tableau par rapport à votre...

8 R. Le nombre projeté de IF et sur la dernière ligne,
9 là, de six mille huit cent soixante-quatre (6867)
10 qu'il montre. Puis la relation est établie avec le
11 taux qui a été calculé, là, de facteur de
12 correspondance de trois virgule vingt-six (3,26).

13 Q. **[207]** D'accord. Donc, maintenant qu'on a traité des
14 indicateurs, Monsieur Fontaine, que pensez-vous de
15 la méthode préconisée par le Transporteur pour
16 relier les indicateurs de performance à son
17 mécanisme de traitement des écarts de rendement?

18 R. Bien, nous avons constaté que l'approche basée sur
19 les écarts types et les cibles est fort différente
20 de celle utilisée par Énergir depuis deux mille un
21 (2001). Nous sommes d'avis que la méthode avancée
22 par le Transporteur est plus audacieuse et risquée
23 que celle d'Énergir. Nous avons constaté aussi que,
24 depuis deux mille onze (2011), Énergir a toujours
25 obtenu cent pour cent (100 %) de sa part du MTÉR.

1 Nous avons établi, et ça, il y a d'autres
2 intervenants qui contestent ça, mais nous avons
3 établi que le Transporteur a une probabilité de
4 l'ordre de quinze pour cent (15 %) de ne pas
5 toucher sa part entière du MTÉR d'une année donnée.
6 Ça dépend, là, si le moins un, à quelle probabilité
7 correspond le moins un. Ça peut être n'importe
8 quoi. Puis comme je dis, la variation, la variance
9 pour parler mathématiquement, la variance sur
10 l'évaluation d'un écart type, c'est très élevé. Or,
11 calculez un écart type, c'est très délicat.

12 Nous craignons que l'adoption au mécanisme
13 de traitement des écarts de rendement d'Hydro-
14 Québec Transport, d'une méthode de partage qui
15 rendent moins probable l'obtention par le
16 Transporteur de son plein partage permmissible ne
17 l'amène à la longue à délaisser ses efforts en
18 maintien de qualité de service pour se concentrer
19 simplement sur la réduction de ses coûts et donc
20 n'amènent un impact négatif sur la qualité du
21 service.

22 Nous recommandons plutôt à la Régie de
23 l'énergie de retenir un mode d'utilisation des
24 indicateurs de performance d'Hydro-Québec Transport
25 au sein de son MTÉR puis lui offre une probabilité

1 raisonnable d'obtenir son plein partage permissible
2 possiblement en s'inspirant de la formule
3 mathématique du mécanisme d'Énergir qui est
4 reproduite au paragraphe 34 de notre rapport.

5 Q. **[208]** Et, Monsieur Fontaine, que pensez-vous des
6 efforts qu'a faits le Transporteur pour développer
7 une formule paramétrique non contraignante pour
8 représenter les dépenses en capital?

9 R. Bien, nous comprenons que le Transporteur a
10 développé avec le soutien de son consultant une
11 formule semblable au modèle de FortisBC. De cette
12 étude, nous constatons que les résultats de la
13 formule sont instables. Nous sommes donc d'opinion
14 que la détermination des dépenses en capital, selon
15 le coût de service sans formule paramétrique
16 automatique, demeure la meilleure façon de décider
17 ceux-ci selon les besoins propres à chaque année.
18 (15 h 45)

19 Q. **[209]** O.K. Et finalement, Monsieur Fontaine, est-ce
20 que vous pensez que l'exercice du... ou le
21 déclenchement d'une clause de sortie devrait
22 provoquer automatiquement un retour aux coûts de
23 service?

24 R. Bien. Moi, je pense que techniquement, ça serait
25 très difficile. Supposons que le Transporteur

1 dépose son rapport annuel, je ne sais pas moi, au
2 mois d'avril, au mois de mai, le temps que la Régie
3 l'étudie, il faudrait qu'en même temps, au début
4 d'août, toute sa cause tarifaire soit prête. Est-ce
5 qu'elle va être selon le coût de service? Est-ce
6 qu'elle va en être autrement? La seule exception
7 que je pourrais voir, c'est si la cause du dérapage
8 était évidente et à ce moment-là, là on pourrait
9 peut-être tout de suite dire, faire la preuve
10 facilement, là : « Il vient de se passer quelque
11 chose. J'ai essayé de penser à quelque chose, mais
12 je n'ai pas trouvé. » Mais qu'il se passe un
13 événement identifiable et qu'il y a des
14 conséquences immédiates. Ça arrive-tu souvent? Je
15 ne le sais pas, mais... Ça serait une hypothèse.
16 Sinon, je ne vois pas comment on éviterait de
17 retourner aux coûts de service.

18 Je dois dire aussi qu'avec les chiffres, je
19 pense que c'est une réponse là dans B-0065, le
20 tableau R-11.1, la clause de sortie, telle que
21 proposée par le Transporteur n'aurait jamais été
22 évoquée, avec les chiffres qui sont là.

23 Q. **[210]** O.K. Je veux juste revenir sur la
24 formulation. Quand je vous ai posé la
25 question : Est-ce que la clause de sortie provoque

1 automatiquement un retour aux coûts de service?

2 Vous avez dit que ça serait très difficile. C'est
3 laquelle des choses qui serait le plus difficile?

4 R. C'est probablement oui, mais j'ai dit qu'il y a une
5 exception. Si on était capable de...

6 Q. **[211]** Oui.

7 R. ... d'identifier qu'est-ce qui arrive. Qu'est-ce
8 qui fait qu'on n'est pas capable. Admettons, tout
9 le réseau du Transporteur devient échoué. Bien là,
10 c'est sûr qu'on n'arrivera pas, mais on ne l'espère
11 pas, mais...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[212]** On le saurait avant le mois de mai.

14 R. On le saurait avant le mois de mai.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. **[213]** O.K. Alors, sur ce, je vous remercie
17 beaucoup, Monsieur Fontaine. Ceci complète mes
18 questions à monsieur Fontaine qui est disponible
19 pour répondre à d'autres questions.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie beaucoup. Maître Hamelin, avez-
22 vous des questions? Pas de questions. Je ne vois
23 pas d'autres avocats dans la salle. Maître
24 Fréchette. Pas de questions pour maître Fréchette.
25 Maître Gariépy.

1 Me ANNIE GARIÉPY :

2 Je n'aurai pas de questions, merci.

3 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

4 Me MARC TURGEON :

5 Q. **[214]** Sur votre dernière ligne sur la clause de
6 sortie et la difficulté de pouvoir trouver les
7 causes pour... et que le dossier tarifaire est
8 déposé, je ne me rappelle plus qui, mais je l'ai
9 entendu dernièrement. Donc, la possibilité que la
10 Régie utilise la notion de tarif provisoire pour
11 dire : bon, advenant un scénario X, le tarif dure
12 pour un certain nombre de temps, pour... jusqu'à
13 temps, au moins, que la Régie puisse donner des
14 instructions et étudier. Quelle serait votre
15 position là-dessus?

16 R. Bien. Ça pourrait être une solution, puis il
17 permettrait de sauver du temps. C'est probablement
18 le Transporteur qui vivrait avec, mais ça serait
19 peut-être quelque chose, là. Dans le fond, c'est un
20 peu comme l'équivalent d'arrêter l'horloge.

21 Q. **[215]** Oui. Et bien entendu, c'est évident que si
22 tout tombe et que les choses sont... Il va falloir
23 que, malgré tout ça, qu'eux, vous et nous, on soit
24 les plus rapides et les plus ouverts à régler
25 rapidement les choses et aller... Mais ça pourrait

1 peut-être être une solution de prendre... Ce n'est
2 jamais mauvais de regarder tous les outils
3 réglementaires dont disposent et les sortir en
4 temps utile?

5 R. Oui. Ça sera une position.

6 Q. **[216]** Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[217]** Monsieur Fontaine, une question.

9 R. Oui.

10 Q. **[218]** Sur votre recommandation à 1.6, le lien entre
11 les résultats des indicateurs de performance et le
12 mécanisme de traitement des écarts de rendement. Si
13 je comprends votre position, ce que vous dites,
14 c'est que si le Transporteur n'avait pas droit à
15 cent pour cent (100 %) de sa part des excédents de
16 rendement, ça pourrait l'emmener à simplement faire
17 des réductions de coûts sans se soucier de la
18 qualité de service. À ce moment-là, vous proposez
19 une autre formule, mais dans votre logique, ça ne
20 serait peut-être pas mieux de dire : « Bien. Dans
21 le fond, n'en faites pas de liens entre les
22 indicateurs de qualité et le partage des excédents
23 de rendement »?

24 (15 h 50)

25 R. Non, moi, je n'irais pas jusque-là, ça... Je trouve

1 ça difficile. On veut quand même inciter... ma
2 préoccupation c'est : est-ce que le Transporteur
3 est suffisamment prudent en évaluant, en se mettant
4 des cibles basées sur un écart type qui est,
5 d'après moi, très volatile.

6 Q. **[219]** Mais ce qu'on a vu de la preuve du
7 Transporteur, là, et puis corrigez-moi si je ne
8 comprends pas bien, là, ou en tout cas...

9 R. Oui.

10 Q. **[220]** Mais si les cinq pires années devaient se
11 refléter en une seule année, il récupérerait quand
12 même soixante-sept pour cent (67 %) des excédents
13 de rendement.

14 R. Oui.

15 Q. **[221]** Pour vous, c'est pas suffisant?

16 R. C'est... c'est risqué.

17 Q. **[222]** C'est limite.

18 R. Ça pourrait l'amener. C'est parce que je pense que
19 le Transporteur, il a un certain contrôle, puis ça
20 pourrait l'inciter, sachant qu'il n'aura pas à
21 dire : il n'y en aura pas d'excédent de rendement
22 parce que moi, j'y toucherai pas cent pour cent
23 (100 %). Je ne sais pas s'il ferait ça, mais
24 j'aimerais mieux pas l'inciter à faire ça.

25 Q. **[223]** Juste un instant. Je vous remercie, ça va

1 être l'ensemble de mes questions. Alors, Maître
2 Neuman, avez-vous un réinterrogatoire?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Q. **[224]** Non, je n'en ai pas et je vous remercie
5 beaucoup.

6 ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est moi qui vous remercie puis, oui, c'est
9 toujours difficile d'être le dernier, alors merci
10 beaucoup de nous avoir fait part de votre preuve en
11 cette période plus difficile.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Merci. Est-ce que monsieur Fontaine est libéré ou
14 est-ce que...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Absolument. Merci beaucoup. Vous êtes libéré.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 ... il reste sous serment jusqu'à la prochaine
19 visite?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est ça. Merci beaucoup. Est-ce que cela... ça, ça
22 va clore la preuve de SÉ-AQLPA. Et il nous reste
23 deux engagements à recevoir, que je n'ai pas vus,
24 16 et 18.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, encore, 16 et 18. Alors, il y avait un beau
3 tableau d'une gondole, c'est pour ça que
4 j'admirais. C'est vous qui faites...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Non, c'est Manet.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Ah bon, c'est un Manet, très grand peintre,
9 évidemment, Le déjeuner sur l'herbe, j'imagine.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 C'est pas lui.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Non, c'est pas celui-là. Vous, c'est la gondole sur
14 l'eau. Excusez-moi. Alors oui, effectivement, les
15 engagements 16 et 17 sont toujours...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Et 18.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Et 18, sont toujours non disponibles, mais encore
20 une fois, vous voyez, madame Salhi me dit que c'est
21 incessant.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Alors, voilà pour ça. Alors oui, ça clôt pour nos

1 collègues. Aviez-vous d'autres instructions? Moi,
2 j'avais quelque chose pour vous si...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Allez-y.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Bien, je vais laisser maître, oui, oui, allez-y,
7 allez-y.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ça va, c'est bon. Alors oui, alors, donc nous en
12 sommes donc, la preuve des intervenants étant
13 complétée, nous en sommes à une éventuelle contre-
14 preuve, laquelle, je vous le mentionne, se
15 matérialisera.

16 Alors, ce matin, lors du témoignage de
17 monsieur Lowry, des éléments nouveaux extérieurs à
18 son témoignage principal ont été identifiés. Je
19 n'ai pas la liste de la nomenclature précise, mais
20 plusieurs aspects ont été identifiés dans sa
21 présentation, qui différait de son mémoire initial.
22 Alors, demain matin, ce que nous vous proposons
23 c'est donc une courte contre-preuve d'environ une
24 trentaine de minutes sur les sujets nouveaux et mis
25 en présentation par monsieur Lowry strictement.

1 Alors, monsieur Coyne sera disponible et présent
2 pour administrer cette contre-preuve seulement,
3 encore une fois, sur les aspects nouveaux.

4 Je tiens à vous souligner qu'avant le
5 départ de maître Sarault, je lui ai fait part de
6 cette réflexion-là que nous avons eue après avoir
7 entendu monsieur Lowry. Et puis... alors je peux
8 vous assurer qu'il n'y a pas de surprise ici, là,
9 quant à... je n'avais pas de position définitive
10 quand je lui ai parlé, mais je lui ai mentionné
11 clairement qu'on réfléchissait à la possibilité de
12 le faire. Et j'ai eu des signaux... vous m'avez
13 peut-être vu tapoter, là, sur mon téléphone, encore
14 une fois, c'était pas pour vous indisposer ou
15 manquer de politesse, mais j'attendais le signal de
16 mes mandants sur cette possibilité-là et cette
17 possibilité-là se matérialise. Alors, ce serait
18 quand même de courte durée, et encore une fois,
19 arrimé sur des éléments de nouveauté qui sont
20 ressortis ce matin dans son témoignage.

21 (15 h 55)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui. Je vais juste vous indiquer et puis on pourra
24 en reparler demain matin, mais normalement,
25 évidemment, vous le savez autant que moi, une

1 contre-preuve c'est pas une répétition de la preuve
2 principale et c'est pas une façon de scinder en
3 deux sa preuve. Donc, c'est juste que
4 personnellement, je n'ai pas vu d'éléments nouveaux
5 de monsieur Lowry, là. Vous m'annoncez ça, là,
6 puis...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Écoutez, je...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est à chaud. Mais je vous le dis, c'est juste que
11 c'est pas parce que monsieur Coyne n'aurait pas
12 choisi de parler d'un sujet dans sa preuve
13 principale qu'on peut revenir en contre-preuve,
14 alors...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 La mise en garde que vous faites maintenant, je
17 peux vous assurer que cette mise en garde-là, votre
18 humble serviteur l'a faite. Et ces mises en garde-
19 là ont été faites et je peux vous assurer qu'elles
20 ont été bien entendues. Le témoignage portera sur
21 des éléments nouveaux qui n'étaient pas dans son
22 mémoire et qui n'étaient pas annoncés ou autrement,
23 alors qui découlent clairement de son témoignage et
24 de la présentation. Ça, c'est le premier élément
25 que je voulais seulement vous mentionner.

1 Alors, si vous me demandiez cette
2 nomenclature-là, écoutez, moi, je ne l'ai pas en
3 main maintenant. Ce sont les experts avec monsieur
4 Verret, avec monsieur Dubé qui sont à employer leur
5 talent pour pouvoir vous cibler ça, mais eux sont
6 clairs à cet effet-là, et je peux vous dire que les
7 mentions que vous m'avez faites, elles ont été
8 faites et elles sont comprises et acceptées. Alors,
9 la contre-preuve sera limitée aux éléments de
10 nouveauté.

11 Cependant, vous comprendrez que lorsqu'on
12 aborde un élément nouveau qui est présenté,
13 incidemment, peut-être qu'on va faire référence à
14 des choses qui sont dans la preuve, mais on va
15 l'aborder dans le sens de la nouveauté qui est
16 présentée par le témoin au moment de son
17 témoignage. Alors, ça, là-dessus il n'y a pas de
18 souci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Fréchette. Maître Hamelin.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Peut-être juste un point. Naturellement, monsieur
23 Lowry était et devait être le témoin expert de
24 l'ensemble des intervenants. J'apprends ça à
25 l'instant. Je ne sais pas même si... est-ce que...

1 je ne sais pas si monsieur Lowry était informé de
2 ça.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Moi, j'ai fait la mention à maître Sarault. Alors,
5 c'est maître Sarault qui a porté ce dossier-là
6 depuis le début. J'ai fait cette mention-là
7 directement à maître Sarault, ici, dans cette
8 salle. Alors, moi, je me sens très à l'aise d'avoir
9 avisé les personnes au bon moment. Et j'ai fait ça
10 à la fin de son témoignage, avant que maître
11 Sarault quitte. Alors, il n'y a pas de souci là-
12 dessus.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Peut-être juste préciser, c'est pas un reproche,
15 Maître Fréchette. C'est juste que je n'en ai pas
16 été informée, alors je veux juste aviser. On sera
17 là, mais je ne sais même pas si on aura accès, par
18 exemple, à des commentaires que monsieur Lowry
19 pourrait avoir pour nous permettre de faire un
20 contre-interrogatoire sur la contre-preuve qui est
21 maintenant annoncée. Alors, je veux juste... je ne
22 sais même pas si j'aurai accès à mon propre
23 analyste pour ces fins-là, alors voilà.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vais juste...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 L'administration d'un processus judiciaire prévoit
3 toujours la possibilité d'une contre-preuve.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Je le sais, Maître.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Il est de notre rôle, en tant que procureurs, en
8 tant que parties participant à un processus, d'être
9 prêts pour ce faire. C'est un fait que ce n'est pas
10 fréquent. Je peux vous dire qu'en vingt-sept (27)
11 ans de pratique, je ne l'ai pas fait très souvent.
12 Mais cette fois-ci, à la lumière des témoignages
13 entendus, il y a une courte contre-preuve qui sera
14 administrée demain et qui ne reprendra pas
15 l'entièreté des débats qui ont eu lieu jusqu'à
16 maintenant. Alors, ce qui a été dit jusqu'à
17 maintenant, il y a contestation liée, il n'y a pas
18 de doute là-dessus, mais il y a des éléments de
19 nouveauté qui sont ressortis ce matin. Alors,
20 voilà, la preuve sera limitée à ça.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, Maître Hamelin, on est à la même place. Moi
23 aussi je l'apprends, là, alors... mais écoutez...

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Mais...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... on sera là demain à neuf heures (9 h). Les
3 interprètes, est-ce qu'il y en aura?

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Oui, j'ai prévu, alors je ne les ai pas libérés.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ah, O.K.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Dans la mesure où il y avait délibération sur cette
10 possibilité-là après le témoignage de monsieur
11 Lowry, je leur ai donc permis cet après-midi de
12 prendre congé parce qu'évidemment nous étions en
13 langue de Molière, mais puisque demain matin la
14 possibilité d'une contre-preuve était possible, je
15 leur ai demandé de demeurer et de conserver leur
16 disponibilité pour ce faire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Juste un instant. Monsieur le Sténographe, est-ce
19 qu'il y a des difficultés pour demain matin? O.K.
20 Parfait.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Non, ça aussi j'avais...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui, je dois m'en assurer, c'est pour ça.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, oui, c'est bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Neuman, voulez-vous nous...

5 (16 h)

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui, simplement une petite remarque. Nous n'avons
8 pas d'objection à la contre-preuve. Simplement,
9 maître Hamelin a mentionné que monsieur Lowry,
10 l'expert de tous les intervenants, ce n'est pas
11 tout à fait exact et j'avais déjà fait la remarque
12 dans 3897. C'est l'expert de l'AQCIE-CIFQ. Nous
13 n'avons aucun contact direct avec l'expert en
14 dehors des audiences pour lui demander de vérifier
15 telle ou telle chose, donc...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 En fait, il y avait une coordination à avoir pour
18 les experts, mais on ne s'enfargera pas dans les...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui. D'accord. D'accord. Simplement pour préciser
21 ça. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Alors, écoutez, on se verra demain matin à
24 neuf heures (9 h) et puis on va faire comme on a
25 fait avec d'autres, on va entendre et puis on verra

1 ensuite si les éléments sont nouveaux, hein, et
2 puis on en jugera. Mais, pour commencer, on
3 écouterait et puis on verrait...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Il faut écouter d'abord.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Il faut écouter d'abord.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est le premier élément.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Et puis on verra si ça constitue de la contre-
12 preuve.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Si mes mises en garde n'étaient pas suffisantes,
15 les vôtres auront été un renforcement positif.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je suis contente de vous aider dans votre travail.

18 Me PAULE HAMELIN :

19 Un dernier point, puis c'est monsieur Gosselin qui
20 me soulignait ça avec justesse. Naturellement, s'il
21 y a des témoignages en français, même si monsieur
22 Lowry écoutait à distance, on ne serait pas en
23 mesure d'avoir son « input » peut-être, à moins de
24 faire notre propre traduction alors, je voulais
25 juste le mentionner.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Bien, pour vous rassurer, alors monsieur Coyne
3 s'exprime en langue anglaise, alors ce sera lui qui
4 témoignera demain.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Ah! Parfait.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. Ça devrait régler ce...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Merci. Cet aspect-là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... ce problème, cet aspect-là. Alors...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Ça complète.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Effectivement. Alors, on se verra demain à neuf
17 heures (9 h) et puis on vous écoutera.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Merci.

20

21 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

22

23

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS,**
4 sténographes officiels, certifions sous notre
5 serment d'office que les pages qui précèdent sont
6 et contiennent la transcription fidèle et exacte
7 des témoignages et plaidoiries en l'instance, et
8 ce, conformément à la Loi.

9 Et nous avons signé,

10

11

12

13

14

15

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS